

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2021

L'Assemblée Communale s'est réunie le 24 juin 2021 à 17 h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO à M. François BOUSSO, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

01 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 mai 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Julie CHETTOUH secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

02 - Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

03 - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Association Terragilis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 CGCT et désigne M. Jean-Emmanuel LAFARGE représentant titulaire pour représenter la Ville de Besançon au sein de l'Association Terragilis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

04 - Bilan de la formation des élus 2020

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de formation des élus pour l'année 2020.

05 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2020

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des travaux 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

06 - Comptes de gestion 2020 de M. le Trésorier du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2020 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

07 - Compte administratif 2020

Conformément à l'article L 212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2021 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

08 - Affectation des résultats 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au budget primitif 2021 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

09 - Décision Modificative n° 1 - Exercice 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 15 Ne prennent pas part au vote : 0

10 - Grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires - Rapport d'information

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place de la grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale.

11 - SPL Territoire 25 - Vie sociale - Nouveaux actionnaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'entrée des communes de Valdahon et Saint-Vit au capital de la SPL Territoire 25,
- autorise les élus représentant la Ville de Besançon à voter en faveur de cette décision dans les instances de la SPL.

Mme Anne VIGNOT et MM. Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

12 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon : attribution d'aides financières

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de cinq aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 14 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

13 - Renouvellement de la convention avec GBM concernant la gestion de services événementiels et de transport, ainsi que d'organisation de manifestations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition des interventions et moyens du service Relations Publiques de la Ville à GBM,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

14 - Règlement du temps de travail

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre et 11 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le protocole unique du temps de travail qui réglera l'organisation du temps de travail au sein de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 35

Contre : 9

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

15 - Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Evaluation du montant de la participation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de participation de la Ville de Besançon au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel,
- choisit le risque « prévoyance » sur lequel portera la participation,
- opte pour la procédure d'une convention de participation avec mise en concurrence,
- se prononce favorablement sur la fourchette indicative du montant consacré à cette participation soit entre 55 000 € et 65 000 €,
- se prononce favorablement sur la convention de groupement entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et son CCAS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

16 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de service exploitation et de moyens de production au sein de la Direction Maîtrise de l'Energie à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- l'autorisation à Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

17 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives auprès de la Direction des Sports

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- crée un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (Animateur sportif), grade de référence Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe au sein de la Direction des Sports,
- modifie en conséquence la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins,
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi créé au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

18 - Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente :
 - à l'emploi de chargé de mission à la Direction des Musées du Centre qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2021,
 - à l'emploi de chef du service marketing à la Citadelle Patrimoine Mondial qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2021,
 - à l'emploi de Chargé de gestion à la Citadelle Patrimoine Mondial qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2021,
 - à l'emploi de Chargé de projets propreté urbaine à Direction de la Voirie qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2021,
 - à l'emploi de Professeur d'enseignement artistique mis à disposition de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} septembre 2021.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

19 - Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2021-2023,
- valide le principe de la constitution d'un Comité de pilotage dédié.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

20 - Evolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- le principe de l'octroi du RIFSEEP aux agents contractuels occupant un emploi permanent, quel que soit leur statut, sous réserve qu'ils ne soient pas employés à moins de 50 % d'un temps complet,
- la reconnaissance dans le cadre du RIFSEEP de la sujétion liée aux emplois de secrétaire de mairie (volant de remplacement), ainsi que l'assouplissement des conditions de versement de l'indemnité d'intérim.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

21 - Crématorium de Besançon - Avenant n° 3 à la Délégation de Service Public

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 3 au contrat de DSP d'exploitation et gestion du crématorium de Besançon, portant sur le remplacement du four, la prolongation de la durée du contrat et la suppression de l'article 11 du contrat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 à la Délégation de service public avec la société OGF, actuel concessionnaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 9 Ne prennent pas part au vote : 0

22 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux cinq radios locales bisontines mentionnées dans le rapport au titre de l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

23 - Relations Internationales - Appel à projets de la Ville de Besançon - Attribution de subventions - Année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association AMADEA
- 2 500 € à l'association Voir au Togo
- 1 500 € à l'association AGIR SFC
- 1 000 € à l'association Palestine Amitié
- 1 500 € à l'association Benkadi Joie Production
- 1 000 € à RéCiDev (Réseau Citoyenneté Développement)

Mme Sadia GHARET, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

24 - Soutien à l'Union des Commerçants de Besançon - Attribution d'une subvention exceptionnelle et signature d'une convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Union des Commerçants de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

25 - Organisation des Instants Gourmands et du marché de Noël par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Modalités d'occupation du domaine public et signature d'une convention avec l'association

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- autorise la mise en place des régies de recettes nécessaires,
- autorise Mme la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que tous autres actes y afférents.

Mmes Anne VIGNOT, Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

26 - Opération « Boostez vos commerces » - Signature d'une convention avec l'OCAB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon pour la reconduction de l'opération « Boostez vos commerces » jusqu'au 31 décembre 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Mmes Anne VIGNOT, Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

27 - Congrès - Attribution de subventions - 2^{ème} répartition au titre de l'année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces deux subventions pour un montant total de 2 600 € dans les conditions précisées dans le rapport.

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

28 - Dénomination de commune touristique

Ce rapport est voté une première fois (14 élus quittent la salle et n'ont pas pris part au vote).

En fin de séance, ce rapport est soumis une deuxième fois au vote (11 abstentions).

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe de solliciter de la part de GBM le dépôt du dossier de demande de dénomination en commune touristique pour la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

29 - Tarifs pour 2023 et 2024 des salles et des formations de la Vie associative

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal adopte les tarifs, pour les années 2023 et 2024, des salles et des formations de la Vie associative.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

30 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Avenant à la convention de partenariat avec l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 4 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH),

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

31 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle de 6 500 € à ATMO BFC pendant 3 ans,

- autorise Mme la Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et ATMO BFC et tous les documents relatifs à cette convention de partenariat.

M. Christophe LIME, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

32 - Accord-cadre relatif à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéo protection) pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Autorisation de signature de l'accord-cadre

*Ce rapport est voté une première fois (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote).
En fin de séance, Mme Annaïck CHAUVET cite les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 et ce rapport est soumis une nouvelle fois au vote :*

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- signer l'accord-cadre avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 pour les lots n° 1, 3 et 4,
- signer l'accord-cadre des lots n° 2 et 5 avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres après la relance d'une nouvelle procédure pour ces 2 lots.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

33 - Réhabilitation de la piscine de Chalezeule - Lot n° 8 Résine/revêtement bassins et de sols/équipements bassins - Protocole d'accord transactionnel avec la société ETANDEX

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- approuve le principe et les termes du protocole d'accord transactionnel,
- autorise Mme la Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci,
- autorise le paiement d'une indemnisation à hauteur de 101 722,91 € TTC au profit de la Société ETANDEX.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

34 - Convention annuelle d'objectifs 2021 avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2022

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

35 - Convention annuelle d'objectif 2021 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2023

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

36 - Convention annuelle d'objectifs 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

37 - Démarche Bâtiments durables en Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion à l'association TERRAGILIS

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'association Terragilis pour un montant d'adhésion annuelle de 2 500 € par an,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 15

38 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2^{ème} programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- approuve pour chacun des volets, la deuxième programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2021 pour un montant total de 6 040 € pour la Ville de Besançon :

- 4 500 € à Croqu'livre
- 1 540 € à l'ADDSEA SPS

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant entre la Ville de Besançon et l'association ADDSEA annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

39 - Projets de vente de logements sociaux par Loge.GBM dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale

A la majorité des suffrages exprimés (28 pour - 9 contre - 11 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de vente de 47 logements par Loge.GBM dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale 2021 / 2027.

Mmes Carine MICHEL, Marie ETEVENARD, Anne BENEDETTO (2) et MM. Aurélien LAROPPE, Thierry PETAMENT, Jean-Hugues ROUX, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à la majorité

Pour : 28 Contre : 9 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

40 - Concession d'aménagement Viotte - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2020 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte.

Mme Anne VIGNOT et MM. Aurélien LAROPPE et Nicolas BODIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

41 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) établi le 27 avril 2021 - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 de l'opération d'aménagement pour un montant de 48 529 K € HT,

- approuve un engagement des co-concédants identique à celui du précédent CRAC validé, qui ressort à 19 241 K€ HT dont 18 414 K€ HT en participations et ventes d'ouvrages, et 827 K€ HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Mmes Anne VIGNOT, Frédérique BAEHR, Carine MICHEL, Marie ETEVENARD, Anne BENEDETTO (2) et MM. Aurélien LAROPPE, Nicolas BODIN, Thierry PETAMENT, Jean-Hugues ROUX, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

42 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2020 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

43 - Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs au 1^{er} janvier 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- fixe les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
21,40 €	42,80 €	85,60 €	21,40 €	42,80 €	64,20 €	128,40 €

- conserve le « tarif cible » sans minoration de tarif,
- maintient l'exonération de droit des enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m²,
- exonère les enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- décide de ne pas accorder de réfaction aux enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure à 20 m²,
- supprime l'exonération des pré-enseignes, que leur superficie soit inférieure, égale ou supérieure à 1,50 m² compte tenu du fait que ces préenseignes commerciales sont assimilables physiquement à des dispositifs publicitaires scellés au sol,
- exonère les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

44 - Servitude d'utilité publique site SNCF Réseau ex-Pomona - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de servitude d'utilité publique sur l'ancien site Pomona.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

45 - Opérations Immobilières réalisées en 2020 - Rapport de Synthèse

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

46 - Education - Achat de repas en liaison froide - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire ou son représentant à :

- lancer la procédure de passation du marché,
- signer le marché avec l'entreprise attributaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

47 - Vie Etudiante - Evénement de Rentrée « Bienvenue aux étudiants »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'UFC (Bureau de la Vie étudiante) pour soutenir deux des actions de Bienvenue aux étudiants 2021 : l'une au titre des Welcome Packs (3 450 €) et l'autre, au titre du Parcours culturel à la Gare d'Eau (5 200 €).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

48 - Musée de la Résistance et de la Déportation - Radiation d'ouvrages

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la radiation de ces items.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

49 - La Rodia, Le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté, L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon, Les Deux-Scènes - Scènes Nationales de Besançon - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- Procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- Concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :

- approuve le versement des subventions d'équipement et de fonctionnement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Mme Aline CHASSAGNE, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

- Concernant la Régie Autonome Personnalisée La Rodia :

- approuve le versement des subventions d'équipement et de fonctionnement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Mmes Elise AEBISCHER, Nathalie BOUVET (2), Fabienne BRAUCHLI, Aline CHASSAGNE, Annaïck CHAUVET, Julie CHETTOUH, Marie ETEVENARD, Myriam LEMERCIER, Marie LAMBERT, Juliette SORLIN, Christine WERTHE, Marie ZEHAFF et MM. François BOUSSO, Laurent CROIZIER, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Jean-Emmanuel LAFARGE, Gilles SPICHER, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 19

- Concernant l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté :
 - approuve le versement des soutiens en fonctionnement et en équipement,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- Concernant Scène Nationale (Les Deux Scènes)
 - approuve le versement des subventions d'équipement et de fonctionnement,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Mmes Pascale BILLEREY, Aline CHASSAGNE, Lorine GAGLILOLO, Myriam LEMERCIER, Agnès MARTIN, Carine MICHEL, Karima ROCHDI, Juliette SORLIN, Claude VARET et MM. Hasni ALEM, Guillaume BAILLY, Kevin BERTAGNOLI, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Yannick POUJET, Nathan SOURISSEAU, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 37 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

- Concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts
 - approuve le versement des subventions d'équipement et de fonctionnement,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

50 - Fête de la Musique 2021 - Attribution de subventions aux associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 16 200 € pour l'organisation de la Fête de la Musique 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de l'association Le Bastion et la convention avec l'ASEP à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

51 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention 2021 d'un montant de 183 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière 2021 entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Mmes Aline CHASSAGNE, Juliette SORLIN et MM. Olivier GRIMAITRE, François BOUSSO (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

52 - Soirées Granvelle - Soirée de clôture Mardis des rives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives ;
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à :
 - . signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir dans le cadre de ces projets,
 - . prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

53 - Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Sequoia (anciennement Media-Doo) - Signature de la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

54 - Subventions aux associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Manifestations Sportives - Subventions Exceptionnelles » et « Animations Sportives »,
- autorise Mme la Maire à fixer le montant de la subvention en cas d'annulation des manifestations présentées ci-dessus selon les critères énoncés,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association Amicale Cycliste Bisontine,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 2021 avec l'ASEP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

55 - Remboursement activités aquatiques saison 2020/2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans le rapport approuve le principe de remboursement des activités aquatiques de la saison 2020-2021 (session 1).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

56 - Subventions au sport de haut niveau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans le rapport :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2021/2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

57 - Vital été 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes évolutions de l'opération Vital'été pour cet été 2021 :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2021,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2021, pour un montant total de 12 600 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies dans la délibération :

• Doubs Sud Athlétisme	1 200 €
• Olympique de Besançon	1 900 €
• La Française de Besançon	950 €
• Amicale cycliste bisontine	950 €
• ASPTT Besançon VTT	150 €
• District Bouliste 25-70-90	250 €
• Besançon Bisons	200 €
• Sporting Futsal Besançon	900 €
• Volant Bisontin	720 €
• Aero Club de la Vèze	300 €
• O'Team Besançon	250 €
• Besançon triathlon	180 €
• AS Orchamps Besançon	750 €
• Besançon Football	800 €
• Grand Besançon Trail Académie	1 200 €
• District de Pétanque de Besançon	650 €
• Besançon BMX	450 €
• Handball Sport Mahorais	350 €
• Le soleil Brille pour tout le monde	450 €

- attribue une subvention de 13 000 € à l'ASEP Cras-Chaprais pour la coordination et le fonctionnement de l'Espace « Cultures Urbaines ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

58 - RN 57 : projet d'aménagement : Boulevards - Beure

A la majorité des suffrages exprimés (26 pour, 21 contre, 8 abstentions), le Conseil Municipal exprime un avis positif sur le projet.

Proposition adoptée à la majorité

Pour : 26

Contre : 21

Abstentions : 8

Ne prennent pas part au vote : 0

A la majorité des suffrages exprimés (19 pour, 4 contre, 32 abstentions), le Conseil Municipal donne mandat à Mme la Maire pour demander à Grand Besançon Métropole de négocier les points d'amélioration dans le cadre fixé dans le rapport, en associant les élus et services de la Ville sur les thématiques relevant de leurs compétences.

Proposition adoptée à la majorité

Pour : 19

Contre : 4

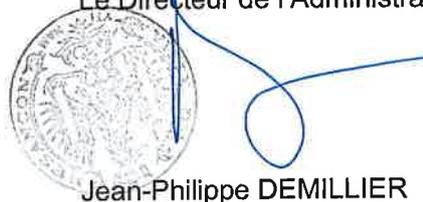
Abstentions : 32

Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 21 h 15.

Affiché à Besançon, le **30 JUIN 2021**

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER

« **Mme LA MAIRE** : Je vous invite à vous installer. Très bien.

Mesdames, Messieurs, chers collègues. Tout d'abord, je souhaite rendre hommage à Claude MAGNIN, Claude MAGNIN qui nous a quittés en début de semaine. Médecin engagé auprès de ses patients, il a en particulier œuvré au rapprochement entre les secteurs de la Ville, du médico-social et du sanitaire, dans le domaine des addictions. Il a été également conseiller municipal sous Robert SCHWINT, de 1977 à 1983, puis de 1989 à 1995. Un grand merci pour son engagement, et sa générosité. Je souhaite présenter nos condoléances à sa femme Nicole, à ses fils Stéphane et Boris, à ses amis, à ses anciens collègues.

Ce Conseil Municipal se situe entre les deux tours des élections départementales et régionales. Plusieurs d'entre vous sont candidats, et je tiens tout d'abord à les saluer dans un esprit démocratique et républicain, dans ces dernières heures de campagne. Ce premier tour a été marqué par une abstention extrêmement forte partout dans notre pays. Besançon n'échappe pas à la règle, 67,5 % des Bisontines et des Bisontins ne se sont pas rendus aux urnes. Les élections se suivent, et malheureusement, la participation poursuit sa baisse. Pourtant, l'enjeu de ces élections est essentiel. Dimanche, nous serons de nouveau appelés aux urnes, et j'appelle nos concitoyens à user de leurs droits civiques. Le taux d'abstention lors des municipales m'avait déjà profondément affectée, depuis, jour après jour, nous essayons de comprendre pourquoi les citoyens se détournent des urnes et cherchons les moyens d'y remédier.

Quand nous avons la responsabilité d'exercer le pouvoir, je peux en témoigner, les exécutifs, tous les exécutifs que je rencontre ont à cœur de servir leurs concitoyens. Bien sûr, nous n'avons pas les mêmes convictions, et nous ne portons pas les mêmes projets. C'est à nous, politiques, de les convaincre qu'un exécutif qui opère de vrais choix peut changer les choses. Nous interrogeons ainsi nos pratiques, afin de restaurer le lien avec les Bisontines et les Bisontins, en étant plus transparents, plus à l'écoute, plus pédagogues. Nous échangeons inlassablement, expliquons sans relâche le projet pour lequel nous avons été élus. Lutter contre l'abstention est une préoccupation de tous les instants. C'est un travail de longue haleine qui, on espère, un jour, portera ses fruits. C'est pourquoi, dimanche prochain, j'appelle à un sursaut démocratique. Bisontines, Bisontins, faites valoir vos idées, allez voter !

En un mois, la pandémie a marqué le pas, et les règles sanitaires se sont assouplies. Hier, le taux d'incidence dans le Doubs n'était plus qu'à 15 pour 100 000, et le taux de positivité à 1. Ces chiffres, on ne les avait pas connus depuis l'été dernier, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Pourtant, alors que la vie reprend progressivement son cours, je tiens à redire que notre vigilance est essentielle. Les variants de la Covid-19 circulent encore, et on le voit au Royaume-Uni, et sur notre territoire, dans le département des Landes, avec le variant Delta, une situation qui semble se stabiliser peut rapidement se détériorer. Nous devons donc rester extrêmement attentifs, notamment à la diffusion du variant Delta dans notre pays.

J'encourage aussi les Bisontines et les Bisontins à aller se faire vacciner. C'est l'unique solution pour éradiquer le virus. Dans notre département, 46 % de la population a reçu au moins une dose. C'est encore insuffisant. Il faut atteindre 70 % pour avoir une immunité collective. Les rendez-vous et les doses sont disponibles. Le centre de vaccination de Micropolis demeure sous-utilisé, alors que nous avons déployé des efforts importants pour permettre à l'ensemble de la population de se protéger par le vaccin. L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté a indiqué que le calendrier pour la seconde dose était assoupli. Il n'y a donc pas de raison de reporter son injection. Vous trouverez nécessairement une date pour votre deuxième injection hors de votre période de vacances. Personne ne souhaite être confronté à une nouvelle vague. Vous avez la possibilité d'agir pour l'éviter. Je compte sur vous.

Il y a un peu moins d'un an, les Bisontines et les Bisontins renouvelaient leurs élus municipaux et me faisaient l'honneur de leur confiance. Bien sûr, le contexte dans lequel s'est déroulée cette première année était exceptionnel. Nous avons dû faire face à cette pandémie. Des *drives* ont été mis en place pour tester massivement les Bisontines et les Bisontins, d'abord à Micropolis, puis définitivement rue des Causses. C'est le centre de vaccination mis en place au gymnase Régal, aussi, et désormais à Micropolis, en lien avec la Préfecture du Doubs et le corps des sapeurs-pompiers du SDIS, qui fonctionnent. Ce sont les mesures de soutien que vous avez adoptées pour les entreprises, pour les commerces, pour les bars, les restaurants, pour les associations. Nous avons porté, avec notre Centre Communal d'Action Sociale, des mesures de soutien pour les publics les plus fragiles.

Je pense par exemple au dernier dispositif, ces dernières semaines, d'aller vers les familles bénéficiaires de l'aide alimentaire, avec les professionnels de santé du Service hygiène et santé de la Ville, et des bénévoles de différentes associations, pour sensibiliser, informer et répondre aux interrogations de la vaccination.

Ce sont aussi des protocoles adaptés dans les écoles, dans nos services. Tout cela a été rendu possible grâce à la mobilisation de nos agents, et je tiens ici, à nouveau, à les en remercier. Personne n'était préparé à faire face à une telle pandémie, et pourtant, jour après jour, nous relevons les défis. Nous rendrons hommage à tous les agents du service public lors de la Fête nationale du 14 juillet.

Bien que la crise sanitaire nous ait accaparés, tout l'exécutif est au travail sur l'ensemble des thématiques, lance les projets, agit, sans éluder les difficultés ni les dossiers sensibles. Comme nous nous y étions engagés, nous créons 300 nouvelles places chaque année dans les restaurants scolaires, et nous engageons la déprécarisation des agents périscolaires. Nous rénovons les écoles de notre Ville grâce à la mobilisation d'un budget de 60 M€ sur le mandat. Nous luttons contre les perturbateurs endocriniens, nous désimpermeabilisons nos cours d'école et nos places, nous végétalisons nos espaces publics dès que cela est possible, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et engager des actions pour adapter la Ville aux changements climatiques.

Alors que les demi-finales de « Ici c'est Besac. » se succèdent chaque week-end dans les différents quartiers de Besançon, nous nous mobilisons pour la jeunesse, et nous présenterons prochainement un plan jeunes. Nous travaillons à l'extension des parcours culturels aux écoles maternelles de Planoise. Nous portons aussi un projet sportif et culturel ambitieux pour notre Ville. Il y a bien sûr eu le soutien aux structures pendant la pandémie, mais je pense aussi au projet SNB Outdoor pour la Rhodiacéta, à la revitalisation de la Citadelle, etc. Et quel bonheur, quel bonheur de voir se rassembler hier après-midi, au stade Léo Lagrange, 68 associations lors de la « Journée olympique et paralympique », organisée par la ville et l'Office municipal des sports. Et depuis quelques jours, le retour des spectacles et concerts dans nos équipements culturels et nos espaces publics.

Nous œuvrons aussi à la sécurité et à la tranquillité publique. Nous avons porté la revendication auprès de l'État, et obtenu des effectifs complémentaires pour la Police nationale. Nous avons revu la convention Police municipale/Police nationale, nous luttons contre les incivilités, notamment sur la route.

Nous agissons pour les quartiers prioritaires en renforçant le rôle de nos maisons de quartier, et en travaillant notamment le projet de rénovation urbaine de Planoise. Après la poursuite engagée de la déconstruction à la Grette, ce sera au tour, la semaine prochaine, des immeubles rue Picasso à Planoise. Depuis début juin, nous rencontrons chaque maison associative, comité ou association de quartier. Dans quelques jours, ce seront au total 18 associations qui auront été reçues à l'hôtel de ville pour un échange à bâtons rompus.

Nous mettons sur table les dossiers sensibles. Je pense aux Vaïtes, où nous avons fait le choix d'interroger les scientifiques et les citoyens, pour redéfinir le projet. Cette méthode, elle portera ses fruits. Et je vous annonce que dès le Conseil Municipal de septembre, je mettrai au débat une délibération sur l'avenir de ce quartier, prenant en compte les recommandations issues de cette conférence citoyenne.

Nous agissons bien sûr pour la condition animale, pour la biodiversité, pour la transition écologique. Nous avons intégré, pour ces sujets majeurs, des marchés publics jusqu'à leur réalisation. Je n'ai bien sûr pas cité l'ensemble des actions menées, celles qui sont menées et engagées. J'aurai l'occasion de le faire plus longuement dans quelques jours devant la presse. Vous le constatez, notre équipe est au travail et a engagé un nombre de projets considérables avec le soutien des services de notre Ville. Chaque jour, avec notre équipe, nous mettons tout en œuvre pour transformer notre ville, malgré ce contexte inédit, malgré les difficultés. Nous sommes à l'écoute des suggestions, des propositions, des critiques. Mais je suis fière, je suis fière de cette équipe, et je l'affirme, notre détermination est intacte.

Pour conclure, je salue la nomination du nouveau Préfet du Doubs, Monsieur Jean-François COLOMBET. Je lui adresse, en notre nom à tous, nos sincères félicitations, et je lui souhaite la bienvenue à Besançon.

Et enfin, un dernier mot pour saluer le retour parmi nous, en visioconférence, de notre collègue Philippe CREMER. Cher Philippe, tu as eu bien des soucis, nous avons été très inquiets pour toi, et je tiens à te dire à quel point nous sommes heureux de te revoir. Bienvenue chez toi. Je vous remercie.

Oui, Monsieur FAGAUT.

(Applaudissements).

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame VIGNOT.

En préambule de mon propos liminaire, je tiens à saluer l'arrivée du nouveau Préfet au sein de notre Département du Doubs, Monsieur COLOMBET, nommé hier en Conseil des ministres.

Ce Conseil Municipal va nous amener à débattre sur différents sujets d'importance pour notre collectivité, dont un, celui de la RN 57, que vous avez placé en dernier de tous les rapports de notre séance de ce soir. Ceci n'est pas sérieux, il nous semble. Cela en dit long certainement de la considération que vous portez à ce dossier, pour le positionner en toute fin de Conseil. Je vous demande, et nous vous demandons, de revoir l'ordre du jour de ce soir, pour que nous puissions aborder, dans un premier rapport, ce dossier majeur pour notre territoire qui est celui de la RN 57.

Ce Conseil Municipal, situé entre les deux tours des élections départementales et régionales, doit nous questionner, notamment sur ce fort taux d'abstention. Nous ne pouvons rester insensibles à cet état de fait. Cette abstention, que j'appelle pour ma part aujourd'hui de conviction, vient d'un mécontentement des électeurs qui pourrait prendre sa source dans différentes réformes d'État souvent impopulaires, et cela ne date pas d'aujourd'hui ou de ce simple mandat présidentiel, mais aussi d'un contexte économique et de crise sanitaire pas très favorable, et où l'abstention en deviendrait la principale manifestation.

Nos collectivités locales, qu'elles soient municipales, départementales ou régionales, agissent pour le quotidien des citoyens, et il est de mon devoir, de notre devoir, en élus responsables, de pointer ces manquements, mais aussi de lutter contre ce silence électoral, car c'est à nous, élus locaux, de donner envie de voter par nos actions de bon sens, utiles au quotidien des administrés, par notre pédagogie de démontrer ce qu'apportent ces collectivités dans la vie de tous les jours aux habitants, et donc à leur intérêt.

Sur ce sujet du quotidien des administrés bisontins, il est inévitable que nous ne pouvons rester insensibles et muets sur le dossier 58 de l'ordre du jour qui retiendra toute notre attention, à savoir celui de la réalisation de la portion de la RN 57, entre l'Amitié, Micropolis et les Mercureaux. Nous l'affirmons dès aujourd'hui, et dès maintenant, oui, notre Groupe « Besançon Maintenant » souhaite unanimement que cette mise en deux fois deux voies se réalise, car cela va dans le sens du développement de notre territoire. Oui, nous accompagnerons ce projet d'intérêt urbain lors du Conseil Communautaire qui se tiendra le lundi 28 juin. Nous savons votre Majorité extrêmement désunie sur la priorité à donner dans cette opération. Nous vous demandons de prendre vos responsabilités sur ce dossier, d'assumer vos divisions majeures au sein de votre Groupe majoritaire, mais vous ne devez pas pénaliser la vie des habitants. Ne venez pas pénaliser non plus le désenclavement de Besançon, et ne venez pas pénaliser notre développement économique, touristique, par des manœuvres politiciennes pour faire diversion.

Nous savons les Grand Bisontins et Bisontins exaspérés par ce secteur qui enclave notre territoire, exaspérés par les bouchons quasiment aujourd'hui à toutes les heures de la journée. Cet aménagement est donc indispensable pour que notre Ville s'ouvre encore davantage à notre environnement, pour rendre attractive notre Ville, pour fluidifier les liaisons, tout simplement pour faciliter la vie des habitants. Et c'est bien notre rôle à nous tous, ici, faciliter le quotidien des administrés, et agir de façon pragmatique, et de bon sens.

Sur un autre sujet, mais vous l'avez certainement vu sur une publication vidéo que nous avons pu réaliser sur les réseaux sociaux, cela concerne, d'une façon globale, la sécurité des habitants. Comment ensemble, et je dis bien ensemble, pouvons-nous agir pour lutter contre ces rodéos urbains qui gangrènent la vie des Bisontins ? Certes, il y a d'autres faits de délinquance, d'agressions qui installent ce climat d'insécurité ici, et là, je pourrais vous parler de cette agression par une dizaine de délinquants sur le quartier Saint-Claude, qui a envoyé certains de nos administrés à l'hôpital. Nous devons lutter inlassablement contre ces rodéos, contre ces agressions, au quotidien, et nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche.

Nous renouvelons nos demandes en matière de déploiement de la vidéoprotection, car c'est par ce dispositif que nous pourrions agir en les traçant, ce qui permettra d'interpeller en amont et en aval ce fait de délinquance urbaine. C'est votre devoir que de protéger, et nous vous y aiderons si vous le souhaitez.

Enfin, pour conclure, je voudrais parler d'un cheval de Troie que vous êtes en train de créer avec le passage de Besançon en commune touristique. En actant cette nouvelle appellation pour Besançon, on pourrait y voir un engagement fort sur le volet touristique et économique, par la suite. Sauf que quelque chose semble se cacher derrière, et pas des moindres, et nous y reviendrons sur le dossier 28. Nous allons donc de désillusion en désillusion avec votre méthode qui en surprend plus d'un, tant dans votre Majorité, et même dans le rang des Services qui découvrent, comme nous d'ailleurs, par voie de

presse, vos prises de position à l'emporte-pièce. Les masques tombent une nouvelle fois, mais pas pour la même raison cette fois-ci.

Pour terminer sur une note plus réjouissante, nous sommes ravis de voir nos commerces, nos restaurants, nos bars, nos espaces culturels, nos espaces sportifs, et bientôt nos espaces de nuit, reprendre de la vie, et nous sommes ravis de voir à nouveau des sourires dans ces lieux.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Madame VIGNOT, après une crise sanitaire sans précédent lors des dernières décennies, la vie peu à peu reprend son cours à Besançon, comme ailleurs en France. Il faut ici souligner la part essentielle du Président de la République dans cette volonté de reprise graduée, après les indispensables périodes de confinement. *A contrario*, des responsables politiques qui ont beaucoup joué à certains moments avec la santé publique, quand il s'agissait d'aller dans le sens de certaines clientèles électorales. À Besançon, tous les lieux de vie ont rouvert avec des protocoles à respecter, à l'exception encore des discothèques, mais là aussi un calendrier rationnel, responsable est heureusement prévu au cours du mois de juillet pour ce secteur lourdement impacté.

Dans ce contexte, il est dommageable, Madame VIGNOT, que l'amendement que notre Groupe a proposé lors du dernier Conseil Municipal, qui aurait prolongé l'exonération des droits de terrasse de six mois, ait été refusé par les élus de votre Majorité lors de son passage en Commission, notamment par les élus en charge du commerce et de l'attractivité économique, ce qui est un comble ! Mais on sait que dans ce domaine, les Bisontines et les Bisontins, qu'ils soient commerçants ou clients, n'ont pas grand-chose à attendre de vous, malheureusement.

Madame VIGNOT, j'ai été interpellée à plusieurs reprises ces derniers jours par des citoyennes et des citoyens qui n'en peuvent plus des nuisances causées par les rodéos à moto ou scooter. Des individus sans casque, cagoulés la plupart du temps, qui prennent possession des rues, qui perturbent les soirées, les week-ends, les jours fériés, des habitants dans leur ensemble, dans les quartiers périphériques, dans le centre-ville, partout.

Pour exemple, je vous rapporte les propos d'une dame que j'ai rencontrée ce mercredi dans le quartier de Palente. J'ouvre les guillemets : « *J'appelle la mairie sans réponse, sans solution. Je n'en peux plus. Je suis dégoûtée. Nous avons finalement décidé de déménager. On part de Besançon* ». Dans ce domaine, comme dans le précédent, nous connaissons là aussi votre réaction habituelle. Vous vous déchargez de votre responsabilité de Maire, en la reportant tout entière sur celle de la Police nationale. Nous connaissons vos classiques et ceux de votre adjoint en la matière aussi muet qu'idéologue, c'est d'ailleurs pour cette double qualité, je présume, que vous l'avez nommé à cette fonction.

Dernièrement, nous avons appris le départ acté de six policiers municipaux, et celui de deux autres à l'issue de leur formation. Cela fait donc huit départs au total. Comme l'habitante de Palente, eux aussi, ils semblent dégoûtés, et comme elle, eux aussi, ils s'en vont. Le recrutement dans la Police municipale est fonction avant tout de l'attractivité de la mission, et des conditions dans lesquelles elle est accomplie. À faire mine de l'ignorer, vous êtes en train de conduire cette Ville vers un esprit de fatalité, de renoncement, dommageable pour le présent et pour l'avenir. Plus que contestable, cela devient inquiétant ! Merci.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.

Je vais reprendre les propos de Monsieur FAGAUT. Je trouve également assez cavalier la place du dossier sur l'aménagement de la RN 57 en toute fin de Conseil Municipal, en 58^e position. Et je trouve assez cavalier, effectivement, qu'on puisse placer à cet endroit-là un dossier aussi important. Je trouve cela assez irrespectueux pour les Bisontins qui nous suivent au travers de la retransmission. Je trouve cela assez irrespectueux des élus du Conseil Municipal. Et je trouve cela irrespectueux aussi pour un dossier dont on connaît l'importance pour le Grand Besançon.

Je vais poursuivre, Madame la Maire, si vous me le permettez, en évoquant l'Arrêté municipal que nous avons découvert dans la presse. Le problème, il est effectivement réel, le trafic des poids lourds impacte très fortement la vie des riverains de la RN 57 et de la RN 83, c'est indéniable, c'est factuel, et c'est tout aussi factuel que les embouteillages sont un réel problème pour les habitants des quartiers de Besançon et des communes qui jouxtent la RN 57. Et bien sûr, ce projet mérite notre attention. Mais la méthode employée nous heurte, et nous nous interrogeons sur la concomitance juste avant le vote de l'aménagement de la RN 57 à la Communauté urbaine.

Alors, pourquoi cette méthode nous heurte ? Tout d'abord, c'est une décision précédée d'aucun débat au Conseil Municipal. Est-ce à considérer que vous trouvez les débats au Conseil Municipal inutiles ? Ensuite, c'est une décision qui ne s'est construite sur aucune recherche d'alternative, avec et pour les transporteurs. Et en 2021, après la crise que nous avons traversée, je crois que cette méthode n'est plus possible. Vous savez que votre Arrêté ne passera pas le contrôle de légalité. Vous savez qu'il ne résout rien, ni le problème de trafic ni les problèmes écologiques, puisque vous ne faites que déporter les gaz à effet de serre et la pollution sur l'autoroute. Êtes-vous consciente, Madame VIGNOT, du faux espoir que vous créez parmi les habitants, et de la défiance que vous créerez demain dans l'action politique ?

Je sais que vous voudriez faire croire qu'en envoyant les camions en transit sur l'autoroute, nous réglerions les problèmes de circulation de la RN 57 et de la RN 83, mais c'est totalement faux. Page 6 du dossier de concertation pour l'enquête publique publiée par la DREAL, il est précisé que les poids lourds représentent 9 % du trafic, dont 7 % en desserte locale, et seulement 2 % en transit. Encore une fois, nous avons une façon de faire de la politique très différente. Vous êtes dans cette logique décroissante, et dans cette politique du « je suis contre ». Vous êtes contre l'État, vous êtes contre les camions, vous êtes contre les automobilistes, vous êtes contre la croissance, vous êtes contre les patrons, et seulement, vous ne proposez aucune alternative. Et vous savez, je suis progressiste, et je crois à une politique de construction, à la recherche d'alternatives. Alors plutôt que cet Arrêté illégal qui ne résout rien, mais qui vous permet simplement d'avoir un article dans la presse, et de ne pas perdre la face, qu'attendez-vous pour investir au niveau de l'Agglomération, dans une plateforme de ferroutage ? Prenez contact avec le Sénateur du Doubs, Jean-François LONGEOT, Président de la Commission d'aménagement du territoire et du développement durable, qui a lancé une mission d'information sur les transports de marchandises face aux défis environnementaux. Soyez active, lancez cette initiative, mobilisez l'État, le plan de relance, la région, le département, l'Agglomération ! Investissez, créez des emplois, regardez ce qui se fait en Suisse. N'attendez pas que Montbéliard, Belfort, Dijon ou Mulhouse le fassent avant nous.

Là, vous créez de l'espoir. Là, vous vous engagez dans une démarche vertueuse, à la fois pour le territoire, et à la fois pour l'environnement. Je crois qu'il est temps, Madame VIGNOT, un an après votre élection, vous l'avez mentionné tout à l'heure, de quitter cette posture de militante pour agir en Maire, en Maire responsable, avec comme intention non pas un affichage politique, mais de régler enfin et réellement les problèmes des habitants.

Je vous remercie, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Alors déjà, moi, hier, j'étais avec la Maire de Mulhouse, et on rediscutait de la façon dont les Conseils municipaux se déroulent. Et je dois dire qu'il est assez rare quand même que les gens ne respectent pas un certain nombre de protocoles qui sont liés au lien républicain dans lequel nous nous trouvons. Et je constate que ce soir, vous m'avez tous appelé Madame VIGNOT. Je vous invite la prochaine fois à m'appeler Anne, puis bientôt, on ira boire des coups ensemble. Ou alors, on est bien ici dans un Conseil Municipal où il y a un effet de respect nécessaire, et que vous vous adressez effectivement à Madame la Maire. Je le dis, parce que je trouve qu'il y a un moment donné, il y a un jeu qui s'installe, qui est vraiment d'envoyer un signal extrêmement peu respectueux, et après, on s'étonne pourquoi on a les concitoyens qui nous regardent vraiment avec désespoir. Je le dis comme ça.

Pour autant, je vais revenir aussi sur l'ordre du jour qui a été établi. Il a été établi tout simplement parce que nous avons un certain nombre de dossiers sur lesquels nous allons travailler, et du coup, nous aurons comme ça le temps, prendre le temps nécessaire que vous voudrez prendre, parce que c'est vous qui prendrez ce temps-là, du débat et de la discussion, pour éviter qu'on ait un débat, une discussion, et qu'ensuite, les dossiers qui vont passer, ils méritent aussi une attention particulière. Et donc c'est bien dans ce sens-là qu'il a été proposé d'organiser cet ordre du jour.

Je suis surprise Madame ROCHDI, parce que la question de l'amendement, vous faites appel à un amendement, vous aviez demandé qu'on puisse le traiter. Nous avons répondu positivement pour qu'il soit traité en Commission, or, personne n'est venu défendre cet amendement, de votre Groupe, et donc vous êtes surprise que cet amendement ne soit pas adopté, mais j'avoue que ça me perturbe un petit peu, parce que je ne comprends pas trop la méthode, mais sans doute allez-vous m'expliquer. Voilà.

Sur la question des rodéos, je crois que le travail que nous faisons avec le commissaire divisionnaire est un travail minutieux, précis, difficile, et j'entends bien votre attention qui consiste à voir comment on pourrait travailler effectivement sur la question de l'insécurité, et j'entends, et je suis bien d'accord que l'on pourrait mettre effectivement en place un certain nombre de Commissions qui permettraient qu'on puisse travailler ensemble, qu'on puisse rencontrer la Police nationale, et voire, à entendre combien pour eux c'est compliqué, complexe, et que ça demande une attention tout à fait particulière dans la façon d'intervenir. Et c'est extrêmement professionnel, et je remercie le travail qu'ils font tous les jours,

même s'il apparaît évidemment insuffisant, étant donné le caractère amplifié dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Encore une fois, quand j'en discute avec les élus, j'étais avec France Urbaine encore hier, nous sommes confrontés dans toutes les villes, dans toutes les Régions, Montbéliard, Pontarlier, dans toutes les villes. Pour avoir échangé très souvent avec Madame BIGUINET, pendant des semaines et des semaines, on voit bien combien il est difficile pour tous les élus, de quelque bord qu'ils soient, de mettre une politique qui soit la plus efficace possible, et donc je reconnais bien là que c'est un travail qui nous unit. C'est comment travailler face à ces problématiques de société dans lesquelles nous nous trouvons, et donc je pense qu'il pourrait même être nécessaire qu'on puisse organiser un groupe de travail qui réunisse l'ensemble de ces élus. Et d'ailleurs, je suis à l'Association des Maires du Doubs, en charge justement de cette Commission de la sécurité, et donc nous allons y travailler, nous allons regarder comment faire ensemble, tous les élus. Tous les élus qui sont en charge de ces responsabilités et face à ces difficultés !

Sur l'Arrêté, je vais passer assez vite sur un Arrêté. Vous savez tous que c'est du domaine du droit de police du Maire, et qu'effectivement, c'est une décision qui a été prise, qui vient d'ailleurs, et j'en suis très, très fière... je dois dire qu'en fait, cet Arrêté, j'en suis extrêmement fière, parce qu'en fait, c'est une sollicitation que j'ai eue de la part d'un certain nombre d'élus qui sont tout le long de la RN83. Je suis allée voir aussi les habitants, nous avons discuté de la forme, de la place des leviers, de comment faire en sorte de faire entendre que ces camions en transit internationaux pourrissent la vie des citoyens, pourrissent la qualité de vie d'un village, remettent en cause le fait qu'on a une région qui pourrait être une région *outdoor*, Grandes Heures Nature, etc. ? Allez le samedi, vous verrez, c'est à la queue leu leu qu'ils circulent les uns derrière les autres, et donc je le dis, j'en suis très, très fière, parce que je sais combien pour eux c'était essentiel qu'une Agglomération comme la nôtre envoie un signal qui dise : « Nous souhaitons que l'État rencontre les élus, rencontre les habitants, accepte de poser la question qui est essentielle, celle de ce transit international ».

Quant au ferroutage, c'est un long débat, et je pense qu'on reviendra dessus tout à l'heure quand on reparlera de la RN57, mais en tout cas, vous n'êtes pas sans savoir que nous, les écologistes, l'équipe municipale, nous avons inscrit dans notre programme municipal la volonté d'avoir nos étoiles ferroviaires travailler. Nous avons discuté avec la SNCF, nous avons parlé avec Monsieur NEUGNOT, Vice-Président à la Région. Nous avons évoqué ça au niveau national, au niveau européen. Nous travaillons à toutes les échelles. Lorsque j'ai reçu le Consul de Suisse, il a évoqué le fait que combien il trouvait que la France -la France- était en retard de 15 ans, 15 ans de retard pour la France sur les investissements en matière de ferroviaire. Oui, vous avez raison, vous avez raison, nous avons un vrai problème sur le fret en France, et j'espère bien que si nous devons monter une action forte pour réclamer un investissement lourd sur le ferroviaire, sur le ferroutage, j'espère que nous y serons ensemble.

Je vous propose maintenant de commencer le Conseil Municipal.

Oui, Karima ROCHDI. Et Kévin aussi, je n'ai pas vu, pardon, excuse-moi, Kevin. Je donne la parole, parce que je pense que ce sont les retours.

Karima.

Mme Karima ROCHDI : Comme vous m'avez interpellée, Madame la Maire, je vous explique, par rapport à la Commission, comment les choses se sont passées. Je rappelle que dans l'ordre du jour de la Commission, l'amendement n'était pas inscrit, et il a été inscrit à la dernière minute, suite à nos remarques et nos interrogations sur la date du passage de notre amendement en Commission.

Mme LA MAIRE : Oui, mais ça veut dire que vous n'assistez pas aux commissions alors. C'est ça que vous êtes en train de m'expliquer ? Vous n'assistez pas aux commissions. Ça veut dire que vous ne venez que quand ça vous intéresse...

Mme Karima ROCHDI : Non, ce n'est pas que je n'assiste pas aux Commissions, Madame VIGNOT. J'assiste bien aux Commissions.

Mme LA MAIRE : C'est ce que je constate.

Mme Karima ROCHDI : Ce jour-là, comme le dossier n'était pas inscrit dans l'ordre du jour...

Mme LA MAIRE : Vous n'êtes pas venue...

Mme Karima ROCHDI : Vous constatez... vous faites la constatation toute seule. Donc, je peux finir, ce jour-là, j'étais en déplacement à Dijon, et l'information a été donnée au niveau de la Commission.

Mme LA MAIRE : On est bien d'accord qu'il a bien été dit que l'amendement serait travaillé en Commission.

Mme Karima ROCHDI : Oui, mais on n'a jamais eu de date précise pour son passage en Commission.

Mme LA MAIRE : En Commission. Oui, en Commission.

Mme Karima ROCHDI : De toute façon, vous n'avez pas répondu...

Mme LA MAIRE : À quoi ?

Mme Karima ROCHDI : Pourquoi cet amendement a été rejeté par les membres de votre Majorité, qui sont en charge justement de la thématique « commerce et développement économique ». On attend des réponses.

Mme LA MAIRE : C'est le travail de Commission. Je vous invite à regarder le travail de Commission, et ça a été dit en Commission. Mais on ne va pas rester sur cet élément-là, je vous propose maintenant, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, merci Madame VIGNOT.

Je ne pense pas vous manquer de respect en disant Madame VIGNOT ou Madame le Maire, en tout cas, on ne vous manque pas de respect en vous appelant d'une façon ou d'une autre.

Simplement, sur des éléments que vous avez pu dire tout à l'heure, je pense sincèrement qu'il faut que vous sortiez de certaines postures, parce que vous ne cessez, depuis un an, de nous parler de Commissions. Vous ne cessez de nous parler, depuis un an, de groupes de travail. Mais aujourd'hui, les Bisontins et les Bisontines, ce qu'ils veulent, ce sont des actions, ce sont des choses concrètes, et vous êtes élue, et votre Majorité est élue pour ça. Donc sortez un petit peu de ces postures, vous étiez là-dessus sur la partie sécurité et rodéo. Les gens, aujourd'hui, attendent vraiment des actions concrètes et des mesures précises prises dans l'ensemble des quartiers bisontins. Vous ne cessez de nous rappeler Commissions, groupes de travail, sous-commissions, sous-groupe de travail. Qu'est-ce qu'il y a de concret dans tout ça ?

Mme LA MAIRE : Alors, il faudra que vous m'expliquiez, parce que je peux redérouler. Vous savez très bien que tout est enregistré dans ce que l'on se dit, donc vous avez proposé tout à l'heure de travailler avec nous, donc je vous ouvre la possibilité de travailler avec nous. Maintenant, vous m'expliquez que vous ne souhaitez pas... parce que travailler ensemble c'est bien un groupe de travail, mais si vous m'expliquez que travailler avec nous, ce n'est pas se rencontrer pour y travailler, j'avoue que là, il y a quelque chose qui m'échappe un petit peu.

M. Ludovic FAGAUT : Je m'excuse, ce n'est pas du tout ça que je vous ai dit.

Mme LA MAIRE : Ah oui, vous m'avez dit quoi ?

M. Ludovic FAGAUT : Au Conseil Municipal, on vous apporte des propositions. Je vous en ai fait une tout à l'heure, le déploiement de la vidéoprotection, qui va permettre, dans le cadre des rodéos, tant sur la partie aval ou en amont, des sorties de ces scooters qui sont quand même des grosses cylindrées sur le quotidien ici à Besançon, de pouvoir les suivre et les tracer. Ça, c'est une proposition qu'on vous a faite, et on vous les fait régulièrement ici au sein de ce Conseil Municipal. Vous n'avez pas l'air de vouloir les retenir.

Mme LA MAIRE : Non, non, mais d'accord. En Conseil Municipal, si on se met à travailler de cette façon-là, on va y passer quelques nuits, mais pas de problème.

Monsieur CYPRIANI, je crois que vous voulez prendre la parole.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, en termes de nombre de caméras vidéo, on vous l'avait déjà expliqué, nous sommes dans la tête des villes de la même strate pour le nombre de caméras. La recherche des responsables de rodéos, ça se fait effectivement par les caméras de vidéosurveillance, c'est très pratique pour ça, mais ça ne suffit pas, il faut des enquêteurs, et donc c'est la Police nationale qui effectue ces enquêtes. Vous savez très bien qu'on ne peut pas intervenir directement, la Police nationale n'a pas le droit d'intervenir directement sur des personnes qui font du rodéo. Il y a une procédure de retrait qui se fait, parce que c'est trop dangereux pour les personnes elles-mêmes, les pratiquants de ce type de sport ou de délit. Et donc c'est le travail d'enquête qui est nécessaire. Les personnes qui font du rodéo, elles savent très bien elles aussi qu'il y a des caméras, et leur but, c'est d'y échapper au moment où elles vont quitter leur engin. Où que vous mettiez vos caméras, il y aura toujours des endroits où les conducteurs d'engins pourront aller se planquer. C'est toute la difficulté de

la chose, rien n'est simple, et ces rodéos, ils existent dans toutes les villes, qu'elles soient de Droite ou de Gauche, et il n'y a aucune solution miracle. Celui qui dit qu'il y a une solution miracle, c'est un menteur.

Mme LA MAIRE : De toute façon, je le dis, je suis en Commission sécurité de l'Association des Maires du Doubs, donc je vais être amenée à travailler de façon très spécifique avec Madame BIGUINET sur cette question-là, et on échangera sur nos pratiques, et en particulier, nous partageons la même Police nationale, qui est aussi avec des directives nationales. Et nous verrons bien que cette question-là, elle est essentielle, mais elle est extrêmement complexe.

Maintenant, je donne la parole à Kévin BERTAGNOLI, s'il vous plaît.

M. Kévin BERTAGNOLI : Oui, merci Madame la Maire, mes chers collègues. Je profite de ces propos liminaires pour répondre à une demande de Monsieur FAGAUT, lors du dernier Conseil Municipal, qui a souhaité que nous présentions un premier bilan de la démocratie participative dans la Ville de Besançon. Je profite d'ailleurs pour saluer le retour de mon collègue, Philippe CREMER. Nous sommes très heureux de le retrouver.

Vous le savez, depuis notre arrivée, notre Majorité s'est attachée à transformer la Ville de Besançon pour construire une ville plus sociale, plus résiliente et plus écologique. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus refuser de voir les effets du dérèglement climatique. Les fortes chaleurs qui nous ont touchés ces derniers jours, les orages violents, la sécheresse annoncée sont autant de contraintes fortes auxquelles nous devons faire face. S'adapter doit désormais être le maître mot de toute action politique. S'adapter, c'est permettre à nos citoyens de ne pas subir trop fortement les changements majeurs en cours, notamment pour les plus fragiles d'entre nous. Et s'adapter, l'urgence du dérèglement climatique nous impose de travailler tous ensemble : entreprises, collectivités, associations et citoyens. Chacun d'entre nous sera impacté, et chaque effort en commun comptera pour aider à construire un territoire plus résilient. C'est aussi cela le sens de notre action, du dialogue, de la proximité et de la coconstruction. Nous ne serons pas seulement une porte ouverte à toutes et à tous, mais nous irons chercher les habitants au plus près du terrain pour être à l'écoute de leurs idées et de leurs besoins. Et depuis un an, c'est bien ce travail que nous faisons, en construisant l'avenir de Planoise avec les Planoisiens, lors de sept balades urbaines et d'ateliers de restitution entre janvier et février 2021. En invitant, en janvier toujours, les riverains et les professionnels de santé de la rue Beauregard pour leur permettre de faire le choix du projet d'aménagement le plus adapté à leurs usages. En réunissant, en février, associations sportives et culturelles, anciens membres des Conseils de quartiers, riverains, autour d'un atelier citoyen et d'une consultation écrite, pour réfléchir à l'aménagement du quartier des Prés-de-Vaux, et des abords de la piscine de Port-Joint. En construisant, en mars dernier, le visage de la nouvelle Place de la Bascule à Saint-Ferjeux, avec les commerçants du quartier et du marché, les anciens membres du Conseil d'habitants, et avec le soutien de la Maison de quartier associative, que je remercie au passage.

En consultant les Bisontines et les Bisontins sur leurs déplacements, les usages de la forêt de Chailluz, et bien évidemment, l'avenir du quartier des Vaîtes. En démarrant, et ça, c'est une annonce, la semaine prochaine, la campagne de recrutement des membres des nouveaux Conseils consultatifs d'habitants, des Conseils d'habitants plus souples, plus accessibles et plus représentatifs de la diversité des Bisontins. Et ce ne sont là que les premiers projets participatifs de notre mandature. Je n'oublie d'ailleurs pas les travaux du Conseil bisontin des jeunes sur l'égalité femme/homme, le patrimoine, la condition animale et l'environnement. Je n'oublie pas les travaux du Conseil des sages qui construisent ensemble les bases de notre futur budget participatif. Je n'oublie pas, évidemment, le travail des 50 conférenciers qui se réuniront une dernière fois en juillet pour finaliser les recommandations sur l'avenir du quartier des Vaîtes, qui vous seront remis ensuite, mes chers collègues.

Et demain, nous poursuivrons la mise en place d'une véritable boîte à outils citoyenne, au service de tous les Bisontines et les Bisontins, avec un seul objectif, permettre à un maximum d'habitants de participer avec nous à la transformation de Besançon en fonction de leurs moyens, du temps qui leur est disponible, de l'engagement qu'ils sont prêts à offrir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Oui, alors donc nous, « À gauche citoyens », on aimerait quand même parler ce soir du fait que beaucoup de personnes des classes populaires ne se sont pas déplacées dans les urnes, et quand même reprendre un petit peu ce qui se passe par rapport à cette augmentation énorme de la pauvreté. Même si on l'a répété presque à chaque Conseil Municipal, et bien sûr, se dire : « Comment ils peuvent encore se considérer comme des citoyens à part entière quand ils n'ont même pas de quoi vivre dignement ? ». Même le RSA ne permet pas de vivre dignement, tout en sachant que

30 % des personnes qui pourraient y prétendre ne le touchent pas. On pourrait quand même avancer davantage sur l'automatisme de ces droits, pour éviter ce non-recours.

De plus, à côté d'une grande partie de la jeunesse en situation de précarité, on voit apparaître des profils nouveaux, des indépendants, des auto-entrepreneurs, des commerçants, et des gens qui venaient demander régulièrement de l'aide ont disparu. Sont-ils encore en plus grande détresse ? Les plus fragiles sont encore plus invisibles avec la crise.

Pour la deuxième fois, le Conseil d'État, saisi par les syndicats, vient d'asséner un coup d'arrêt au décret portant sur la réforme de l'assurance chômage qui devait entrer en vigueur au 1^{er} juillet, où 400 000 personnes pouvaient encore perdre jusqu'à 30 % de leurs indemnités. Ça visait à réaliser 2,3 M€ d'économies sur le dos des chômeurs. Les plus pénalisés, ce sont les contrats courts, souvent occupés (comme on l'a déjà dit) par les jeunes et les intermittents du spectacle. C'est dramatique et révoltant ! Après avoir supprimé l'impôt sur la fortune, baissé les allocations logement de 5 €, on peut vraiment parler pour le gouvernement d'un rendez-vous manqué par rapport aux plus pauvres. On ne peut pas, pour autant, dire que rien n'a été fait localement. Heureusement ! Grâce à l'action du CCAS, à différentes aides municipales et du Grand Besançon, et grâce à l'action quotidienne de nombreuses associations de solidarité. Mais la vie des gens, elle, n'a pas changé. Est-ce que les aides accordées aux entreprises vont faire repartir l'économie, donc l'emploi ? Et partant du principe de ruissellement (dont on nous a tant parlé) que cela va éradiquer la pauvreté. Ça n'a pas fonctionné en temps normal, on peut en douter d'autant plus en temps de crise.

Certains préjugés restent tenaces, notamment le fait que si nous voulons aider les gens, ils ne vont pas vouloir travailler. Je rappelle qu'Esther DUFLO, prix Nobel d'économie, a pourtant bien démontré que lorsque l'on aide durablement les gens, on leur donne vraiment la capacité de s'en sortir. Pour autant, on peut être fier déjà de notre première année d'engagement municipal, notamment sur le plan de l'Éducation, l'Éducation qui reste vraiment une des réponses, un vrai défi, un levier essentiel. Je rappelle qu'en France, il y a encore un élève sur cinq qui a des parents pauvres. De plus, à côté de cette pauvreté, la crise sanitaire, les défis climatiques et les nouveaux enjeux pédagogiques bousculent l'organisation des espaces scolaires, hérités de Guizot, de Jules Ferry ou des écoles Pailleron dans les années 1970. Face à ce retard manifeste et généralisé à l'échelle nationale, nous avons engagé à Besançon un fort plan d'investissement, sans précédent, dans la rénovation du bâti scolaire, tout en repensant un modèle d'architecture scolaire. L'idée n'est pas seulement de se centrer sur les bâtiments, mais aussi de rendre les écoles plus habitables, et surtout, construire avec tous les acteurs éducatifs et les parents, l'école du XXI^e siècle, comme cet été, avec les travaux dans la cour de l'école Brossolette. Nous pouvons compter sur les enseignants, les animateurs périscolaires, les acteurs culturels, sociaux et sportifs, qui continuent d'être portés par des valeurs humanistes, d'égalité, de solidarité et qui, quotidiennement, contribuent à développer des projets ambitieux pour la réussite éducative des enfants et leur émancipation.

Mme LA MAIRE : Merci.

Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Oui, quelques mots quand même par rapport à l'interpellation de Karima ROCHDI sur la gratuité des terrasses.

D'une part, nous nous sommes engagés sur la gratuité des terrasses au premier semestre, et au vu de la situation sanitaire et économique au deuxième semestre, on est prêt à réétudier le sujet, sachant quand même qu'il y a toujours une obligation pour une Majorité, quelle qu'elle soit, ce sont les règles budgétaires et l'équilibre du budget. Et on peut être inquiet, puisque je constate globalement que le gouvernement est incapable de s'engager sur les prochaines lois de finances.

Et je rappellerai quand même, si Karima ROCHDI a écouté son collègue Laurent CROIZIER, que lors du dernier Conseil d'Agglomération, Monsieur Laurent CROIZIER, nous a... m'a félicité pour l'interventionnisme de Grand Besançon Métropole dans l'aide à l'activité économique et commerciale. Donc il faut être quand même être cohérent par rapport à ce que l'on dit, en respectant les équilibres budgétaires. J'entends à chaque fois qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité, et c'est ce que nous faisons pour cette année et sur l'ensemble du mandat. Et donc, il nous faut globalement être à la fois respectueux des différents équilibres budgétaires.

Un point aussi quand même sur les Commissions, parce que proposer un amendement et ne pas venir le présenter ou le défendre en Commission, ça pose problème. Et d'un point de vue plus général, je constate déjà qu'au bout d'un an du mandat, ces Commissions tournent globalement totalement à vide. Il n'y a absolument aucun débat. Soit les gens sont absents, soit ils sont présents physiquement, mais il y a finalement très peu de débats, et donc il n'y a aucune possibilité de coconstruction. Et donc

j'appelle les personnes qui sont dans l'Opposition, aussi, à poser des questions réellement lors des Commissions, parce que ce n'est pas le tout d'arriver simplement en Conseil Municipal, alors même qu'il y a effectivement les médias, la retransmission sur Internet pour intervenir, c'est aussi en Commission que doit se faire le travail.

Et puis juste une petite interrogation pour Ludovic FAGAUT, mais il pourra me répondre dans trois ou quatre heures, je lui laisse le temps de réfléchir, j'aimerais bien quand même connaître le positionnement officiel quant au financement de la RN 57 et notamment ce que voudra bien faire le Conseil départemental, puisque jusqu'à présent, vous appartenez à cette Majorité. Je ne suis pas sûr que vous ayez beaucoup défendu ce projet-là, donc à la fois il faut être cohérent entre ce qu'on défend au niveau municipal, intercommunal, et ce que l'on peut défendre ou interférer dans le débat au niveau départemental.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer le Conseil Municipal, puisque je vous rappelle que là, pour l'instant, nous ne l'avons pas commencé. Vous aurez l'occasion largement de débattre de tout ça, très honnêtement. Non, mais vraiment, on reprendra là où les débats ont été posés les uns derrière les autres ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 1

Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 mai 2021

« **Mme LA MAIRE** : Très bien, donc je vous propose maintenant de commencer le premier dossier, bien sûr, la désignation d'une secrétaire de séance. Eh bien, Julie CHETTOUH, je vous propose d'être secrétaire de séance.

Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions sur ce dossier ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Dossier numéro 2, c'est prendre acte. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Donc je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 3

Désignation d'un représentant de la Ville à l'Association Terragilis

« **Mme LA MAIRE** : Donc il est proposé de nommer Jean-Emmanuel LAFARGE.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 4

Bilan de la formation des élus 2020

« **Mme LA MAIRE** : Numéro 4, le bilan de la formation des élus, c'est prendre acte. Est-ce que vous avez besoin de renseignements ? Non ? Je vous invite bien sûr à regarder tout ce qui est formation, c'est fort important, donc je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 5

Commission Consultative des Services Publics Locaux – Bilan des travaux 2020

« **Mme LA MAIRE** : Là encore, prendre acte. C'est la Commission consultative des services publics locaux. Est-ce que vous avez besoin de précisions, de renseignements ? Non ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 6

Compte de gestion 2020 de M. le Trésorier du Grand Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des commentaires ? (*Non*).

Des précisions ? (*Non*).

Donc je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 7

Compte administratif 2020

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier numéro 7, là, c'est le déroulé du rapport de la séance du vote du Compte administratif de l'exercice 2020, et là, je vais me retirer. Ah pas tout de suite ! Au moment du vote, c'est vrai.

Allons-y, pour le déroulement de la séance.

M. Anthony POULIN : Oui, merci, Madame la Maire, bonsoir à tous. Donc c'est un temps important.

Mme LA MAIRE : Pardon, excuse-moi, parce que du coup, je commence par dire que c'est Monsieur Abdel GHEZALI qui me remplacera justement au moment du vote.

M. Anthony POULIN : Très bien. Merci.

Donc c'est un temps important, en effet, c'est 1 100 pages, là, qui vous sont proposées dans ce rapport, qui est le Compte administratif. Le Compte administratif, c'est la dernière étape, la dernière phase du cycle budgétaire annuel, et donc c'est la photographie en réel de notre budget pour l'année 2020. En toute transparence, vous pouvez observer, au cours de ces 1 100 pages, chaque ligne de notre budget en détail, avec le réalisé rapporté à ce qui était prévu. Un budget qui est d'autant plus important, puisqu'il se situe dans l'action, et dans une action résolument bouleversée par le contexte de l'année 2020.

C'est un euphémisme que de dire que l'année 2020 a été une année atypique, et de tout point de vue, elle a été extraordinaire au sens propre du terme, avec le bouleversement de la Covid-19, avec les deux périodes de confinement, de la crise économique qui s'en est suivie, la crise sociale qui en a découlé, tout ça s'ajoutant à la crise climatique qui a vu l'année la plus chaude jamais connue en France, se dérouler en 2020.

Donc cette année a constitué un budget d'une singularité extrêmement forte, singularité par rapport au schéma traditionnel. Tout d'abord, puisque les élections municipales ont été décalées, avec un vote du Budget Primitif extrêmement tardif, à mi-juillet, et d'autre part, puisqu'il a fallu prendre des mesures d'urgence.

Notre action 2020 s'inscrit dès lors dans une dualité constante, celle de faire face, en proximité permanente, aux urgences quotidiennes, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales, climatiques, mais aussi pour le pouvoir d'achat de nos habitants, dans cette période. Tout en préparant l'avenir, le rebond, en posant les premiers jalons du programme municipal, et en maintenant le travail de fond pour la cohésion, la solidarité sur le territoire.

Sur le plan budgétaire, car c'est cela qui nous intéresse ce soir, la crise sanitaire s'est traduite par un impact consolidé de 7,5 M€ sur les finances de la Ville, dont 5 M€ relevant de décisions nouvelles que nous avons prises en soutien, et en accompagnement au territoire. Autant d'actions précises détaillées dans le rapport. Parallèlement, nous avons maintenu les taux de fiscalité, et confirmé notre volonté d'un investissement dynamique aux côtés de nos entreprises. De nombreux projets ont pu être menés malgré les difficultés, quelques exemples : une phase d'extension de la capacité de restauration scolaire, l'amélioration de l'accueil en périscolaire, la réhabilitation de l'école Durer, l'achèvement de la restructuration du Pôle des Tilleuls, la conception et le démarrage de la rénovation énergétique des gymnases, ou encore les premiers travaux de lutte contre la chaleur dans les écoles.

Le niveau d'investissement hors dette s'élève à 35,3 M€. C'était l'objectif de la prospective, et il a été atteint grâce à la mobilisation de la Ville et de ses Services.

C'est vrai que nous aurions souhaité faire plus et encore mieux, mais les difficultés sur le terrain ne nous l'ont pas permis. Nous n'avons pas renoncé pour autant. Les montants des dépenses engagées et reportées sur 2021 sont de plus de 23 M€, et le résultat présenté en témoignage.

Parallèlement, nous avons continué à calibrer l'emprunt au plus près des besoins. Cela nous a permis de conserver un niveau très modéré d'endettement, avec une capacité de désendettement de 4,1 ans. Encore faut-il souligner que son augmentation en 2020 est uniquement liée à la baisse ponctuelle de l'épargne.

Un point de repère : la moyenne des villes de notre strate avait une capacité de désendettement moyenne de 4,8 années en 2019, et donc, avant la crise sanitaire, le seuil d'alerte, lui, étant à plus de 8 ans.

C'est ce niveau bas en 2020 qui a permis également de s'engager, à partir du budget 2021, dans une augmentation de 10 M€ par an de l'investissement en faveur d'un plan climat solidarité tout en restant dans une trajectoire sécurisée, notamment en termes de dette.

Au niveau de la situation financière, nous pouvons observer que la crise se lit bel et bien dans les résultats. Tout d'abord, deux phénomènes ressortent, et un effet ciseau s'observe. D'une part, une perte de recettes, d'exploitation notamment, liée au confinement, mais également à nos décisions politiques tarifaires, et d'autre part, des dépenses supplémentaires de soutien et d'accompagnement. Cet effet ciseau est extrêmement parlant, et il est inédit. Au compte administratif 2020, pour le budget principal, nos recettes de fonctionnement sont en baisse de plus de 2 % à périmètre constant. Pour mémoire, en 2019, elles augmentaient de 2,6 %. Alors même que nos dépenses sont en hausse de 2 %, toujours à périmètre constant. Donc, nos recettes baissent de 2 %, nos dépenses augmentent de 2 %. Nous sommes bien devant un effet ciseau, et cela engendre ponctuellement une contraction très nette de l'ordre de 6 M€ de nos niveaux d'épargne. On voit toutefois que ces niveaux retrouvent un niveau proche des années 2013-2014, ce qui est donc soutenable et nous permet d'envisager les scénarios à venir.

Vous avez désormais à l'écran une vision du budget général de la Ville. Il comprend six budgets, un budget principal et cinq budgets annexes (forêt, archéologie préventive, et trois zones d'activité et lotissements). Je citerai peu de chiffres car je sais que c'est souvent un peu laborieux. Ils figurent tous dans le rapport. Sachez simplement que la Ville a réalisé 183 M€ de dépenses en 2020. C'est dire l'impact de notre collectivité sur la structuration de notre paysage local en tant qu'investisseur et acteur public.

73 % de ces 183 M€ vont au fonctionnement, c'est-à-dire au service public de proximité et du quotidien, par l'action de notre personnel, par le soutien aux associations, au CCAS, à la gestion des espaces et équipements, l'acquisition des fournitures, etc.

26 % vont à l'investissement, dont les 3/4 à l'équipement de notre territoire, à la rénovation des bâtiments, à l'aménagement urbain, le reste étant majoritairement consacré au paiement du capital de notre dette.

Dernier point, qui me tient particulièrement à cœur, puisque c'est une nouvelle approche, vous avez à l'écran, sur cette diapositive et la suivante, une première tentative de classification des réalisations 2020 au regard des finalités du développement durable telles que mentionnées dans le rapport annuel que nous sommes amenés à voter.

Le développement durable est une thématique transversale qu'il est parfois difficile de retranscrire au niveau budgétaire. En effet, un projet, une action peut répondre à plusieurs objectifs. C'est même le propre de cette notion. Toutefois, il est paru intéressant, dans le cadre de la nouvelle approche, de donner ce nouvel éclairage, même s'il s'agit d'une première esquisse. Dans ce cas, nous avons fait le choix d'une approche simple, par finalité principale du projet, et par grand domaine, ce qui explique la part encore importante de dépenses non ventilables. Vous pouvez ainsi observer que le fonctionnement de la Ville est très fortement orienté sur la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain, qui est pleinement partie prenante du développement durable, là où les objectifs de changement climatique s'observent surtout en investissement.

Ce sont les premières bases d'une approche des politiques publiques que nous souhaitons mener sur notre mandat, qui sera complétée dans les années à venir, et que nous voulons plus globale, plus participative. Donc, vous verrez ces camemberts évoluer au fil du mandat, au rythme aussi du déploiement d'une politique de budgétisation verte de comptabilité climatique.

Du coup, je peux répondre à vos questions.

Mme LA MAIRE : Des questions ?

Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Merci.

Donc, oui, effectivement, je voudrais faire une intervention concernant le compte administratif. Donc, comme vous nous l'avez rappelé, effectivement, l'année 2020 a été une année particulière dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, et qui plus est pour nous, pour les communes, dès les élections municipales, qui ont été décalées sur juin.

Les communes ont été au cœur de la crise et ont joué un rôle majeur de proximité en termes de protection et de soutien à la population, avec le maintien du fonctionnement des services publics et le soutien au tissu associatif.

Je salue, et nous saluons à ce titre l'engagement et la mobilisation des agents des services municipaux qui ont répondu présents dans cette période de pandémie.

Sur un plan plus budgétaire, puisque nous sommes amenés aujourd'hui à examiner le compte administratif 2020, je rappellerais que la préparation budgétaire 2020 s'est opérée en deux temps : un premier débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 27 février avec l'ancienne équipe municipale, puis la présentation d'un nouveau rapport d'Orientation Budgétaire lors de la séance du 15 juillet 2020, avec l'approbation du CA 2019 et le vote du BP 2020 avec la nouvelle équipe.

Lors de ce deuxième débat, vous indiquiez, Madame le Maire, que vous ne pouviez matériellement -ce sont vos propos- modifier plus structurellement le projet de budget 2020 pour intégrer pleinement, de nouveau, le projet municipal. En effet, quand on regarde aujourd'hui le résultat du compte administratif 2020, force est de constater que le budget 2020 n'a été qu'un budget de transition sans ambition, avec une situation financière quelque peu dégradée. Vous la qualifiez vous-même en titre page 7 de « *logiquement dégradée* », du fait de la crise sans doute, mais les indicateurs financiers sont là pour le démontrer.

Ainsi, et c'est la première remarque que j'émettrai sur le constat du compte administratif 2020, vous mentionnez dans votre rapport, page 2, la volonté de garder un niveau d'investissement dynamique. Nous ne pouvons que constater une baisse conséquente de plus de 20 % des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette comparativement à 2019. Avec 35 M€ hors dette, le niveau de l'investissement est le niveau le plus bas constaté sur les 10 dernières années. Nous pouvons d'ailleurs clairement le visualiser sur le graphique de la page 11 du rapport. Nous ne pouvons donc malheureusement pas employer le terme de dynamique d'investissement, me semble-t-il, lorsqu'il y a 20 % de baisse des dépenses d'investissement.

Le deuxième point concerne la baisse de 16 % de l'épargne brute, baisse constatée depuis deux ans, comme le montre le graphique de la page 8, pour retrouver son niveau de 2013, période, je vous le rappelle, de la baisse conséquente des dotations de l'État.

En revanche, et je le concède, l'endettement de la collectivité est maîtrisé, avec un encours de dette en baisse régulière depuis 2014. Ainsi, en 2020, avec un recours à l'emprunt de 10 M€ sur l'année, l'encours de dette s'établit à quasiment 107 M€.

Quant à la capacité de désendettement, sa progression à 4,1 années contre 3,5 antérieurement est en lien avec la baisse de l'épargne brute.

Enfin, le troisième constat que je voulais souligner sur le compte administratif, ce sont les taux de réalisation.

En dépenses d'investissement, avec un montant total de 47,8 M€ pour un montant prévu de 75,4 M€, le taux de réalisation n'est que de 63,5 %. Le montant non réalisé s'élève donc à 23,2 M€, générant des reports importants sur 2021, soit près de la moitié des crédits inscrits au BP 2021.

Il en est de même en fonctionnement où le taux de réalisation des dépenses n'est que de 95 %.

Pour les recettes de fonctionnement, c'est l'inverse, le taux de réalisation est de 102,3 %, représentant 4 M€ de plus que les prévisions sur les recettes de fonctionnement.

Ces taux de réalisation sont en total décalage avec les crédits inscrits au budget et questionnent sur votre vision des prévisions budgétaires, voire sur la réalité des opérations proposées.

Tels sont les éléments d'analyse que je voulais évoquer ce soir.

M. Abdel GHEZALI : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce compte administratif ? Non ? Je n'en vois pas. Si, Anthony.

M. Anthony POULIN : Oui, je vais vous amener quelques éléments de réponse, mais ce sera très rapide, parce que vous l'avez dit vous-même, on était dans une année inédite de crise. Et je peux me satisfaire que dans cette année inédite de crise, nous ayons eu un haut niveau d'investissement. Quand on se compare avec d'autres collectivités de la même strate, mais y compris d'autres collectivités territoriales, nous pouvons observer que nous sommes parmi celles qui avons eu un niveau le plus élevé d'investissement par rapport à ce qui était prévu. C'est extrêmement important, et ça l'était pour nous, avec l'ancienne équipe. Avec la nouvelle équipe, je pense qu'on avait la même préoccupation,

c'est-à-dire que dans cette période, il fallait aussi activer les carnets de commandes des entreprises, qui n'avaient pas toujours la faculté non plus de répondre à l'ensemble des demandes. Donc, nous avons un fort niveau d'investissement. Le taux de réalisation a été rattrapé en début septembre-octobre, et le deuxième confinement est venu de nouveau un peu ralentir l'activité, mais tout cela est extrêmement lié à l'année particulière et à la crise sanitaire que nous avons traversée. Donc, je le répète, notre niveau d'investissement est en effet important dans une période de crise. Nous avons été au rendez-vous. Il ne vous aura pas échappé qu'en effet, notre situation financière a été volontairement aussi dégradée par une mobilisation d'un fonds de 1,5 M€ de dépenses imprévues de manière inédite pour faire face à cette crise sanitaire, et donc, oui, ça se voit dans les ratios. Si vous êtes animé uniquement par les ratios budgétaires et l'équilibre des ratios budgétaires, ça s'est dégradé, mais beaucoup moins que dans d'autres collectivités, et je vous invite à regarder dans l'ensemble des collectivités, le Département, la Région, etc. sur les taux de réalisation, et vous verrez que nous sommes, à la Ville de Besançon, dans quelque chose d'extrêmement actif.

M. Abdel GHEZALI : Merci, Anthony.

Il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Alors, puisqu'il n'y a plus de questions, le débat est clos.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, je vous prie, Madame la Maire, de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

(Mme la Maire quitte la séance).

M. Abdel GHEZALI : Alors, on va procéder au vote du compte administratif. Y a-t-il des oppositions sur ce compte administratif ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Donc, ce compte administratif est adopté à l'unanimité, et donc, on va demander à Mme la Maire de bien vouloir revenir.

(Mme la Maire rejoint la séance)

M. Abdel GHEZALI : Merci. Peut-être juste avant, indiquer, puisque Madame la Maire est revenue, indiquer le vote. Donc, un vote à l'unanimité sur le compte administratif. Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci. Merci pour avoir adopté ce compte administratif ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 8

Affectation des résultats 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

« **M. Abdel GHEZALI** : Je pense que là-dessus, il n'y a pas d'interrogations, d'observations ? Je vous remercie.

Il faut faire voter. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? Alors, combien d'abstentions ? 11 abstentions.

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 9

Décision Modificative n° 1 - Exercice 2021

« **M. Abdel GHEZALI** : Est-ce que ça appelle des présentations, Anthony ?

M. Anthony POULIN : Nous sommes sur la première Décision Modificative de l'année pour l'exercice 2021.

Là aussi, c'est une décision qui est marquée par la poursuite de la crise et de ses conséquences, de ses impacts sur notre budget.

Cette première Décision Modificative présente un volume global de 3 M€ de mouvements, dont 2,8 M€ en réel et 0,14 M€ en ordre.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que nous ajoutons à ce budget 1,14 M€ en impact supplémentaire de la crise sanitaire sur notre budget. Ces 1,14 M€ sont financés par la mobilisation intégrale de l'enveloppe des dépenses imprévues fixées au Budget Primitif que nous avons inscrites de 1 M€. Elles s'ajoutent aux 2 M€ de perte de recettes déjà intégrée au Budget Primitif, ce qui signifie qu'au total, la crise sanitaire, depuis le début de l'année 2021, a un impact de plus de 3 M€ sur notre budget.

Concrètement, cela intègre un certain nombre de baisses, notamment un réajustement de la baisse sur la taxe sur les jeux, de l'ordre de - 360 000 €, liée à la fermeture du Casino depuis janvier. Nous avons déjà intégré au budget une baisse de plus de 200 M€, ce qui fait un total de 650 000 € de moins en recettes, lié à la fermeture du Casino puisque nous percevons une taxe sur les jeux de notre casino.

Ces 1,14 M€ intègrent aussi et surtout, principalement, 500 000 € de décisions supplémentaires, complémentaires, que nous avons prises de manière volontaire pour les familles, les habitants et les commerçants dans notre Ville, notamment la gratuité des Musées et tarifs réduits à la Citadelle, qui a un coût de 172 M€, l'exonération des droits de terrasse pour six mois -nous en parlions-, 110 000 €, des recettes de location liées aux tarifs du Kursaal, avec des baisses de - 40 000 €, une subvention exceptionnelle à l'UCB pour de la trésorerie en vue de l'organisation des braderies, ou encore une augmentation des crédits affectés aux produits d'entretien pour faire respecter les protocoles sanitaires dans les écoles.

De manière exceptionnelle, nous avons également des recettes, que nous ajustons à la hausse pour nous permettre d'équilibrer le budget, notamment une recette qui se retrouve particulièrement dynamique dans cette période, et qui traduit un dynamisme dans le domaine de l'immobilier puisque nous inscrivons + 200 000 € de droits de mutation à ce budget.

Enfin, quelques nouveautés en investissement puisque nous ajoutons 154 000 € de crédits supplémentaires dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique avec différentes opérations, et + 240 000 € pour améliorer les conditions de travail de nos agents municipaux - on pense notamment aux locaux de la rue Trépillot pour la Direction des espaces verts et biodiversité.

Voilà ce que je pouvais vous en dire rapidement.

Je peux répondre à vos questions.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais intervenir sur cette DM 1, et que dire de cette première DM 1, si ce n'est qu'elle ne modifie, en fin de compte, pas grand-chose -vous l'avez dit vous-même- au vu de son volume global, qui est de 3 M€, sachant que le volume de notre budget avoisine quasiment les 200 M€. Donc, on peut dire que cette DM 1 ne modifie pas grand-chose.

Alors, effectivement, vous l'avez évoqué, avec cette nouvelle inscription en crédits de fonctionnement qui est liée à la crise sanitaire à hauteur de 1 M€, qui seront donc financés par prélèvement sur les dépenses imprévues inscrites au BP, et les autres ajustements en dépenses ou en recettes n'appellent pas forcément de notre part de commentaires particuliers.

Toutefois, lors de votre Budget Primitif 2021, vous avez qualifié votre budget de robuste et fondateur. J'avais noté que les axes de construction du Budget Primitif 2021 étaient d'une part une stabilité du taux de fiscalité -et je crois qu'il est difficile aujourd'hui qu'il en soit autrement dans cette période de crise-, et d'autre part, une augmentation du budget d'investissement de 10 M€ par an sur six ans. Cette majoration de l'investissement dès 2021 était pour vous financée par partie par l'emprunt et absorbable compte tenu du niveau modéré de l'endettement de la collectivité. Donc, vous aviez fait le choix -on en avait discuté à ce moment-là- de relancer l'endettement de la collectivité.

Je reviens sur la réalisation du budget prévu en investissement. Nous sommes aujourd'hui à fin juin. Est-ce que vous pouvez nous apporter des éléments ? Où en sommes-nous sur cette majoration des inscriptions de 10 € en investissement ?

Et compte tenu des taux de réalisation de ce que j'ai pu évoquer tout à l'heure, de ces dernières années notamment, et comme je le disais, avec ces 63,5 % en 2020, j'ose espérer un taux de réalisation supérieur en 2021, avec un niveau d'investissement 2021 largement supérieur à celui de 2020, même si vous dites que c'était extraordinaire, ce que je ne confirme pas forcément, parce que de toute manière, si on a un taux de réalisation supérieur en 2021, tout cela sera bénéfique pour nos entreprises du bâtiment ou du TP notamment.

Est-ce que vous pouvez nous apporter des éléments de réponse à ces deux questions ?

Merci.

M. Anthony POULIN : Oui. Alors, tout d'abord, concernant la robustesse de notre budget, je la confirme. Et vous savez qu'une Décision Modificative n'a pas pour vocation de bouleverser les équilibres de notre budget, mais bien d'inscrire et d'ajuster notre budget aux réalisations concrètes. Et en l'espèce, on peut se dire que c'était de bon augure -et cela nous avait été reproché par certains collègues- d'inscrire une enveloppe de 1 M€ de manière exceptionnelle pour faire face à des dépenses nouvelles et imprévues, et c'est bien parce que nous avons inscrit cela dès le Budget Primitif qu'aujourd'hui nous pouvons déployer 500 000 € de mesures exceptionnelles liées à l'accompagnement des acteurs du territoire et pour dynamiser notre Ville. Donc, là, la robustesse est bel et bien présente.

Je vous confirme que la stabilité du taux de fiscalité, nous y tenons, nous y tenons, et nous le maintenons. Ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités, et j'ai pu observer cela également.

La majoration de l'investissement, nous tenons la trajectoire. Et nous allons avoir de grosses opérations d'investissement qui vont se dérouler dès cet été sur nos écoles, sur la réfection de la cour Brossolette, et c'est à ce moment-là que les réalisations et que le paiement de ces opérations se feront. Donc, je vous confirme que nous maintenons notre ambition en matière d'investissement et que les réalisations, les taux de réalisation seront à la hauteur de cette majoration de 10 M€ par an.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de... Oui, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui. Merci, Madame la Maire.

J'avais bien dit « Madame la Maire » en introduction tout à l'heure. Et je vais vous faire la même remarque : si vous voulez, vous pouvez m'appeler « Monsieur le Conseiller Municipal ». On sera plus protocolaire.

Mme LA MAIRE : Si vous voulez. Mais, vous êtes...

M. Laurent CROIZIER : Non, non, mais je plaisante.

Mme LA MAIRE : Vous êtes plus nombreux.

M. Laurent CROIZIER : Je plaisante, mais permettez-moi, parfois, que Mme VIGNOT puisse remplacer Mme la Maire, et il n'y a pas de volonté quelconque derrière. C'est l'habitude puisque cela fait maintenant le deuxième mandat que l'on se rencontre quasiment tous les mois.

Je vais revenir, moi, sur l'amendement, que nous vous avons proposé lors du précédent Conseil Municipal, relatif à l'exonération intégrale des droits de terrasse et d'étagage pour l'ensemble de l'année 2021.

Je sais que la pratique des amendements écrits n'est pas une pratique courante au sein de la Ville de Besançon, mais puisque nous comptons bien poursuivre à être cette force de proposition et cette alternative à votre politique, je vous demande de ne pas oublier d'inscrire nos amendements à l'ordre

du jour des Commissions et de bien les envoyer aux Commissaires comme tous les autres rapports. Je tiens à votre disposition le mail de votre Directeur de cabinet, qui s'excuse pour cet oubli.

En tout cas, dans le contexte général, moi, je trouve la décision de repousser notre amendement totalement incompréhensible. C'est un signal extrêmement négatif, de plus envoyé par la Majorité municipale, à ces établissements, qui font l'animation, qui font la cohésion, et qui créent de l'emploi dans notre belle ville de Besançon.

Les commerçants, je l'ai dit, ont besoin de solutions pour les accompagner dans la reprise, ils ont besoin d'une ligne claire, ils ont besoin d'anticipation pour leur permettre d'observer l'avenir avec sérénité et sécurité.

Et Monsieur BODIN, oui, vous avez raison, j'ai félicité l'action, la Communauté Urbaine, pour son travail et son soutien en direction du commerce. Mais il ne vous aura pas échappé que la Communauté Urbaine n'est pas la Ville de Besançon, que ce sont deux collectivités différentes et deux budgets différents, et mon appréciation n'est pas la même pour le soutien de la Ville de Besançon en direction du commerce. Et c'était le sens de notre amendement, c'était d'aller un peu plus loin.

En tout cas, le coût nous semblait totalement acceptable, et le signal envoyé aux commerçants, cafés, restaurants, positif et encourageant. Moi, j'entends les explications, vous nous dites que vous le ferez peut-être plus tard, que vous attendez. Je vous propose de ne pas attendre trop longtemps car les difficultés, elles, n'attendent pas, et je note que vous n'avez pas attendu pour augmenter le budget de communication de votre Majorité. Comme quoi les priorités varient.

Ce qui est sûr, c'est que depuis plus d'un an... enfin, depuis un an, ce sont 80 propositions que notre Groupe vous a faites. Elles ont quasiment toutes été systématiquement rejetées, balayées. Alors, c'est assez regrettable et c'est assez contradictoire, avec le mot coconstruction que vous répétez de façon régulière.

En tout cas, je veux vous faire savoir ce soir ma tristesse et mon étonnement, effectivement, que la Conseillère déléguée au commerce et le Vice-président en charge du développement économique n'aient pas suivi notre amendement.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CROIZIER, Conseiller Municipal.

Et donc, je vous propose quelques éléments de réponse.

Vous savez, et c'est important, que le compte administratif qui a concerné l'année précédente se montait à 7,5 M€ de dépenses supplémentaires. C'est quand même considérable entre des dépenses et des non-recettes. Et je dois dire que je suis très fière parce qu'avec Frédérique BAEHR, nous sommes allées à l'Assemblée Générale de l'UCB, l'Union des Commerçants Bisontins, et nous avons eu un échange extrêmement intéressant sur l'aide qui a été faite par le Grand Besançon, mais aussi la Ville de Besançon, et très honnêtement, nous avons eu une discussion d'une très grande coconstruction avec un contentement très marqué des aides que nous avons apportées. D'ailleurs, je leur ai apporté un certain nombre de réponses sur les questions qu'ils ont posées. Je leur ai dit que l'on reviendrait très régulièrement sur le budget qui est alloué justement en soutien à l'économie, et en particulier au commerce, pas seulement, parce qu'effectivement, il y avait un certain nombre de monde, et je leur ai expliqué combien nous avons besoin là aussi d'un certain nombre de recettes pour alimenter des animations telles qu'ils les souhaitent, des soutiens, par exemple, à la braderie, des soutiens, par exemple, au Marché de Noël, à l'illumination, enfin, bon. On a beaucoup discuté ensemble lors de cette Assemblée Générale, chacun a posé les questions qu'il souhaitait poser, et cela a été extrêmement constructif.

Deuxièmement, ici, aujourd'hui, c'est bien de 1,2 M€ aussi de « manque à gagner » dont il est question, et c'est bien ce 1,2 M€ qui auraient pu faire l'objet justement d'accompagnement aussi, mais dont on est privé du fait de cette crise. Je rappelle quand même aussi que dans le budget de communication est intégré un certain nombre de choses, des actions qui ont été menées, de toutes sortes, dont tous ces panneaux qui ont été distribués dans la ville pour signifier, par exemple, le port du masque obligatoire, etc. Et puis surtout, on a sur notre ville -alors, il faudrait que je reprenne un peu- un certain nombre de sociétés qui font de la communication, qui sont bien heureux aussi que l'on utilise aussi leur activité, parce que c'est une activité nécessaire aussi sur un territoire de savoir communiquer, et puis, bien heureux pour nous aussi d'utiliser la communication pour faire passer un certain nombre de messages, et c'est nécessaire. D'ailleurs, je le répète, il y a des choses qui aujourd'hui manquent encore justement, c'est de la compréhension, du savoir vivre ensemble, etc., et donc, on utilisera sans doute

encore beaucoup, beaucoup d'outils de communication. Ils sont nécessaires. Donc, oui, c'est aussi de l'économie.

L'exonération, je le dis, ça fait un an et demi que cela dure et que j'espère bien que cela ne durera pas et que l'on verra bien l'activité économique se relancer. C'est dans ce sens-là surtout que l'on travaille avec l'ensemble de nos partenaires du centre-ville, mais pas que, de l'ensemble de notre territoire.

Donc, voilà. Je tenais quand même à apporter quelques éléments d'éclairage sur les propos qui viennent d'être signalés.

Peut-être que Monsieur POULIN... non ? Vous avez... Très bien.

Donc, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 15 abstentions.

Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 10

Grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires - Rapport d'information

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 10, qui concerne la grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires. Très beau dossier.

Je donne la parole à Monsieur POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, un dossier qui nous tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit d'inciter nos partenaires bancaires à contribuer au respect d'engagements sociaux, sociétaux, environnementaux et climatiques, de contribuer à l'arrêt de l'expansion des énergies fossiles et des énergies fossiles non conventionnelles, conformément à l'Accord de Paris.

Concrètement, nous allons désormais assortir chacune de nos demandes de financement aux établissements bancaires d'un questionnaire qui devra être rempli par les banques, et qui sera examiné en complément de leurs propositions financières pour choisir, comme la loi nous le permet, les établissements bancaires avec lesquels nous travaillons pour financer nos projets.

Je dois souligner que ce travail est le fruit de plusieurs nombreuses heures de discussion avec deux ONG, l'ONG Reclaim Finance, qui au niveau européen travaille sur ces questions de transparence budgétaire, de lutte contre l'évasion fiscale et d'engagement climatique des banques, et avec Oxfam, qui est une ONG bien connue qui, tous les ans, et il n'y a pas plus tard que quelques semaines a sorti un nouveau rapport alarmant précisant que l'empreinte carbone des banques correspondait à huit fois l'empreinte carbone des émissions de gaz à effet de serre de la France entière, et que les banques investissent 70 % de leurs fonds dans les énergies fossiles, et seulement 20 % dans les énergies renouvelables.

Donc, nous contribuons, avec cette nouvelle grille, à engager les banques dans un autre chemin, celui de l'écoresponsabilité environnementale, climatique et sociale.

Je précise pour finir que nous avons souhaité également indiquer dans ce questionnaire avoir les chiffres des investissements réalisés par nos partenaires bancaires sur le territoire et la réalité de leurs activités sur notre territoire, puisqu'il nous semble important aussi de relocaliser les investissements et les financements.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Oui, Madame MULOT ?

Mme Laurence MULOT : Oui, merci, Madame la Maire.

Dans ce rapport, vous indiquez que vous allez transmettre aux établissements bancaires un questionnaire sur la transparence financière et la responsabilité sociale et environnementale. Le questionnaire en question, c'est trois pages et 18 questions. Ce questionnaire, on peut aussi le voir comme un excès de bureaucratie, un ajout de documents inutiles.

Encore une fois, on n'en voit pas très bien l'intérêt concret pour la Ville de Besançon, si ce n'est ajouter une étape bureaucratique supplémentaire pour les banques comme pour les services de la Ville.

Mais surtout, le rapport indique que la Ville veut s'appuyer sur les classements établis par des ONG comme, par exemple, Oxfam, dont vous avez parlé, qui est tout de même une ONG très politisée puisque sa Directrice Générale France n'est autre que Cécile DUFLOT. Alors, Madame la Maire, permettez-moi de douter de l'objectivité.

Alors, pourquoi vous focalisez-vous autant sur les actions en matière environnementale, climatique et sociale des établissements bancaires ?

A priori, ce n'est pas pour des raisons d'efficacité.

Je vous remercie.

M. Anthony POULIN : Je vous remercie, Madame MULOT, pour cette question.

Eh bien, précisément parce que nous avons un niveau d'exigence de travail avec l'ensemble de nos partenaires et que les banques ne doivent pas être extraites de ce niveau de responsabilité.

Vous savez, alors, peut-être que ça peut paraître pour quelqu'un... enfin, vous et moi, si on devait remplir 18 questions, on trouverait cela lourd, mais on parle d'emprunts de plusieurs millions d'euros. Donc, lorsqu'une banque nous fait une proposition pour nous financer à hauteur de plusieurs millions d'euros, je pense que ce questionnaire est largement à sa portée, et je dois dire que le dialogue, d'ailleurs, avec les établissements bancaires est positif en la matière et qu'ils sont plusieurs assez satisfaits que nous puissions mettre en lumière ceux qui sont dans les meilleures pratiques.

Et puis, je voulais souligner également que ce questionnaire nous permet aussi d'avoir un mode de financement plus éthique, et que nous allons joindre, au-delà de ce questionnaire, la parole à l'acte puisque nous allons, comme je vous l'avais indiqué en Commission, signer un emprunt avec la Nouvelle Économie Fraternelle à hauteur de 2 M€ pour financer la rénovation énergétique de nos écoles. C'est un emprunt tout à fait citoyen tout le long de la chaîne. Il n'y a pas d'intervention de fonds de pension ou de quoi que ce soit. C'est vraiment un emprunt citoyen auprès de la NEF, à des niveaux à 0,65 % sur 15 ans, ce qui veut dire que l'on peut faire de l'éthique, que l'on peut exiger des comportements plus responsables de la part de nos partenaires, tout en ayant un niveau de sécurité financière très élevé.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je pense que cela rejoint aussi les premiers propos qui ont été tenus de dire que nous avons besoin de restaurer la confiance. Nous savons combien il y a un certain nombre de défiances face à la dépense publique et qu'il était nécessaire effectivement que l'on montre une très grande transparence, mais aussi, évidemment, la transparence de nos banques. Les citoyens attendent de nous que nous soyons en capacité de savoir avec qui nous travaillons, pour quoi nous travaillons, et comment les choses se font. Cela s'appelle l'éthique, et l'éthique, aujourd'hui, c'est de plus en plus important à travailler étant donné, encore une fois, cette défiance qui gangrène notre société.

Donc, c'était un dossier pour prendre acte.

S'il n'y a pas besoin d'autres précisions, je vous propose de passer au dossier n° 11 ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 11

SPL Territoire 25 - Vie sociale - Nouveaux actionnaires

« **Mme LA MAIRE** : Il n'y a pas de présentation.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 12

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aides financières

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 12.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 13

Renouvellement de la convention avec GBM concernant la gestion de services événementiels et de transport, ainsi que d'organisation de manifestations

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 13.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 14

Règlement du temps de travail

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 14.

Mme Élise AEBISCHER : Je vais présenter le dossier avant de vous donner la parole.

C'est l'aboutissement d'un long chantier, près de 150 heures de réunion, qui vous propose là aujourd'hui un document de 107 pages avec les annexes. Et donc, il s'agit bien là du nouveau règlement du temps de travail de nos trois collectivités, Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et CCAS, pour rappeler que l'on a une politique ressources humaines partagée entre nos trois collectivités.

150 heures de réunion avec les pôles, avec les représentants du personnel, qui avaient deux objectifs. D'une part, répondre aux obligations légales, celles de la loi de la transformation de la fonction publique, et d'autre part, remettre un coup de projecteur sur les textes qui étaient en vigueur dans nos collectivités, 2001 pour la Ville de Besançon et le CCAS, et 2006 pour la CAGB, qui est devenue Grand Besançon Métropole, qui n'avaient été que très peu retouchés, et on constatait qu'effectivement, aujourd'hui, dans notre collectivité, il existait beaucoup de cycles de travail qui parfois produisaient des inégalités entre les différents agents et agentes. On a donc aussi saisi l'occasion pour mener un certain nombre de chantiers.

C'est un protocole unique basé sur un travail de diagnostic qui a été long, comme je vous l'expliquais. Il y avait beaucoup de cycles de travail différents au sein de la collectivité avec, par exemple, des Directions qui avaient des temps d'habillage, d'autres qui n'en avaient pas. Il a donc fallu recenser un certain nombre d'informations, et puis, déterminer un certain nombre de grands principes sur lesquels il aurait fallu travailler.

Les grands objectifs sont d'harmoniser certaines pratiques pour justement proposer plus de lisibilité et d'équité entre les agences, et transformer les huit jours extralégaux dont bénéficiaient les agents et les agentes en huit jours de RTT, et de nombreuses mesures qui sont venues enrichir ce protocole.

Nos deux priorités, évidemment, ce pour quoi on s'est inscrit dans un long travail, c'est à la fois de garantir la notion de haute qualité de nos services publics, et en même temps d'avoir le souci permanent de la qualité de vie au travail.

Et donc, ce long travail nous a permis de mettre en valeur un certain nombre de mesures. D'une part, le passage aux 1 607 heures -la Ville de Besançon était jusque-là à 1 591 heures- mais en permettant un système de sujétion, quatre grandes sujétions, pour plus de 1 400 agents de nos trois collectivités, selon la spécificité de leur métier, et permettant de générer deux jours de RTT supplémentaires. Ça, c'est pour les agents qui effectivement ont un travail difficile. Je pense au travail de nuit, aux horaires spécifiques, la pénibilité, l'insalubrité, et les métiers de catégorie active.

Donc, c'est un socle commun, comme je vous le disais, de 36,20 heures pour tous les agents de la collectivité, qu'ils soient de catégorie A, B et C, avec effectivement une possibilité, selon certaines Directions, de pouvoir spécifier de certains aménagements.

C'est aussi l'harmonisation d'un certain nombre d'éléments comme l'habillement. Aujourd'hui, il y avait des Directions qui proposaient ce temps-là. Aujourd'hui, il est de 15 minutes pour tous les agents et toutes les agentes concernés par ce dispositif.

C'est la question de la désynchronisation aussi des horaires, qui était jusque-là mise en place seulement lors des grandes chaleurs, lors de la crise sanitaire que l'on vient de vivre. Effectivement, pour les agents sous nécessité de service, puisque toutes les Directions ne pourront pas forcément être impactées, mais effectivement, de pouvoir arriver un peu plus tôt ou partir un peu plus tard. C'était une demande importante des agents depuis un certain nombre d'années.

Et c'est aussi la mise en place d'un outil de suivi du temps de travail, qui est basé sur la confiance, et un nouveau chantier va s'ouvrir avec les Organisations Syndicales pour préciser tout ceci dans le futur.

Voilà, juste pour résumer. C'est un long travail qui a été co-construit, qui est équilibré, qui place à la fois l'intérêt du service public et la qualité de vie au travail, et qui est passé en Comité technique dernièrement avec 12 voix sur 15 des représentants du personnel favorables.

Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Je crois qu'il y a des demandes...

Marie LAMBERT.

Mme Marie LAMBERT : Merci.

Ce protocole du temps de travail instaurant les 1 607 heures augmente de quatre minutes le temps de travail quotidien des agents de notre collectivité. Il n'est pas lieu ici de débattre du bien-fondé ou non de cette disposition issue de la loi de transformation de la fonction publique puisqu'elle s'impose à nous quoi que l'on en pense.

Ces quatre minutes sont indolores sur une journée de travail, mais symboliquement, elles passent mal auprès de nos agents, et on l'a bien vu à l'entrée de ce Conseil Municipal, elles passent mal notamment auprès de celles et ceux dont le nombre croît et qui font état de leur mal-être, voire de leur souffrance au travail, dans notre collectivité où une vingtaine de secteurs seraient en tension au niveau de l'emploi.

On aurait en effet du mal à recruter, les conditions salariales étant trop peu attractives. Certains secteurs seraient confrontés à un turnover important car les personnes ne restent pas. Les restructurations des Directions mettraient à mal certaines personnes, et l'ambiance semble se dégrader, au risque d'y perdre en compétences et d'avoir un service public qui en pâtit, sans parler de l'humain.

La période COVID, évidemment, n'a probablement rien arrangé en termes de risques psychosociaux.

La question des rémunérations est certes prégnante, et on sait que le point d'indice est bloqué, mais le nécessaire est-il fait au niveau de notre collectivité pour que nos agents soient bien considérés ?

Vous allez dire que le point n° 20 que l'on verra tout à l'heure fait évoluer le régime indemnitaire avec le RIFSEEP. Bien sûr qu'il faut faire évoluer le régime indemnitaire, mais le RIFSEEP, ce n'est pas suffisant pour certains agents, et en particulier ceux de la catégorie C.

Ma question est donc celle-ci : le malaise ambiant que je décris est-il bien constaté par vous et comment prévoyez-vous d'y remédier ?

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, Monsieur GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Merci, Madame la Maire.

Concernant ce rapport portant sur le règlement du temps de travail, les élus Communistes et les élus de la Gauche citoyens voteront contre. Il ne s'agit pas par ce vote de remettre en cause le dialogue social et la concertation qui s'est engagée au sein de notre collectivité avec les Organisations Syndicales depuis notre arrivée en responsabilité en juin 2020. Non, il s'agit surtout par notre vote d'affirmer haut et fort notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique.

Il faut savoir et noter que toutes les Organisations Syndicales de la fonction publique étaient opposées à cette loi. Cette loi impose aux collectivités une perte d'autonomie qui n'est pas acceptable, et aux agents territoriaux une augmentation de leur temps de travail accompagnée d'une perte de jours de repos annuels.

Au-delà de la question sur le temps de travail, cette loi prévoit d'autres régressions sociales comme une restriction du droit de grève de la territoriale, la disparition des CHSCT et des Commissions de réforme, instances consacrées jusqu'à présent à la santé au travail. Elle prévoit également le contrat de projet, dont on peut émettre certaines réserves.

Vous l'aurez compris, nous aurions préféré que comme d'autres collectivités à travers la France, la Ville de Besançon prenne position en refusant d'appliquer aux agents les 1 607 heures, agents dont je salue au passage le travail, l'investissement et le professionnalisme.

À l'image de ce que prévoit la Constitution, nous sommes attachés à la liberté de l'administration. Nous sommes également attachés à la défense des services publics, qui sont fondamentaux, comme nous avons encore pu le constater dans la période récente.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. Ludovic FAGAUT : J'aurais juste une petite question sur ce qu'a évoqué Mme AEBISCHER. Vous avez évoqué qu'entre les catégories A, B et C, il y avait une harmonisation aujourd'hui, notamment entre ceux qui travaillaient un peu plus d'heures, et qu'ils pouvaient les récupérer en RTT. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cela ? Il me semblait que ce n'était pas tout à fait cela.

Mme Élise AEBISCHER : Alors, effectivement, le présent protocole prévoit 36,20 heures pour les catégories A, B et C, et effectivement, selon les nécessités de service, des agents peuvent être amenés à travailler un peu plus. Alors, effectivement, pour les catégories B et C, on est sur les heures supplémentaires, et pour les catégories A, ils pourront continuer à générer des jours de RTT supplémentaires s'ils dépassent le seuil des 36,20 heures, ce qui est effectivement le cas de beaucoup de nos cadres A.

Je vais profiter d'avoir la parole pour répondre aux différents éléments.

Effectivement, ces quatre minutes... C'est vrai que j'ai parlé en termes de temps de travail hebdomadaire, mais effectivement, si on revient à la journée, ce sont quatre minutes de temps de travail supplémentaires pour nos agents et agentes. Vous avez bien eu raison, Madame LAMBERT, de préciser qu'ici, il n'est pas l'objet d'aller voter la loi. La loi est ce qu'elle est. Nous sommes des républicains, et nous appliquons la loi. Effectivement, elle a des conséquences pour nos agents, et tout le travail qui a été mené, c'est pour que l'application de cette loi soit le plus indolore possible pour nos agents et nos agentes. Vous avez mis en avant des agents qui peuvent être en souffrance parce qu'ils sont sur des métiers difficiles, et c'est bien ça tout le travail qui a été fait avec les Organisations Syndicales pour trouver des sujétions qui nous étaient permises par la loi pour pouvoir générer deux jours de RTT supplémentaires, et donc, pour ces agents-là, de rester aux 1 591 heures.

Sur le mal-être ambiant de la collectivité, effectivement, il y a des agents en mal-être. Nous ne sommes pas du tout là pour nous cacher la face. Après, effectivement, les problématiques peuvent être variées. Tous les agents ne sont pas forcément en malaise. Il y a des agents qui aiment leur métier, qui vont au travail avec le sourire et dans le sentiment d'être utiles. Il y a parfois, effectivement, des problèmes, et les réponses peuvent être très variées.

Il y a effectivement la question salariale. Vous avez bien fait de le remarquer. Vous avez parlé du rapport n° 20 sur la revalorisation des régimes indemnitaires. C'est une première étape. On a effectivement promis auprès des Organisations Syndicales de proposer une deuxième délibération avant la fin de l'année sur la revalorisation des régimes indemnitaires. C'est aussi pouvoir toucher et permettre un meilleur pouvoir d'achat aux agents et un certain nombre de chantiers. Je pense notamment à ce qui est passé la dernière fois en Conseil Municipal sur la déprécarisation des animateurs périscolaires. Il y a eu aussi, plutôt côté CCAS, la déprécarisation des métiers d'aide à domicile, avec une revalorisation du salaire. Ces préoccupations-là, on les a, on a des marges de manœuvre restreintes, et vous êtes parfois les premiers à nous alarmer sur ce que représentent les charges de personnel, mais pour autant, on est là à l'écoute de nos agents, et on essaie de trouver des solutions pour améliorer leur quotidien. Parfois, les solutions pour améliorer le bien-être au travail peuvent venir avec des réorganisations, parce que, parfois, effectivement, les agents ne reconnaissent plus forcément leur mission. Donc, avec un peu plus de clarté, il y a des réorganisations qui permettent d'identifier là où ça ne va pas, ce qui génère parfois des créations de postes, et ce qui vous est présenté aujourd'hui. Parfois, il s'agit de déplacer des missions, de bien recadrer ce qui est du ressort de tel ou tel agent, et parfois, on arrive à régler des problèmes ainsi. À chaque fois que l'on a un problème, il n'y a rarement qu'une seule et unique réponse, et on y travaille au quotidien. D'ailleurs, depuis un an, on n'a pas manqué de vous présenter un certain nombre de délibérations ressources humaines, outre ce qui est d'ordre statutaire. Je pense notamment à la convention pour le fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique. C'est le rapport que l'on va vous présenter sur le plan égalité professionnelle. Ce sont les lignes directrices de gestion qui permettent de redéfinir l'avancement de carrière des agents de nos collectivités. C'est encore l'instauration d'un forfait mobilité durable pour les agents qui font le choix de venir en transport en commun, avec 70 % de remboursement de leur abonnement. Ça aussi, ce sont de petites mesures, mais qui rajoutent du pouvoir d'achat. C'est effectivement ce qui remplaçait l'IKV, l'Indice Kilométrique Vélo. Toutes ces mesures qui vous sont présentées depuis un an n'ont effectivement qu'un seul et unique objectif, d'une part, garantir les missions du service public, mais surtout, veiller à la qualité de vie au travail de nos agents.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Effectivement, nous avons vécu un moment très, très difficile, que l'on soit ici ou dans tous les établissements publics ou privés. Nous avons eu une tension extrêmement importante, qui est plus générale même, d'ailleurs, que liée uniquement au travail.

Je le redis parce qu'il faut quand même le dire, et j'espère que cela ne sera pas une habitude qui sera prise par le gouvernement, c'est qu'en permanence, nous avons des protocoles qui tombent les uns derrière les autres, qui transforment en permanence les règles, et nos agents montrent une très, très grande agilité, et vraiment, vraiment, je les remercie. Encore une fois, j'espère que cela ne sera pas une habitude qui perdurera. J'espère que l'on n'a pas fait seulement la preuve d'une grande capacité d'adaptation, mais que justement, il ne faut pas en abuser.

Je pense que nous reviendrons auprès de vous sur toutes ces questions-là, c'est quelle place dans notre société et quelle place dans nos collectivités nous donnerons, par exemple, à la question du télétravail. Voilà. Il y a des tas de choses qui s'invitent aujourd'hui dans la façon de travailler, et c'est ma foi un travail de longue haleine à mener.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? 9.

Des abstentions ? 11.

Très bien. Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 15

Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Évaluation du montant de la participation

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 15.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 16

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 16.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 17

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives auprès de la Direction des Sports

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 18

Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

« **Mme Élise AEBISCHER** : Juste quelques mots, si vous me permettez, Madame la Maire.

C'est aussi un grand chantier qui s'est ouvert à nous. D'ailleurs, c'est une conclusion de la loi de la transformation de la fonction publique. Parfois, effectivement, on a beau l'analyser, on a beau être contre, en tout cas, il y a des parties qui nous semblent intéressantes, et ce que l'on vous présente aujourd'hui, de toute façon, aurait été aussi l'objet d'une de nos orientations politiques puisque lorsque Madame la Maire crée une délégation à la fois aux ressources humaines et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas dû au hasard.

L'idée de mener une politique RH en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas là pour opposer les femmes et les hommes à partir du moment où l'on identifie un certain nombre de problématiques, et il existe aussi des problématiques dans la fonction publique, même si effectivement, le statut de fonctionnaire permet de préserver une certaine égalité, notamment salariale, avec un système de grades et d'échelons qui permet à deux agents avec le même poste, avec la même ancienneté, de pouvoir toucher la même rémunération. On constate néanmoins que la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS sont aussi soumis à une répartition genrée, une répartition genrée des métiers, et c'est effectivement à nous de nous interroger pourquoi. C'est aussi à la fois la question de : est-ce que les femmes et les hommes dans nos collectivités organisent le travail de la même façon ? On a constaté qu'en régime normal, les femmes télétravaillaient plus que les hommes, que les femmes occupaient plus souvent et demandaient des contrats à temps partiel. On a effectivement constaté que lorsqu'il s'agissait de garde d'enfant malade, ce sont souvent nos agentes qui sont plus concernées que nos agents. Après, libre à nous de l'analyser, et après, on n'est pas là pour s'opposer aux choix individuels des uns et des autres, mais en tout cas, cela doit nous questionner, et notre responsabilité en tant qu'employeur est de faire en sorte qu'il y ait une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ce plan d'actions qui vous est présenté aujourd'hui est une première formalisation de la prise en compte d'un certain nombre d'orientations. Il a vocation aussi à s'enrichir. D'ailleurs, en termes de méthodologie, dès le début, il a été coconstruit avec les organisations syndicales pour qu'elles soient le plus possible force de proposition. Et même s'il comporte cinq axes, je crois qu'il y en a un qui nous a attiré plus l'attention que les autres, c'est la question de l'articulation des temps de vie professionnels et personnels parce qu'effectivement, aujourd'hui, de nombreuses femmes, lorsqu'elles sont amenées à s'arrêter lors d'un congé maladie, ont l'impression de mettre leur carrière professionnelle en suspens, et après, de ne plus forcément se poser leur avenir professionnel de la même façon. Il est donc important d'accompagner ces femmes dans un premier temps lors d'un congé maternité de la meilleure façon possible, en amont et en aval, pour justement voir avec elles comment elles veulent organiser leur temps de travail. D'ailleurs, cette question ne touche pas que les femmes, elle touche aussi les hommes parce que l'on est sur le développement du congé parentalité, et donc, toutes ces questions d'articulation vie professionnelle/vie personnelle, évidemment, on se les pose pour les femmes parce que majoritairement encore dans la société, ce sont les femmes qui opèrent le plus d'actions en termes de tâches ménagères et de tâches familiales, mais on constate aussi que c'est une question qui concerne de plus en plus d'hommes, et donc, lorsque l'on mène une politique pour l'égalité, cela touche tout le monde, et je pense que cela rendra la société meilleure.

Donc, cinq axes pour ce plan d'égalité professionnelle.

Le premier : assurer la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.

Deuxième axe : définir une politique de rémunération prenant en compte l'égalité professionnelle. Ce que je vous disais, c'est qu'effectivement, le statut protégeait, mais on voit que les femmes aujourd'hui sont concentrées principalement sur les métiers souvent les moins rémunérés. En tout cas, on constate que dans la collectivité, les agents sont répartis dans la filière technique, ce sont principalement des hommes, et lorsque l'on va dans les filières culturelles, sociales, médico-sociales, ce sont à plus de 90 % des femmes, et d'ailleurs, c'est souvent que l'on constate dans la société, pas qu'à la Ville de Besançon, que ce sont souvent les métiers les moins bien rémunérés. Un effort va donc être fait. D'ailleurs, cela rejoint un petit peu ce que l'on disait tout à l'heure sur la revalorisation des régimes indemnitaires. L'objectif est d'harmoniser les régimes indemnitaires sur la base de la fonction

administrative pour justement pouvoir revaloriser en priorité la filière culturelle, filière médico-sociale, filière sociale, filière sportive.

Troisième axe : garantir l'équité des parcours professionnels. Là-dessus, on a encore besoin de retravailler un certain nombre d'indicateurs.

Quatrième axe : favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels. C'est ce que je vous disais tout à l'heure par rapport aux congés, mais c'est aussi mettre en place une réflexion sur la garde des enfants de nos agents parce qu'effectivement, on se retrouve de plus en plus avec des familles monoparentales occupées principalement par des femmes qui n'ont aucune solution de garde. Je pense notamment aux agentes de la Direction de l'éducation qui sont là pour garder le matin les enfants de tous les Bisontins et Bisontines, mais qui gardent leurs enfants. Et surtout, quand c'est dans les situations les plus précaires, aujourd'hui, on sait que le mode de garde peut être très, très prégnant dans le portefeuille d'une famille.

Le dernier point, c'est prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes. Effectivement, cela s'entrecoupe avec tout le travail mené depuis un certain nombre d'années avec le CHSCT sur le signalement des violences, d'une part, avec un volet « prévention, sensibilisation » pour faire comprendre qu'on ne laissera plus rien passer au sein de la collectivité lorsqu'il s'agira d'agissements sexistes, et de manière générale, sur toutes les discriminations, et c'est un volet « écoute et accompagnement » des agents et agentes victimes, savoir quelles solutions avec une cellule d'écoute pluridisciplinaire, avec à la fois les psychologues du travail, avec service social, avec médecine du travail pour identifier au mieux la problématique, et après, trouver, analyser et mettre en œuvre les mesures correctives ou le disciplinaire le cas échéant.

Voilà donc un grand chantier qui est formalisé, mais qui a aussi vocation à s'enrichir dans les années à venir jusqu'en 2023.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation extrêmement complète et précise.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur un dossier aussi important et aussi fondamental et attendu ?
Pas de demandes de parole ?

Je propose de soumettre au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 20

Évolution des régimes indemnitaires

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 21

Crématorium de Besançon - Avenant n° 3 à la Délégation de Service Public

« **Mme Élise AEBISCHER** : Juste pour repréciser un certain nombre de choses. Pourquoi sommes-nous là aujourd'hui pour vous proposer un avenant ?

Laissez-moi juste commencer mon propos en remerciant d'une part les équipes d'OGF, notre prestataire pour le crématorium de Saint-Claude, mais de manière générale, tous les acteurs du secteur économique du funéraire, avec une pensée particulière pour les agents du service public, pour qui l'année 2020 a été une année de surcharge de travail. On le sait, tous les Bisontins et les Bisontines ont malheureusement pu, à un moment donné, être touchés par la problématique de la mort d'un de leurs proches - liée au Covid ou non. Effectivement, je pense qu'il est bien de remercier aussi un peu ce travail invisible mené par des fonctionnaires, ou aujourd'hui par notre délégataire OGF, parce que c'est un travail difficile, mais qu'ils ont fait avec dignité, bienveillance et professionnalisme pour accueillir les familles dans les meilleures conditions possibles. On sait que cela a été très compliqué pour l'année 2020.

Ce rapport vous est présenté car, comme on le disait, il y a eu une surcharge d'activité de notre crématorium sur l'année 2020. Malheureusement, il y a une mortalité en hausse, avec des personnes qui de manière générale dans l'Est de la France font de plus en plus le choix de la crémation.

Si on regarde l'activité entre mars 2020 et 2021, on a une progression de 36 % de l'activité. Pour l'année 2020, c'est presque 1 186 crémations qui ont été faites, contre plutôt entre 900 et 1 000 d'habitude. Là, c'est pour bien vous montrer qu'il y a eu une surexploitation de l'équipement. D'une part, pour le délégataire, cela a généré la création de créneaux supplémentaires pour accueillir le public, mais cela a surtout détérioré considérablement le four. Ce qui nous amène aujourd'hui à vous proposer une prolongation de la DSP du crématorium, puisque nous avons demandé un audit pour vérifier l'état du four, nous invitant à le changer dans les plus brefs délais.

Deux choix se présentaient à nous : soit aller nous-mêmes commencer les démarches pour pouvoir acquérir ce four, soit laisser le prestataire le changer dans les meilleurs délais. C'est le choix qui vous est proposé, moyennant une augmentation de cette DSP de cinq années supplémentaires, pour notamment supporter le coût de presque 400 000 €... 380 000 €, pour l'acquisition du four et en même temps le chantier de la dalle, puisqu'à partir du moment où on va mettre un four plus lourd, répondant d'ailleurs aux nouvelles normes, il faut aussi toucher un peu à la structure du bâtiment.

Voilà pourquoi aujourd'hui on est devant vous. C'est bien lié au contexte extraordinaire et urgent, et par nécessité de pouvoir continuer à accueillir dans les plus brefs délais les familles endeuillées, et pouvoir continuer ce service public de crémation. Il a fallu agir et proposer cette prolongation de DSP.

Mme LA MAIRE : Merci.

Christophe LIME ?

M. Christophe LIME : Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Je pense que ce dossier montre la vraie faiblesse d'une Délégation de Service Public. C'est-à-dire que nos services ne sont pas associés à la vie de ce four.

Élise vient de nous préciser un peu le nombre. Si je reprends. Sur l'ensemble de la Délégation de Service Public, si je prends environ 1 000 décès par an, cela fait 12 000. Nous aurions 200 de plus, et d'un seul coup on découvre qu'avec 200 de plus il faudrait changer le four immédiatement. Je suspecte, mais je ne fais que suspecter, qu'OGF savait très bien qu'il fallait changer le four. Ce sont des professionnels, ils connaissent exactement l'évolution de leur matériel, avec tout ce que cela peut comporter.

Et je pense que la Délégation de Service Public rencontre une faiblesse, c'est-à-dire que nous sommes maintenant pris au piège. Nous sommes à la veille du renouvellement d'une Délégation de Service Public déjà très longue, 12 ans. Nous sommes pratiquement au maximum de ce que la loi peut nous autoriser normalement, et nous allons remettre 5 ans. Plus personne ne signe des Délégations de Service Public de 17 ans. Tout le monde s'est aperçu que c'était une véritable erreur sur un certain nombre de dispositifs.

Oui, nous sommes pris au piège aujourd'hui. J'espère qu'on en tirera des enseignements. Et le fait d'avoir l'ensemble des connaissances nous permet d'anticiper un certain nombre de choses.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier, parce que comme je l'ai dit, nous aurions pu faire nous-mêmes notre propre investissement, comme cela a été dit et comme nous le faisons assez régulièrement. Je prends l'exemple de notre Délégation de Service Public à Grand Besançon Métropole : nous achetons l'intégralité des bus. Même avec une Délégation de Service Public, on peut aussi porter un certain nombre d'investissements. Et si on le fait dans un certain nombre de secteurs, c'est quelque part qu'on s'aperçoit qu'on n'a pas un certain nombre de marches et un certain nombre d'éléments nous permettant de pouvoir rentabiliser.

Ou un deuxième élément, c'était de mettre aussi en concurrence. Si nous renouvelions aussi notre Délégation de Service Public, savoir si OGF était la meilleure prestation qui aurait pu nous être offerte, y compris avec le renouvellement du four.

Bien entendu, Élise a pris le dossier et c'est toujours un peu compliqué sur ce type de chose là. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce domaine-là, et j'espère que nous en tirerons les enseignements sur la véritable connaissance de l'ensemble de nos matériels à renouveler.

Mme LA MAIRE : D'autres prises de parole ? (Non).

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 9 abstentions.

Très bien, merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 22

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 23

Relations internationales - Appel à projets de la Ville de Besançon - Attribution de subventions - Année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je tiens quand même à dire combien j'ai été très heureuse d'accueillir le Consul de Suisse, mais aussi le Consul des États-Unis qui est venu deux fois sur notre territoire. Nous avons eu le plaisir d'avoir des dossiers dont on est sûr qu'ils déboucheront sur des très beaux programmes ; avec une rencontre avec le monde de l'entreprise qui a été extrêmement importante et riche, aussi avec le monde de la culture, et même l'approche sociale de l'art de rue.

Voilà, je tenais à saluer la venue de Monsieur le Consul CRAWFORD qui est venu nous voir, et qui est même venu à la cérémonie du 18 juin. Cela a été un moment extrêmement important. Et en rencontrant les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche... Il y a beaucoup de perspectives devant ces rencontres internationales que nous faisons avec Sadia GHARET, que je remercie pour son activité.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 24

Soutien à l'Union des Commerçants de Besançon - Attribution d'une subvention exceptionnelle et signature d'une convention

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Avec nos recettes...

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 25

Organisation des Instants Gourmands et du marché de Noël par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Modalités d'occupation du domaine public et signature d'une convention avec l'association

« **Mme LA MAIRE** : Oui, Monsieur PIGNARD ?

M. Maxime PIGNARD : Merci Madame la Maire.

Juste avant de poser mes questions sur ce rapport, je voudrais quand même revenir rapidement sur les propos assez désagréables de Monsieur BODIN au début de ce Conseil, et sur lesquels je n'ai pas pu rebondir tout de suite. Il sous-entendait que les élus de l'Opposition : soit ne venaient pas en Commission, soit y venaient, mais n'y travaillaient pas et ne posaient pas de question.

Alors c'est totalement faux ! Et le problème qu'on a, et je l'ai encore expérimenté en Commission 4, le 8 juin, c'est que quand on pose des questions, on n'a pas de réponse. C'est : « *Je ne sais pas. Je vous dirai plus tard.* » Nécessairement, on est obligé d'aller jusqu'au Conseil Municipal pour tenter d'obtenir des réponses à nos questions.

Deuxième remarque. Puisque lors du Conseil Municipal du 28 janvier -si je ne me trompe pas-, Monsieur BERTAGNOLI nous avait expliqué, je me rappelle de la formule, que « *le temps où les élus décidaient entre eux, à huis clos, était révolu.* ». Du coup, le raisonnement devient schizophrénique. Il n'y a rien de moins transparent qu'une Commission Municipale qui n'est pas ouverte au public ni retransmise en direct. Donc vous ne pouvez pas nous reprocher d'être transparents et de poser nos questions devant tous les Bisontins.

Ces remarques faites, je vais en venir au rapport puisque j'aurais quelques questions. Notamment, sur l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon. J'aurais voulu savoir où on en était à propos de la succession de Monsieur LEPIN, l'actuel Directeur qui va quitter ses fonctions.

J'en profite pour vous demander quelle est votre vision précise sur la future gouvernance de l'OCAB. Alors j'anticipe les critiques, je vous le demande ici aux yeux de tous les Bisontins, dans le débat public, et en toute transparence.

Enfin, une dernière question totalement en lien avec le rapport. Pouvez-vous donner des indications sur la configuration que va prendre le marché de Noël cette année ? Notamment, puisqu'il me semble que c'est ce que vous aviez souhaité l'année dernière, voulez-vous mettre le chapiteau de l'association RéCiDev au centre de la place de la Révolution ? Ou avez-vous déjà anticipé d'autres organisations possibles ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je voudrais revenir sur la question des Commissions pour qu'on soit bien clair entre nous, parce que je crois qu'il y a un malentendu qui s'installe. Si toutefois des questions sont posées et pour lesquelles vous n'avez pas de réponse, on remonte les comptes rendus. Si les questions ont été posées, normalement, les réponses sont apportées. Alors si ce n'est pas le cas, il faut qu'on regarde pourquoi.

En tout cas, je n'ai pas sous les yeux l'ensemble des questions qui ont été posées dans les dernières Commissions. Je regarderai attentivement les comptes rendus de ces Commissions pour vérifier combien les questions sont posées, et combien les éléments de réponse sont apportés. Évidemment, on ne peut pas dire qu'on renvoie au fonctionnement des Commissions et que cela ne fonctionne pas dans ce sens.

Le fait que cela ne soit pas ouvert au public n'empêche pas pour autant que ce sont des moments en toute transparence, comme tous les actes publics que l'on fait. Il n'y a pas de souci de ce point de vue. De toute façon, il y a toute liberté à relater les questions et les réponses qui ont pu avoir lieu durant ces Commissions pour que les choses soient très clairement posées. Cependant, il est vrai que c'est le lieu le plus intéressant quand il est question d'explorer et utiliser des dossiers pour lesquels les uns et les autres peuvent avoir des questionnements. C'est bien dans ce sens que l'on propose l'avis des Commissions.

Monsieur POULIN ?

M. Anthony POULIN : La majorité des élus cités étant en conflit d'intérêts, je vais me permettre de vous donner quelques réponses succinctes.

Tout d'abord, il me semble qu'à l'OCAB siègent plusieurs élus, notamment Claude VARET. Ainsi, des questions relèvent de l'organisation même de l'OCAB, notamment la succession que vous pourrez questionner au CA de l'OCAB. Je vous invite à le faire, car cela relève de l'organisation même de l'association. Il en est de même pour le contenu précis de ce qui va être fait. On est bien ici sur un rapport qui définit « les modalités d'occupation du domaine public ». Sur le contenu précis, les choses sont en train de se construire.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Restrictions obligent, nous le constatons tous : jamais les Français n'ont autant ressenti le besoin de se rassembler. C'est la raison pour laquelle, remettre de la vie dans les quartiers ou au centre-ville m'apparaît primordial. Ces moments fédérateurs, que sont les Instants Gourmands et le Marché de Noël, avaient déjà de l'importance, mais je pense qu'ils en auront encore davantage en 2021, et les années suivantes.

Je voudrais savoir s'il y a des consignes particulières. Est-ce qu'il y a une volonté de passer à une vitesse supérieure ? Ou simplement de reconduire ? Et je voudrais savoir ce qu'il en est du défilé militaire, très apprécié des Bisontins et des enfants qui s'émerveillent de voir les soldats, les sapeurs-pompiers, le SAMU et les véhicules ? Et qu'en est-il du feu d'artifice du 14 juillet pour cette année ? J'imagine que les protocoles sanitaires ne sont peut-être pas encore définis -j'entends votre remarque de tout à l'heure-, mais je pense qu'il est important que les Bisontins aient un peu de visibilité sur ces festivités qui s'apparenteront peut-être à une forme de libération, comme à la sortie des événements douloureux qui se sont déroulés il y a plusieurs dizaines d'années.

Merci.

Mme LA MAIRE : Je peux répondre volontiers parce qu'il n'est pas question de la délibération. Nous avons une rencontre demain avec la préfecture, et nous en saurons un peu plus.

Vous savez combien c'est extrêmement compliqué aujourd'hui. De jour en jour, les protocoles changent. Parfois, les Ministères se contredisent. Ainsi, nous suivons tous les jours de façon extrêmement attentive.

De toute façon, nous sommes très attentifs au fait que cela ait lieu, parce que nous souhaitons que ces temps attendus et rythmant la vie sociale et sociétale puissent s'exprimer. Sous quelle forme ? Écoutez, dès qu'on en saura un peu plus, je viendrai auprès des uns et des autres pour vous dire. Nous vous ferons savoir comment les choses se dérouleront, sans difficulté.

Je soumetts au vote...

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci.

Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur ce rapport, mais je n'ai rien compris à la réponse de Monsieur POULIN. J'en suis désolé. De plus, même si l'OCAB a bien sûr son entité, je suis quand même surpris que la municipalité ne soit pas en capacité, dans le cadre d'un Conseil Municipal, de nous donner des orientations de ce que sera le Marché de Noël - qui arrive bientôt, dans cinq mois, puisque fin novembre il va s'ouvrir.

Je suis un petit peu surpris. On voudrait avoir des éléments un peu plus précis.

M. Anthony POULIN : Je vous répète ce que je disais. La programmation est en cours avec l'OCAB. Bien entendu, le contexte sanitaire évoluant, tout cela va s'ajuster, mais c'est un dialogue qui est en construction avec l'OCAB.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Simplement, Monsieur POULIN, y a-t-il une volonté de simplement reconduire ? Ou y a-t-il une volonté de passer à la vitesse supérieure ? Là, il s'agit d'une volonté politique, ce n'est pas une question d'organisation.

M. Anthony POULIN : C'est une question de volonté politique et de moyens. On a envie que les fêtes de Noël soient les plus belles dans notre ville, donc nous travaillons avec l'OCAB pour cela.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 26

Opération « Boostez vos commerces » - Signature d'une convention avec l'OCAB

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 27

Congrès - Attribution de subventions - 2^{ème} répartition au titre de l'année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 28

Dénomination de commune touristique

« **Mme LA MAIRE** : François BOUSSO prend la parole.

M. François BOUSSO : Merci, Madame la Maire.

En ce qui concerne ce rapport, et pour répondre au propos liminaire de Monsieur FAGAUT à ce Conseil, sachez déjà que la décision demandée ce soir n'a absolument rien de nouveau pour la Ville de Besançon, puisqu'elle avait la dénomination « commune touristique » de 2012 à 2017. Il s'agit juste d'une reconduction de quelque chose qui existait déjà à l'époque.

Pour aller dans le dur des débats, on peut rappeler qu'entre 2012 et 2017 la collectivité avait été marquée par l'investissement dans le tramway, et qu'à l'époque jamais le Versement Mobilité n'avait été mis sur le tapis.

Depuis un an, on nous invite à nous exprimer sur notre ambition par rapport à notre politique touristique. Qu'est-ce qu'on fait ? Comment on fait pour mettre Besançon en avant ? Justement, la dénomination « commune touristique » vient simplement traduire et affirmer notre ambition d'avoir une vraie politique en la matière.

Besançon vient d'être reconnue comme citée doublement nommée au patrimoine de l'UNESCO. La dénomination « commune touristique » vient aussi affirmer Besançon par rapport à d'autres villes qui ont cette dénomination, comme Rennes, Strasbourg ou Nantes. L'idée est de ne pas avoir de retard par rapport à ces villes.

Enfin, cette dénomination va avoir quelque chose de très important : le fait de s'inscrire dans un cadre législatif particulier dès l'instant qu'il s'agit d'organiser des événements, notamment, à vocation touristique. Cela permet de faciliter l'organisation de ces événements.

Merci.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Sur ce rapport, je vais faire référence à mon propos liminaire de ce Conseil Municipal. Je pense qu'il est important qu'on puisse s'arrêter un instant sur le fond de ce dossier, puisque c'est ici pour nous que se cache le cheval de Troie.

Quand on parle de transparence, on aimerait que vous ayez cette transparence totale sur ce rapport.

Merci à Monsieur BOUSSO de nous rappeler que la Ville entre 2012 et 2017 avait déjà été actée dans le cadre de la dénomination « commune touristique », parce qu'on le savait. Merci de nous le rappeler.

Néanmoins, et hélas, durant cette période, nous n'avons pas pris un visiteur. Hélas, encore une fois.

Être reconnue « commune touristique », pour moi et pour nous, c'est un atout pour notre ville et son développement, mais est-ce bien là le fond de cette dénomination ? Là, la transparence va valoir !

Comment pouvez-vous expliquer que côté Agglomération, GBM, vous vouliez vous positionner aussi vite par rapport à cela dans le cadre du lancement de cette agence d'attractivité qui est en cours de construction, puisqu'il y a un marché public qui a été lancé et qu'on a validé dernièrement au sein de GBM ? Et ne pas attendre la définition de cette structure qui va être retenue dans le cadre du marché public, pour savoir comment l'aspect touristique va être abordé ? C'est le premier élément.

Le deuxième élément est un peu paradoxal par rapport à vous. D'ailleurs, cela vous a coûté un camouflet dans le cadre de cette volonté de transformer l'Office du Tourisme en régie municipale, pour ensuite la garder dans son entité actuelle. C'est ce que j'ai aussi rappelé à Monsieur BOUSSO, entre 2012 et 2017, nous n'avons pas eu d'évolution du nombre de touristes, hélas, avec cette dénomination.

On voudrait savoir... Parce que c'est bien beau. Aujourd'hui, ce n'est pas une dénomination qui fait le projet touristique d'un territoire. Cela se saurait ! Il y a quelques mois en arrière, je vous avais notamment posé la question de ce que serait pour vous le projet de la Citadelle de demain. À l'époque, vous m'aviez

répondu : « *On verra. On réfléchit* » Huit mois plus tard, force est de constater qu'on n'a toujours pas d'élément sur ce que sera la Citadelle ni globalement le projet touristique de notre territoire.

Puis c'est là qu'arrive le diable ! Parce que mon petit doigt me dit que derrière la dénomination « commune touristique », arrive l'augmentation du Versement Transport qui sera proposé prochainement au sein de Grand Besançon Métropole, puisque la loi de décembre 2016 permet aux collectivités inscrites dans le cadre des communes touristiques d'augmenter de 0,2 % le Versement Transport.

Pourquoi ? Vous me direz si je me trompe. Pour aller chercher 3,5 M€. Pourquoi 3,5 M€ ? Parce que dans votre projet global de gratuité des transports pour les moins de 26 ans, à l'échelon de Grand Besançon Métropole, il vous manque quelques euros. Ainsi, derrière cette dénomination « commune touristique », se cache à notre sens -on aimerait que vous puissiez nous dire clairement les éléments par rapport à cela- ce fameux cheval de Troie, l'augmentation des impôts. Des impôts pour nos entreprises, je pense que c'est très mal venu aujourd'hui de pouvoir le faire dans le cadre du Versement Transport.

Merci de nous répondre très franchement par rapport à cela. Je pense que ce n'est pas une bonne option que vous êtes en train de prendre. Non pas par rapport aux communes touristiques, parce qu'on le valide, mais sur ce que vous allez amener par la suite en direction des augmentations d'impôt sur nos entreprises.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Vous ne serez pas étonnée, Madame VIGNOT, que j'aie dans le même sens.

Avoir de l'ambition pour le développement touristique, c'est une excellente nouvelle. Mais quelle est cette précipitation subite qui vous amène le 25 juin à demander dans l'urgence la dénomination « commune touristique » ?

Il y a peu, Monsieur VUILLEMIN, Vice-Président en charge de l'attractivité, précisait, je cite : « *Les représentants du secteur du tourisme bisontin ne considèrent cette dénomination ni capitale ni prioritaire pour leurs activités, qui plus est, à cette période de l'année.* »

Alors vous me permettrez de pointer quelques incohérences. Si vous aviez réellement de l'ambition pour le tourisme, vous n'auriez pas baissé la subvention à l'Office de Tourisme de 200 000 €.

J'ose espérer que vous n'auriez pas balayé du revers de la main notre proposition d'exonérer, pour l'année 2021, les droits de terrasse des établissements, qui justement accueillent des touristes.

Vous n'auriez pas cherché par tous les moyens à faire annuler le projet d'aménagement de la RN 57 qui nous relie aux touristes suisses au fort pouvoir d'achat.

Et j'espère que vous porteriez une attention beaucoup plus forte à la propreté de la ville, aux déchets qui jonchent les herbes hautes dans nos parcs et jardins, et aux herbes qui poussent entre les pavés, les trottoirs, les bordures, les pierriers du Doubs qui sont un refuge pour les tiques, mais donnent surtout l'image d'une ville sale, non entretenue et le sentiment d'un laisser-aller général.

Je crois que le bon sens voudrait que vous attendiez les conclusions des deux assistances à maîtrise d'ouvrage, l'une sur l'agence d'attractivité et l'autre sur l'actualisation du schéma touristique, qui nous ont quand même coûté 160 000 €.

Évidemment, je partage totalement le point de vue de Monsieur FAGAUT. Il s'agit uniquement d'un paravent fiscal. L'intention première est d'augmenter la fiscalité des entreprises, *via* le Versement Transport. C'est d'ailleurs clairement affiché par les prises de position des élus Communistes, et dernièrement par les violentes charges sans nuance des conseils de mars et mai contre les patrons et les entreprises.

Vous faites cela non pas pour un projet de territoire, mais pour répondre à un accord politique. Là, cela me gêne très fortement ! C'est d'autant plus affiché, Madame la Maire, que l'augmentation fiscale était le premier avantage listé dans la première version du rapport que nous avons reçu à l'Agglomération.

Je vous alerte quand même sur les conséquences d'une telle décision. 0,2 point d'augmentation de la fiscalité, cela peut paraître complètement anodin depuis le bureau d'un adjoint communiste, mais cette décision pénaliserait : 900 entreprises, 35 000 salariés, les établissements publics, tel que l'hôpital, de plusieurs centaines de milliers d'euros.

En pleine relance économique, augmenter les charges des entreprises pénalise : l'investissement, les emplois et les salaires. Et cela serait le meilleur moyen de tuer l'attractivité.

En pleine sortie de crise sanitaire, augmenter les charges de l'hôpital, c'est tout simplement irresponsable !

Alors je vous demande de vous diriger vers la direction opposée : engageons-nous ensemble dans un moratoire fiscal qui donnerait de la visibilité aux entreprises et créerait un terrain favorable à l'emploi.

Affirmons-nous comme un territoire favorable à l'entreprise, au rebond économique, à l'industrie, mais ne prenons surtout pas le risque de voir le développement économique se réaliser en dehors de Besançon. Cela serait une catastrophe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Angers, Le Mans, Nancy, Nantes, Reims, Tours, Rennes, Strasbourg. Ce sont les villes « communes touristiques » en France. Les stations classées « tourisme », une autre façon d'aborder ces questions : Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Caen, Grenoble, Marseille, Metz, Le Havre, Lyon, Perpignan, Montpellier, Nice, Toulon, Toulouse. Nous serons dans cette liste, je l'espère bien, du fait de notre demande auprès du Préfet parce qu'on la demande à la Communauté urbaine qu'ils nous proposent au niveau de la préfecture et j'espère bien que nous serons classés à la hauteur de toutes ces villes qui ont toutes cette ambition touristique que nous partageons.

Je le dis aujourd'hui ! C'est parce que nous souhaitons aller mettre toutes les briques nécessaires à ce qu'il y ait un projet touristique, que nous vous sollicitons aujourd'hui pour la dénomination « commune touristique ».

Après, on peut toujours spéculer sur tout ce qu'il peut y avoir derrière. On pourrait même spéculer que nous souhaitions organiser autrement la question des débits de boissons, si vous regardez les articles L3332-1, L3335-4 et L3511-3 (relatifs à la sécurité intérieure). On peut spéculer sur l'ensemble des éléments qu'apporte cette dénomination.

Alors, vous en avez choisi une. D'ailleurs, je tiens à le dire en public, je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais je le répète : si un certain nombre de villes, une fois « communes touristiques », ont la possibilité d'aller vers ce Versement de Mobilité, c'est tout simplement parce que tous les transports, et donc toute la mobilité, sont sollicités quand le tourisme est très important. C'est pour cela que ce levier existe.

Oui, nous avons une ambition touristique très forte. Comme vous l'avez dit, c'est un atout ; dont on ne sait pas pourquoi on s'est séparé à un moment donné, sans doute parce qu'il y avait ce chantier au niveau du tramway. En attendant, c'est bien d'une ambition dont il est question.

Oui, il va y avoir un travail et des études se font. Il y a bien une étude, au niveau du Grand Besançon, lancée sur la question du schéma touristique.

En attendant, nous menons l'ensemble des démarches que nous devons faire, en cohérence avec cette ambition.

Ensuite, je tiens à le dire, quand de l'herbe pousse entre les pavés, quand de la végétation se développe... Je le dis aujourd'hui et on en reparlera aujourd'hui. Hier, nous recevions des signaux d'alerte et nous aurons un rapport du GIEC montrant que le climat et la biodiversité sont en train de s'effondrer. Or, tous les scientifiques savent que c'est dans les villes que nous avons un très gros potentiel pour maintenir la biodiversité !

Alors il y a des tiques ! Mais vous irez raconter cela à Madame LUTZ qui aujourd'hui fait un travail merveilleux. Je le signale et le dis sans problème. Cela ne me pose aucun problème que cela vienne d'une autre vision politique que la mienne.

Elle s'empare de qualité qui s'ouvre à elle, c'est-à-dire qu'elle ouvre des canaux, ce qui lui permet d'ouvrir très largement la biodiversité au sein de la Ville de Mulhouse. Et je peux vous assurer qu'il y a sans doute des tiques, mais elle y voit bien autre chose comme ambition pour sa ville. Et je suis heureuse que cela existe à peu près dans toutes les villes avec des ambitions pour le bien-être de leurs habitants, mais aussi pour la biodiversité.

Oui, nous présentons aujourd'hui un dossier concernant la dénomination « commune touristique ». Oui, nous sommes très fiers de la proposer et de travailler. C'est pour cela qu'une étude importante est en train de se mettre en place sur l'ambition touristique dans laquelle nous voulons nous inscrire.

Nous sommes très fiers de notre ville. Nous sommes très fiers de cette biodiversité, dont tout le monde dit combien elle est un atout majeur. Nous sommes très fiers que la végétation s'installe le plus possible. Et nous verrons se végétaliser l'ensemble des espaces publics, car c'est une demande et une nécessité.

Oui, cette dénomination de « commune touristique » a un très fort sens et il est important de la demander aujourd'hui. C'est essentiel.

Je soumets au vote ce dossier...

Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Madame la Maire, je m'excuse, mais on a été mis en cause dans le débat sur deux éléments.

Sur le fait que vous seriez sous la pression d'un certain nombre de groupes politiques pour faire avancer un certain nombre de programmes. Je crois que c'est un programme qui était connu et a été distribué à l'ensemble de la population, et qui n'est pas soumis à une quelconque non-transparence par rapport à un certain nombre d'éléments.

Oui, vous saurez que notre groupe politique est de ceux qui pensent qu'il faut mettre en application ce sur quoi nous nous étions engagés auprès des Bisontins, Bisontines, Grand Bisontines et Grand Bisontins ; y compris avec la réserve que nous avons toujours exprimée, le fait de dire que quelle que soit la décision, les élus du Grand Besançon prendraient la décision, en sachant que les élus de Besançon sont minoritaires à l'intérieur de Grand Besançon.

Nous l'avons toujours exprimé. Reprenez le programme qu'Anne VIGNOT a porté, soutenu par différentes formations politiques.

Le deuxième point, « depuis le bureau d'un adjoint communiste »... Messieurs de l'Opposition, je pense que vous oubliez qu'il y a eu une lettre de Vice-Présidents à la Présidente du Grand Besançon Métropole demandant la même chose. Or, ces élus Vice-Présidents qui n'ont *a priori* aucune connaissance de la réalité économique, il me semble les avoir retrouvés sur vos listes électorales. Au moins, on a le courage d'afficher nos opinions politiques dès le départ. C'est-à-dire que nous affichons un certain nombre de choses à l'extérieur, et y compris dans les débats que nous avons entre nous. Oui, ce sont des débats que nous avons entre nous. Ils sont sains et c'est une très bonne chose. Nous les assumons sur un certain nombre de points.

Le dernier point que je n'apprécie absolument pas est le fait que nous aurions dénigré les entreprises. Monsieur CROIZIER, nous n'avons...

M. Laurent CROIZIER : (*Inaudible, hors micro*).

M. Christophe LIME : Non, Monsieur CROIZIER ! Vous reprendrez les propos, parce que c'est moi qui les ai tenus les deux dernières fois. Je n'ai jamais dénigré les...

M. Laurent CROIZIER : (*Inaudible, hors micro*).

M. Christophe LIME : Monsieur CROIZIER...

Mme LA MAIRE : Je vous propose de conserver le respect de la parole de chacun ! D'accord.

M. Christophe LIME : Je n'ai jamais dénigré les entreprises sur un certain nombre de choses, sur un certain nombre de points.

Simplement, puisque nous baissions d'une manière générale l'impôt sur les sociétés de 40 M€ sur notre périmètre, des élus que nous représentons demandent que cela soit accompagné d'engagements environnementaux et sociaux.

Sur quoi nous appuyons-nous ? Sur le rapport de la Cour des comptes sur le CICE, publié il y a quelques semaines. Il signale que cet engagement a perdu une grande partie de son utilité, car il n'a pas été soumis à des engagements sociaux et environnementaux.

Or, si vous entendez, ce sont les propos que nous tenons. Nous ne sommes pas contre les accompagnements auprès des entreprises. Vous aurez remarqué que nous votons pratiquement toutes les subventions auprès des entreprises, mais nous avons fait acter il y a quelques années, qu'elles seraient adossées à un certain nombre d'engagements environnementaux et sociaux. D'ailleurs, c'est grâce à nous qu'on a réussi à acter le maintien des effectifs sur trois ans, etc.

Nous ne sommes pas contre les accompagnements au niveau des entreprises. Simplement, nous souhaitons qu'il puisse y avoir des entreprises responsables, comme elles le sont très régulièrement, et éviter que des gens utilisent des subventions pour faire autre chose que de l'emploi et de l'activité en France. Je crois qu'on a quand même quelques exemples dans certaines entreprises. Minoritaires, on est peut-être d'accord, mais on doit y être extrêmement attentif.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Pour revenir sur vos propos, Madame VIGNOT. Pourriez-vous nous donner le montant des Versements Transport de toutes les villes catégorisées « communes touristiques », que vous nous avez cité tout à l'heure ?

Mme LA MAIRE : Je vous le ferai volontiers ! Il n'y a aucune difficulté !

M. Ludovic FAGAUT : Je vais vous le faire maintenant !

Mme LA MAIRE : Parfait !

M. Ludovic FAGAUT : Reims, 1,8 %. Grand Poitiers, 1,3 %. Perpignan, 1,7 %. Orléans, vous l'avez citée, 1,8 %.

Parce qu'on voit qu'il y a quand même ce soir beaucoup de dissensions au sein de votre Majorité. On voit que des Partis de votre Majorité votent contre des rapports et s'abstiennent. Et on n'est pas encore au bout de ce Conseil Municipal... Je voudrais donc savoir. Vous, Maire de Besançon, allez-vous porter l'augmentation du Versement Transport au sein de Grand Besançon Métropole, puisque la dénomination « commune touristique » va être actée ?

Transparence !

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres...

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais ma question est simple !

Mme LA MAIRE : Attendez, je sais lire les questions ! Merci, Monsieur FAGAUT...

M. Ludovic FAGAUT : Mais ma question est simple. Oui ou non ?

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous êtes binaire dans la vie si je comprends bien ?

M. Ludovic FAGAUT : Là-dessus, oui !

Mme LA MAIRE : Moi, non !

M. Ludovic FAGAUT : Ma question est simple ! Allez-vous porter au sein de Grand Besançon Métropole l'augmentation du Versement Transport ?

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, je vous ai laissé pour la deuxième fois la parole...

M. Ludovic FAGAUT : D'accord, merci. J'attends ma réponse !

Mme LA MAIRE : Est-ce que d'autres veulent prendre la parole ?

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci.

Je suis ravi que vous citiez les villes que vous avez citées. J'imagine qu'elles portent toutes une véritable ambition touristique.

Ne vous détrompez pas. Dans l'intervention que j'ai pu faire, je parlais bien du paravent qu'il y a derrière cette ambition touristique. Ce paravent que vous ne voulez pas afficher, parce que vous souhaitez avancer masquée. On l'a compris. D'ailleurs, le fait que vous ne répondiez pas à la question de Monsieur FAGAUT le démontre.

Je vais donc poser exactement la même question. Madame VIGNOT, en qualité de Maire de Besançon, porterez-vous à l'Agglomération cette demande d'augmentation du Versement Transport ? Vous avez donc les deux Groupes d'Opposition qui vous posent cette même question.

Je vais aborder un autre sujet, mais relatif au tourisme. Je voudrais réagir à l'article de presse d'aujourd'hui qui évoque la décision d'éteindre, certains mois de l'année, l'emblème qui fait la fierté de notre ville. J'aimerais que vous mesuriez la portée de cet acte. La symbolique de cet acte.

En réalité, Madame VIGNOT, avec cette décision, ce n'est pas seulement la Citadelle que vous éteignez, mais toute la ville !

Je suis en désaccord total avec cette décision, et vous ne pouvez pas imaginer à quel point elle m'attriste et me désespère.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vais répondre à la dernière de vos interpellations.

Je suis atterrée qu'aujourd'hui dans cette assemblée, il puisse y avoir encore des personnes qui ne mesurent pas, qui ne mesurent pas la crise en matière de biodiversité dans laquelle nous nous trouvons !

Je ne sais pas dans quelle mesure on finira par prendre en considération l'effondrement des espèces auquel nous sommes confrontés les uns et les autres.

Je n'arrive pas à imaginer que l'ensemble des reportages, magazines, articles scientifiques... Je ne sais pas quelles sont les informations et formations qui doivent encore être produites pour qu'il n'y ait pas autant de décalage entre une conscience qui émane dans tous les territoires en France, dans nos collectivités, et ce décalage dans la discussion que nous pouvons avoir ce soir.

Je tiens quand même à dire que le travail qui est fait aujourd'hui, par exemple, sur l'éclairage de la Citadelle, est de considérer qu'il y a des enjeux aujourd'hui faisant qu'on aborde les choses différemment.

Pour les 24 Heures du Temps, j'ai discuté avec Monsieur PRÊTRE. Je ne sais pas si certains le connaissent, il est le 7^{ème} d'une génération s'occupant de la restauration des horloges ; en particulier, les horloges mécaniques, mais pas seulement.

Il nous a retracé toute l'histoire de ce savoir-faire, et il a expliqué combien à chaque époque des enjeux ont modifié le rapport avec le temps et la symbolique des monuments. Jusqu'à l'éclairage de l'espace public et aujourd'hui la question de la biodiversité, c'est quelque chose qu'ils ont intégré. C'est-à-dire que même dans la façon dont ils envisagent les technologies, ils intègrent ces problématiques.

Nos entreprises, j'en suis fière, sont en capacité de discuter avec nous sur des questions aussi majeures, alors qu'aujourd'hui on parle de rapports qui étaient, ma foi, ceux du 20^{ème} siècle. Mais aujourd'hui on ne peut plus nier ce qui nous arrive. Nous avons donc une responsabilité, et je suis heureuse de pouvoir travailler pour que nous puissions l'assumer.

Quant à la question du tourisme, j'ai tout dit. Je pense qu'on ne se mettra pas d'accord sur la spéculation que vous voulez mettre derrière tout cela.

Christophe LIME a exprimé un avis politique, et je respecte tous les avis politiques, y compris les vôtres. Vous n'êtes pas d'accord, il n'est pas d'accord, ce n'est pas un problème. Cela s'appelle l'expression démocratique.

Là encore, je crois qu'il est absolument urgent d'apprendre que d'avoir à un moment donné un refus, ce n'est pas un camouflet, mais c'est qu'on n'est pas d'accord. Ensuite, il y a un vote, il s'exprime et on accepte la parole démocratique.

Je le dis parce qu'il ne faut pas se tromper. Je n'ai pas ce rapport à l'orgueil que certains veulent mettre dans ce rapport à l'expression démocratique. Je trouve normal et essentiel que chacune dise sa vision, et c'est dans une assemblée comme celle-ci que nous devons en débattre.

Nous ne sommes pas d'accord ? Bien ! C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des campagnes électorales, qu'il y a des choix électoraux et qu'à un moment donné des équipes sont constituées. La nôtre est composite comme la société humaine. Tout le monde ne pense pas de la même façon. J'en suis fière ! Je suis désolée, s'il y a une fierté que j'aie, c'est bien celle-ci. Je n'appelle pas cela de l'orgueil.

En tout cas, je vous remercie pour ces échanges sur ces questions touristiques.

Madame LEMERCIER. Ensuite, je clos le débat parce que je crois qu'il est nécessaire que nous avançons.

Mme Myriam LEMERCIER : Je vous remercie, Madame la Maire, mais la démocratie veut que les débats ne soient pas clos par la Maire.

Mme LA MAIRE : Si, justement...

Mme Myriam LEMERCIER : Excusez-moi, mais vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur FAGAUT. En qualité de Maire, porterez-vous au sein de GBM l'augmentation du Versement Transport du fait d'avoir la dénomination « commune touristique » ?

Nous vous remercions.

Mme LA MAIRE : Je répondrai à Grand Besançon Métropole.

Très bien, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie. Très bien, unanimité.

(Discussions croisées hors micro).

Mme LA MAIRE : J'ai soumis au vote ! Excusez-moi... Vous attendez les réponses...

M. Abdel GHEZALI : La réponse ne vous plaît pas, mais vous avez eu une réponse !

Mme LA MAIRE : Attendez ! C'est moi qui parle !

M. Ludovic FAGAUT : Il n'y a pas eu de réponse. Or, cela conditionne aussi notre vote !

Mme LA MAIRE : Pardon ! Je suis au rapport n° 29 !

M. Ludovic FAGAUT : On est encore sur le vote du 28 ! On n'est pas d'accord sur le vote du 28 !

Mme LA MAIRE : Le vote a été proposé !

M. Ludovic FAGAUT : Non, Madame ! Notre vote est conditionné à votre positionnement !

Mme LA MAIRE : Vous ne pouvez pas conditionner votre vote à une réponse, qui plus, à laquelle j'ai répondu ! J'ai dit que je ne répondrai qu'à Grand Besançon Métropole !

M. Ludovic FAGAUT : On demande une suspension de séance !

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas à vous de demander une suspension de séance !

M. Ludovic FAGAUT : Si, on demande une suspension de séance.

Mme LA MAIRE : Je ne vous l'accorde pas ! Nous allons sur le dossier n° 29 !

M. Ludovic FAGAUT : Ce n'est pas normal !

14 élus quittent la salle. Ils ne prennent ni part au débat ni au vote des rapports 29 à 38 inclus. 3 élus reviennent siéger à partir du rapport 39 et les 11 autres élus reviennent siéger à partir du rapport 40.

Le rapport 28 est à nouveau soumis à l'examen et au vote de l'assemblée en fin de séance (après le rapport 58).

« **Mme LA MAIRE** : Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Sans revenir sur ce qu'il s'est passé durant cette séance, nous souhaitons que vous reveniez sur la façon dont vous avez mené le vote du rapport 28. Vous avez délibérément choisi de ne pas répondre à nos questions, alors que votre réponse conditionnait notre vote par rapport au Versement Transport dans le cadre de la dénomination de commune touristique.

Vous ne nous avez pas apporté de réponse, et ensuite vous avez expédié le vote et nous avez tous inclus dans le vote favorable sur ce rapport. Étant donné que vous n'avez pas apporté de réponse à nos questions très précises sur « oui ou non vous porteriez l'augmentation de Versement Transport au sein de l'agglomération », nous ne prenons pas part à un vote positif. Nous refusons ce que vous avez fait sur ce rapport 28 et nous souhaitons que nos 11 élus du Groupe « Besançon Maintenant ! » soient dans une abstention pour ce rapport. Encore une fois, c'est un déni de démocratie. Désolé de reprendre ce terme.

De plus, sur la lecture que vous venez de faire à l'instant, vous nous montrez un peu ce qu'est l'écologie punitive en tant que telle et la décroissance.

Mme LA MAIRE : Si vous le souhaitez, je suis pour revoter sur le point 28, en sachant que vous conditionnez votre vote à ma réponse, que je vous avais formulée. J'avais dit que je ne répondrais à cette question qu'à GBM, puisque la question se poserait à GBM.

Si vous souhaitez que nous le remettions au vote, nous le pouvons. Sinon, nous resterons comme c'est fait.

M. Ludovic FAGAUT : Nous vous demandons de remettre ce dossier au vote, puisque vous n'apportez pas la réponse précise sur ce que vous allez faire, Maire de Besançon, au sein de l'agglomération. Nous avons besoin de savoir.

Mme LA MAIRE : Allons-y, remettons au vote le dossier 28.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 11.

Très bien, merci beaucoup ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 29

Tarifs pour 2023 et 2024 des salles et des formations de la Vie associative

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 30

Fonds de participation des Habitants (FPH) - Avenant à la convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 31

Convention de partenariat entre la ville de Besançon et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 32

Accord-cadre relatif à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusion, contrôles d'accès et vidéo protection) pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Autorisation de signature de l'accord-cadre

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie».

Ce rapport est voté une première fois (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote).

Ce rapport est soumis à nouveau à l'examen de l'assemblée après le point 50 : Mme Annaïck CHAUVET cite les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 et ce rapport est soumis une nouvelle fois au vote :

« **Mme LA MAIRE** : Je reviens sur le dossier n° 32, parce qu'un élément m'a échappé. Il concerne l'accord-cadre relatif à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics. Il a été soumis à la commission d'appel d'offres du 18 juin après envoi des rapports du CM aux élus, ce qui fait que des noms n'apparaissent pas. Je propose à Mme CHAUVET de donner les noms publiquement.

Mme Annaïck CHAUVET : En effet, j'ai dû faire passer le dossier aux membres de la commission n° 2, qui ont dû le recevoir, mais pas à tous les conseillers. Il s'agit d'un accord-cadre relatif à des prestations de sécurité pour du matériel sur les bâtiments. La commission d'appel d'offres a eu lieu entre la date de la commission et aujourd'hui, puisque c'était le 18 juin, pour attribuer les lots.

Pour le lot n° 1, fourniture et pose de matériel de lecture de plaques minéralogiques, c'est la société EITE qui a remporté le lot, pour un montant estimatif d'offre de 130 528,80 € TTC.

Pour le lot n° 3, fourniture et pose et maintenance de contrôle d'accès et de détection intrusion, c'est la même société, pour un montant estimatif d'offre de 147 540,60 € TTC.

Pour le lot n° 4, maintenance et travaux sur les systèmes de détection d'intrusion, il a été attribué à la société Antennes Pépiot, pour un montant estimatif d'offre de 145 040,62 € TTC.

Pour l'instant, le lot n° 5 a été déclaré infructueux pour absence d'offre et fera donc l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Mme LA MAIRE : Merci. Très bien, je le soumetts au vote à nouveau.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 33

Réhabilitation de la piscine de Chalezeule - Lot n° 8 Résine/revêtement bassins et de sols/équipements bassins - Protocole d'accord transactionnel avec la société ETANDEX

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 34

Convention annuelle d'objectifs 2021 avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin, en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 35

Convention annuelle d'objectifs 2021 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin, en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2023

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 36

Convention annuelle d'objectifs 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin, en application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 37

**Démarche Bâtiments durables en Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion à l'association
TERRAGILIS**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 38

Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2^{ème} programmation

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 39

Projets de vente de logements sociaux par Loge GBM dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale

« **Mme LA MAIRE** : Anne BENEDETTO, tu ne peux pas intervenir car tu es au Conseil d'administration.

Mme Anne BENEDETTO : Oui, tu as raison.

Mme LA MAIRE : En fait, c'est un établissement public. En plus, c'est marqué sur le dossier.

M. Christophe LIME : J'interviens.

Vous connaissez notre position par rapport aux logements sociaux et notre appréhension quant à la vente de ces logements. On sait que c'est issu de contraintes importantes de la part de l'État, auxquelles nos parlementaires se sont complètement opposés, notamment, aux prélèvements sur nos offices qui les ont mis en difficulté depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, on cherche pour des raisons budgétaires à les obliger à vendre un certain nombre de logements sociaux.

Ce n'est pas nouveau. Nous nous sommes toujours opposés à ce type de logement, parce qu'on voit bien que ce n'est pas obligatoirement la bonne solution.

Tout particulièrement, sur les logements qui sont donnés à l'intérieur de l'éventualité de ce type de logement, qui sont des logements qui sont extrêmement attractifs puisqu'on sait que pour certains il y a peu de *turnover*, les gens s'y sentant bien à l'intérieur.

Aujourd'hui, nous dire que cela serait pour obtenir un chiffre d'affaires qu'on serait obligé de vendre des logements sociaux, on considère que c'est une mauvaise excuse pour faire passer une décision politique. Ainsi, nous nous opposerons à cette CUS, parce que derrière il y a l'intégralité des ventes. Mais je pense qu'il n'y a de rien de nouveau dans notre prise de position sur les logements publics.

Je tiens quand même à le rappeler aujourd'hui. Il y a de plus en plus de contraintes sur l'accès au logement. L'année dernière, les prix de vente des logements de Besançon ont augmenté de 9 %, et je pense que le chiffre sera similaire cette année. Il va donc y avoir une conséquence immédiate sur l'ensemble des logements, et une demande de plus en plus forte de logements publics de la part d'une population qui n'aura malheureusement plus la possibilité de pouvoir accéder à autre chose.

C'est le deuxième justificatif. La crise qu'on peut connaître aujourd'hui va encore accentuer la difficulté de l'accès au logement d'un grand nombre de notre population, et pas obligatoirement les plus démunis.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? 9.

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Pardon, Monsieur CROIZIER, vous vouliez prendre la parole.

M. Laurent CROIZIER : Oui, je voudrais prendre la parole -j'ai l'impression d'être à l'Assemblée nationale- pour vous faire un rappel au règlement, Madame la Maire.

Selon l'article 17 de notre Règlement Intérieur, dont le titre est « suspension de séance », je vous rappelle que la Maire peut décider de suspendre la séance, ou mettre aux voix toute demande de suspension émanant d'un conseiller municipal.

Simplement, Madame la Maire, vous préciser que vous n'avez pas respecté le Règlement Intérieur de notre Conseil Municipal. J'en suis le premier attristé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien ! Écoutez, je peux proposer la suspension de cette séance. Je la soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette suspension de séance...

M. Nicolas BODIN : Cela fait déjà une dizaine de rapports votés en l'absence de l'Opposition. Objectivement, je pense que cela pose un problème.

La demande que faisait le groupe LR sur la prise en compte de son vote, voire sa non-participation au vote, ne paraît pas indécente. En revanche, le fait qu'on débattenne sans que l'Opposition ne soit présente, je pense que c'est un vrai problème. Il faut donc qu'on trouve une solution. On ne va pas laisser se dérouler tout le Conseil sans que l'Opposition ne soit présente...

Ils reviennent, tant mieux !

(Les élus de l'Opposition reviennent au sein de l'assemblée) ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 40

Concession d'aménagement Viotte - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2020

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 41

ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi le 27 avril 2021 - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2020

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de précision ? *(Non)*.

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 42

Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité
au 31 décembre 2020

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de précision ? (*Non*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 43

Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs au 1^{er} janvier 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de précision ? (*Non*).

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 44

Servitude d'utilité publique site SNCF Réseau exemple-Pomona - Avis du Conseil Municipal

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 45

Opérations Immobilières réalisées en 2020 - Rapport de Synthèse

« **Mme LA MAIRE** : On en prend acte, sauf précision.

Très bien, merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 46

Éducation - Achat de repas en liaison froide - Autorisation de signature des marchés

« **Mme LA MAIRE** : Lancement de la procédure d'achat de repas en liaison froide pour la période 2022-2025.

Est-ce qu'il y a des votes contre... Pardon, Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur ce sujet de la restauration scolaire. Nous sommes en accord avec le fait d'aller vers plus de restaurants scolaires fonctionnant en liaison froide, dans le cas où cela permet de produire plus de repas, et donc servir plus d'écoliers bisontins.

J'aurais quelques questions.

Allez-vous suivre cette tendance en étirant la liaison froide à d'autres quartiers ?

Pour la rentrée prochaine, pouvez-vous garantir que tous les écoliers bisontins, qui le demandent, pourront bénéficier de la restauration scolaire ?

Pour terminer, en Commission Municipale, Madame CAULET, vous avez évoqué la possibilité de construire une deuxième cuisine centrale. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet ? Où serait-elle située et à partir de quel moment serait-elle fonctionnelle ?

Nous vous attendons au passage. Sur ce dossier, il y a malheureusement eu trop de ratés ces dernières années.

Je vous remercie.

Mme Claudine CAULET : Je commence par les repas. Pour pouvoir accueillir plus d'enfants, nous basculons des repas en liaison froide, ce qui nécessite des investissements dans les offices.

On achète des repas à l'extérieur. C'est l'objet du rapport, il faut qu'on repasse le marché pour l'étendre. Ainsi, on libère des repas de notre cuisine, fonctionnant en liaison chaude, que l'on redéploie dans les autres écoles. Dans la mesure où on a des surfaces suffisamment grandes, des chaises pour asseoir les enfants, et les animateurs nécessaires.

J'ai les chiffres sous les yeux. Je peux vous dire que pendant l'année scolaire 2016-2017, on accueillait 4 079 enfants à la restauration scolaire. L'année scolaire suivante, 4 240. Ensuite, 4 477. Je vous passe l'année 2019-2020. Là, on accueille 4 751 enfants. On a donc augmenté d'environ 672 places l'accueil des enfants.

C'est une bonne progression, mais je n'en suis pas complètement satisfaite.

Je réponds maintenant à votre deuxième question. Les inscriptions au péri se sont terminées le 11 juin. On a commencé à mouliner les gros tableaux sous Excel pour affecter les repas dans les restaurants scolaires, les animateurs et ainsi de suite.

À ce jour, j'ai encore 70 enfants refusés, mais par rapport aux 496 de l'année 2016-2017, je trouve qu'on a progressé.

On va continuer dans cette voie, en basculant des restaurants en liaison froide pour libérer des repas de notre cuisine en liaison chaude.

Pour la rentrée de septembre 2021, le restaurant de l'école Chaprais devrait basculer. Les travaux sont déjà programmés et se dérouleront dans l'été. J'espère que tout se passera bien avec les matériaux.

Du coup, Chaprais sera en liaison froide et les repas libérés à Chaprais pourront être redistribués dans d'autres écoles.

On va progresser comme cela. On achète les repas à l'extérieur à une société de restauration.

On a mis en place un groupe de travail sur la restauration scolaire. Un de plus, vous allez me dire, mais il a très bien fonctionné. Ainsi, il a été décidé, mais on en est qu'au début des prémices, de construire une cuisine en remplacement en liaison froide. On n'a même pas encore passé l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette cuisine, donc on va continuer de basculer progressivement pour accueillir plus d'enfants, et je pense qu'on verra l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la cuisine à mi-mandat.

Sachant qu'une cuisine représente un ticket de 8 M€ et qu'il doit falloir 3-4 ans pour la construire.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces précisions.

D'ailleurs, le Conseil d'État a bien signifié que nous étions, et beaucoup de collectivités à travers nous, en face de la réalité de nos équipements, et donc d'être en difficulté à ajuster au fur et à mesure des demandes que la société semble vouloir faire. On les entend. Cependant, comme vous le disiez, Madame WERTHE, les liaisons froides semblent se démultiplier. Ce n'est pas le choix qui avait été fait il y a quelques années pour la Ville de Besançon en matière de qualité.

Je soumetts maintenant au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 47

Vie Étudiante - Événement de Rentrée « Bienvenue aux étudiants »

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 47 porte sur la vie étudiante, avec l'événement de rentrée « Bienvenue aux étudiants ».

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 48

Musée de la Résistance et de la Déportation - Radiation d'ouvrages

« **Mme LA MAIRE** : Pour le Musée de la Résistance et de la Déportation, une radiation d'ouvrages, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 49

La Rodia, Le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté, L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon, Les Deux-Scènes - Scènes Nationales de Besançon - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2021

« **Mme LA MAIRE** : Pour la délibération 49, il y a en fait trois dossiers, donc nous allons proposer trois votes différents. Je vous propose de soumettre au vote ce qui concerne l'orchestre Victor-Hugo.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Pour l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Pour les Deux Scènes, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Excusez-moi, Madame WERTHE, sur quel dossier vouliez-vous intervenir ?

Mme Christine WERTHE : Je voulais prendre la parole sur le rapport de l'ISBA, simplement pour faire une remarque factuelle. Sur la convention entre la Ville et l'ISBA, il est écrit en page 1026 que l'ISBA est « représenté par M. Patrick BONTEMPS, président ». Je rappelle que M. Patrick BONTEMPS n'est plus élu dans cette assemblée et donc qu'il n'a plus cette fonction à l'ISBA. Visiblement, Madame CHASSAGNE, vous n'avez pas relu cette convention ou alors vous signez vous-même doublement.

Mme LA MAIRE : Merci de signaler que les copier-coller sont malvenus. Très bien, je vous propose de soumettre au vote la Rodia.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie pour l'ensemble de ces votes ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 50

Fête de la Musique 2021 - Attribution de subventions aux associations culturelles

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le numéro 50 pour la Fête de la Musique et l'attribution de subventions aux associations culturelles.

Olivier, il y a une modification.

M. Olivier GRIMAITRE : Merci, Madame la Maire.

La Fête de la Musique, événement populaire par excellence, n'a pas pu se tenir sous sa forme habituelle cette année non plus en raison du contexte sanitaire. Malgré tout, nous avons anticipé et cherché bien en amont à ne pas aller vers une annulation pure et simple ou vers une forme digitale comme l'an dernier.

Sous l'impulsion des élus à la culture, les services de la direction des affaires culturelles et de la direction sécurité tranquillité publique, en étroite collaboration avec la direction prévention des risques urbains et la préfecture, ont construit une organisation spécifique de la Fête de la Musique 2021 avec des partenaires associatifs en site clos, sur réservation, à jauge réduite et contrôlable, avec public assis, distancé et masqué. Les partenaires habituels que sont le Bastion, l'ASEP, le Collectif Haiku, le Citron vert, l'association Uppertone ont prévu différents événements. À noter que la Citadelle et la Rodia se sont également associées à l'événement.

Concernant les questions budgétaires, le budget global prévu était de 25 382 €, dont 7 082 € pour les prestations de sécurité. Sur les 18 300 € de subventions réservées aux associations partenaires, je dois vous indiquer que la subvention à l'association le Citron vert est annulée. L'événement en lui-même, prévu par l'association au Fort de Bregille, a été annulé à la suite des intempéries sans qu'aucuns frais n'aient été engagés par la même association. Il est ainsi proposé d'allouer 16 200 € aux associations organisatrices d'événements pour la Fête de la Musique, et non plus 18 300 €.

En conclusion, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et les fortes intempéries qui sont venues perturber certains événements, d'autres événements ont pu se tenir lundi dans les écoles en journée et dans certains lieux spécifiques.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les services ce soir. J'en ai cité certains, mais d'autres ont aussi œuvré et contribué à cette reprise culturelle à l'occasion de cette Fête de la Musique, même limitée. Je peux répondre à d'éventuelles questions si besoin est.

Mme LA MAIRE : Merci, je soumetts ce dossier au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Le rapport 32 est à nouveau soumis à l'examen et au vote de l'assemblée (cf. page 80)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 51

Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2021

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le rapport n° 51 concernant le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 52

Soirées Granvelle - Soirée de clôture Mardis des rives

« **Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 52 porte sur les soirées Granvelle et la soirée de clôture Mardis des rives.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 53

Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Sequoia (anciennement Media-Doo) - Signature de la convention

« **Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 53 sur le renouvellement de l'adhésion à la plateforme Sequoia, anciennement Media-Doo.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 54

Subventions aux associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Pour le rapport n° 54, les subventions aux associations sportives, veux-tu apporter des éléments, Abdel ?

M. Abdel GHEZALI : Oui, très rapidement. Cela vaudra peut-être pour d'autres rapports à suivre que nous avons abordés en commission.

Concernant les subventions aux associations sportives, nous aurons deux belles manifestations, qui, je l'espère, pourront se tenir. La première est à l'Amicale cycliste, à hauteur de 45 000 €, pour organiser une étape de la coupe du monde de cyclo-cross, qui se tiendra le 28 novembre. Ensuite, même si c'est un accompagnement de degré moindre, le Championnat de France de badminton se tiendra au Palais des sports Ghani-Yalouz du 3 au 6 novembre.

Autrement, il y a d'autres appuis à des structures associatives sportives, même si toutes les actions n'ont pas pu être menées en raison du COVID.

C'est dans d'autres rapports mais je regroupe le tout, nous maintiendrons notre accompagnement des clubs de haut niveau avec des subventions qui resteront les mêmes et avec des montées et des descentes qui n'ont pas pu se faire la saison sportive dernière. Nous continuons à accompagner nos associations sportives.

Mme LA MAIRE : Merci pour cet éclairage. Y a-t-il besoin de précisions ? (*Non.*)

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 55

Remboursement activités aquatiques saison 2020/2021

« **Mme LA MAIRE** : Pour le remboursement des activités aquatiques de la saison 2020/2021, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 56

Subventions au sport de haut niveau

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier 56 sur les subventions au sport de haut niveau.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 57

Vital été 2021

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 57, qui porte sur Vital été 2021.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Question n° 58

RN 57 : projet d'aménagement : Boulevards - Beure

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 58 concernant la RN 57.

Nous sommes ici aujourd'hui pour le dossier portant sur la RN 57. Vous savez que c'est la demande d'un avis technique fait par la préfecture dans un processus qui a maintenant un certain nombre d'années.

J'ai pris l'engagement devant les élus du Bureau de Grand Besançon Métropole que ces délibérations soient présentées dans les mêmes termes devant le Conseil Municipal et devant le Conseil Communautaire. Évidemment, cette délibération a donné lieu à des discussions et à des amendements. La Ville et la Métropole n'ont pas les mêmes compétences en la matière ni la même gouvernance. Pour autant, nos deux collectivités sont impactées par ce projet d'infrastructure et doivent porter un avis sur sa réalisation.

Lors de la séance du Bureau des élus communautaires, une demande de dissociation du vote a été adoptée. Cela implique que le vote de ce soir sera scindé en deux points, l'un portant sur le projet de mise à deux fois deux voies tel qu'il nous est proposé par la DREAL Bourgogne Franche-Comté, pour lequel nous devons donner un avis, et l'autre consistant à me confier le mandat, ainsi qu'à mon vice-président Yves GUYEN, pour demander à Grand Besançon Métropole de négocier les points d'amélioration inscrits dans cette délibération en associant les élus et services de la Ville sur les thématiques relevant de leurs compétences.

Je propose d'ouvrir le débat sur ce dossier.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Madame VIGNOT, merci.

Nous savons tous ici que ce sont plusieurs dizaines de milliers de véhicules qui circulent chaque jour sur ce tronçon de 3,5 kilomètres entre le boulevard de l'Amitié, le pied des Mercureaux et Beure.

Nous savons tous aussi combien les Grand Bisontins sont exaspérés de perdre de précieuses minutes dans les embouteillages, exaspérés par la pollution qui résulte de ces embouteillages, exaspérés de subir cette situation depuis des années, comme je vous l'avais dit dans mes propos liminaires. D'ailleurs, c'est ce qui ressort de l'ensemble des documents qui nous ont été fournis par la DREAL à la suite des deux périodes de consultation avec les Grand Bisontins fin 2017 et fin 2019.

Nous souhaitons d'ailleurs remercier les services de Grand Besançon Métropole, comme ceux de la DREAL, qui nous ont fourni des documents d'une excellente qualité depuis le début de ce projet. Il y a, selon moi, cinq arguments majeurs en faveur de cet aménagement.

C'est un aménagement qui permettra au Grand Besançon d'être mieux connecté avec le reste du département, mais aussi avec les autres départements, le Jura et la Haute-Saône, et la Suisse, grâce à un axe routier structurant qui deviendra encore plus performant. C'est un aménagement pour que Grand Besançon Métropole reste attractif. Par attractivité, je veux bien sûr parler des bénéfices en matière touristique, dont nous avons parlé tout à l'heure, mais aussi en matière économique. C'est une évidence, plus les axes routiers de Grand Besançon Métropole seront adaptés, plus les flux de circulation seront facilités, notamment pour nos entreprises, nos touristes venant de Pontarlier, de la Suisse, mais aussi de Nancy. Cela développera vraiment le rayonnement économique de notre territoire.

Nous pensons également au bénéfice économique. La mise à deux fois deux voies va offrir un gain de temps, et donc un gain de productivité, à tous les salariés ou indépendants qui doivent emprunter ce tronçon pour travailler. Je suis sûr que de nombreux chefs d'entreprise enragent actuellement contre ces embouteillages qui leur font perdre un temps précieux. Ils ont besoin d'une circulation plus fluide, pas d'expérimenter ce que vous avez abordé, la théorie de la désynchronisation des horaires de travail. Cette théorie n'offre d'ailleurs aucune garantie de résultat positif, sans parler bien sûr des difficultés pratiques pour la mettre en place.

Je voudrais également aborder ici le fait du réchauffement climatique. Les modes doux sont très présents et ont d'ailleurs été retravaillés dans le cadre du projet. Ils sont sécurisés, et c'est aussi une prise en compte du milieu naturel, qui sera notamment protégé par un nouveau système d'assainissement. Au total, ce sont près de 40 M€ qui seront consacrés aux modes doux, une somme que Grand Besançon Métropole seule aurait du mal à investir sur un seul et même projet. À titre de comparaison, je crois que je l'avais déjà évoqué dernièrement, Grand Besançon Métropole met 2 M€ par an à son budget prévisionnel pour développer les modes doux.

Pour résumer, c'est un aménagement indispensable pour éviter le risque de se priver de cet axe routier structurant, qui est lui-même indispensable pour le développement à court, moyen et long terme de Grand Besançon. Il serait plus que logique que réaliser cet aménagement quand plus de 400 M€ ont déjà été investis pour l'ensemble des aménagements concernant la RN 57. L'aménagement Beure-Micropolis est en quelque sorte la dernière pièce du puzzle, en tout cas, nous le portons en ce sens. À nous, collectivement, d'achever ce puzzle.

Pour terminer cette intervention, je vous invite à retourner quelques années en arrière. Je faisais déjà partie des élus communautaires dans le mandat précédent, comme beaucoup ici. J'étais là quand nous avons voté pour notre projet de territoire et ses 90 actions concrètes à réaliser. Là-dessus, collectivement, nous n'avons pas triché, nous avons voté unanimement pour ce projet de territoire et ses 90 actions engagées. Souvenons-nous donc de l'utilité et de l'intitulé de l'action n° 89 : « accompagnement des travaux d'achèvement du contournement de Besançon RN 57 pour préserver les continuités urbaines. »

Chers collègues, nous ne nous étions pas trompés en 2018 au moment de valider ce projet de territoire, ce cap que nous avons fixé collectivement est toujours le meilleur cap pour Grand Besançon Métropole et le meilleur cap pour Besançon. J'en suis plus que convaincu, et nous en sommes plus que convaincus. C'est pour cela qu'il nous faut réaliser cet aménagement, et nous le voterons en responsabilité.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Madame VIGNOT, tout d'abord, permettez-moi de vous dire que votre façon de procéder ce soir nous inquiète. Je comprends que les interventions et les questions des uns et des autres vous mettent mal à l'aise. Espérons que cela ne se reproduira plus et que vous saurez maîtriser vos émotions.

Vous avez annoncé dans la presse que vous avez placé le dossier important de la RN 57 en dernière position de l'ordre du jour pour permettre un débat plus fourni. Est-ce un trait d'humour, inhabituel de votre part, ou avez-vous définitivement choisi de prendre cette assemblée et les habitants de cette ville pour ce qu'ils ne sont pas ?

En effet, la délibération à deux coups que vous nous proposez ce soir et le vote, également doublé, a tout du piège mûrement réfléchi. Cela, sans la négociation interne et préalable de votre Majorité, qui, c'est bien connu, est fort divisée sur ce dossier.

Bref, d'un côté vous affirmez vouloir voter en faveur du projet, ce qui rassure le Groupe des Socialistes notamment, mais, comme l'a ajouté fort justement le grand quotidien régional dans ses colonnes, il y a un « mais ». Vous nous demandez aussi de vous conférer toute latitude pour, je vous cite : « donner mandat à Mme la Maire pour demander à Grand Besançon Métropole de négocier un plan de financement avec une participation de GBM à 25 % maximum », et « de négocier également sur les points d'amélioration du projet, listés ci-dessous ». S'ensuit une liste à la Prévert, qui n'a d'autres objectifs que de faire traîner la négociation avec l'État et les autres partenaires, pour que le projet en question ne puisse être démarré au cours de ce mandat et faire passer ceux qui s'opposent à cette démarche pour des élus qui se fichent de la qualité de vie des riverains et de l'ouvrage. D'une pierre, deux coups.

C'est donc au Groupe Socialiste que je veux m'adresser en ce moment crucial et en premier lieu à son président, qui n'est pas tombé de la dernière pluie, du moins j'ai tendance à le penser. De deux choses l'une, soit vous êtes conscients du piège tendu par Mme VIGNOT et vous voterez en faveur de la première partie, puis vous vous prononcerez avec l'opposition contre le deuxième acte, soit vous faites mine de l'ignorer et vous donnez à Mme VIGNOT toutes les armes pour renvoyer de nouveau ce projet aux calendes grecques.

Il y a, au cours de tout mandat, des tournants décisifs. Incontestablement, c'en est un.

Merci.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur BODIN.

M. Nicolas BODIN : Merci, Madame la Maire.

Ce débat est en cours depuis près de 50 ans désormais. La question qui nous est posée ce soir est la dernière étape d'une succession de décisions que nous avons collectivement prises année après année, notamment avec les équipes précédentes.

Au-delà du seul tronçon dont nous parlons ce soir, il faut avoir à l'esprit qu'il ne s'agit que d'une partie d'une voie européenne qui reliera le Luxembourg à l'Italie via la France et la Suisse. Je dis cela car cette question n'est finalement pas purement bisontine. Au-delà des sommes déjà investies, 400 M€ pour les voies des Montboucons et des Mercureaux, la question qui nous est posée aujourd'hui est : peut-on ne pas faire ce projet proposé par l'État après deux concertations publiques préalables, ce qui est un fait assez rarissime ? Existe-t-il des projets ou des solutions alternatives ?

Le déploiement massif du télétravail a pu être testé lors de la crise du COVID. Un an après, cela ne semble plus être la solution tant le besoin de contact social de l'humain est soudain réapparu, tant l'*affectio societatis* semble mis en péril. La désynchronisation des horaires n'apparaît pas non plus comme une solution pérenne. Rappelons que les principaux employeurs sont les services publics ou des administrations, et que les contraintes associées présentent beaucoup de difficultés organisationnelles. On peut par exemple penser à notre CHU.

Aujourd'hui, l'État nous invite à nous prononcer, nous, Ville de Besançon, sur ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Lundi prochain, ce sera la Communauté Urbaine. Je suis convaincu qu'il s'agit là de la dernière et ultime occasion de terminer ce contournement ouest de la ville, alors que plus personne ne parle même du contournement est.

Des points d'interrogation et des leviers d'action demeurent, comme le recul de l'usage individuel de la voiture, même si l'on constate que la part modale de la voiture n'a baissé que de 1,3 % au cours des 13 dernières années. Il apparaît difficile de voir la disparition rapide des embouteillages sur ce tronçon de la RN 57, dont 80 % des déplacements concernent la desserte locale et 20 % uniquement, mais c'est même trop, de transit.

Si nous avons certains outils pour agir localement, par exemple en encourageant le covoiturage ou en développant la halte ferroviaire ouest près de l'hôpital, d'autres évolutions ne viendront que de changements politiques globaux qui dépassent largement les compétences et possibilités de notre territoire. Cependant, des problèmes restent à résoudre : les embouteillages quotidiens à Planoise, avec les nuisances acoustiques et chimiques associées ; la sécurité des riverains dans les quartiers empruntés aux heures de pointe, je pense à Velotte, à Fontain, Arguel, à Beure, à Avanne-Aveney ; l'accessibilité au territoire du Haut-Doubs et à la Suisse. Ce projet doit grandement contribuer à les résoudre.

Je parle à dessein de la Suisse, car il y a un risque réel que son accès ne se fasse que par le nord, sur l'axe Mulhouse-Bâle ou par le sud, Annecy-Genève, en contournant totalement le massif jurassien. Ce serait assez paradoxal, alors même que l'Unesco vient justement de classer l'horlogerie à son patrimoine culturel immatériel, ce qui démontre l'imbrication de nos deux territoires.

J'attire l'attention sur la nécessité du soutien financier du Conseil départemental. Je n'ose pas imaginer qu'il se désintéresse de ce projet qui concerne finalement une bonne partie de notre département, le territoire bisontin, mais également le Doubs central, le Haut-Doubs et la Suisse. Ce projet important financièrement, le plus important sur notre territoire avec le programme de renouvellement urbain de Planoise, doit également être une opportunité localement pour l'activité économique et l'insertion par l'activité.

Les élus socialistes ont voté il y a quelques années le projet de tramway, nous voterons aujourd'hui ce projet, pas par passion des rocade, mais simplement par réalisme politique. Gouverner, c'est choisir, et il nous apparaît aujourd'hui indispensable d'achever ce tronçon. Ce soir, il s'agit certainement de la dernière opportunité de le faire.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Merci, Madame la Maire.

Je tiens à faire quelques rappels sur cette voie de contournement et de desserte. Je rappelle qu'historiquement la position des élus et du Parti Communiste était contre ce contournement-dévoisement, y compris en lien avec la municipalité de Beure, qui était contre ce projet.

L'objectif que nous portions était un contournement plus éloigné afin de ne pas pénaliser l'ensemble des riverains qui se situent aux abords de ce contournement. Une des grandes difficultés que nous avons aujourd'hui, c'est justement cette proximité avec Planoise, quartier populaire important.

Nous nous apercevons aujourd'hui que nous avons raison à cette époque. Je rappelle qu'un des éléments qui avaient permis de justifier ce contournement était d'enlever l'ensemble de la pollution sonore et atmosphérique tout le long du boulevard actuel. L'objectif était d'atténuer fortement toute circulation sur le boulevard actuel. Le fait, comme l'a dit Nicolas BODIN, que le côté est ne sera jamais réalisé pour des raisons que l'on peut comprendre aujourd'hui, amène à ce qu'il n'y ait jamais d'allègement sur le boulevard. Cela veut dire que le principal argument qui a prévalu sur le contournement court ne tient plus aujourd'hui.

Pour justifier le projet par rapport à un certain nombre de quartiers populaires, il était prévu d'enterrer la partie devant Micropolis pour atténuer fortement les événements sonores de pollution auprès des Planoisiens. Le premier projet sorti par la DREAL prévoyait justement cet enfouissement, mais la DREAL n'avait pas prévu qu'il y avait énormément d'encombres à cet espace et qu'il n'était pas possible d'enterrer une route à ce niveau. Pour la petite anecdote, elle avait également oublié l'entrée de Micropolis.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans une situation difficile, on se retrouve avec un 3,4 kilomètres qui posent énormément de difficultés. Le *statu quo*, pour nous, n'est pas possible. Cela amène également de la pollution, des gênes, des difficultés, y compris sur notre propre territoire.

À l'inverse, on voit bien que ce type de développement routier ne correspond plus aux attentes, y compris au niveau du respect de l'environnement, et on peut quand même sérieusement s'interroger. Je crois que l'explication de la DREAL au Kursaal la dernière fois, sur le fait que l'on soit capable de trouver 130 M€ pour 3,4 kilomètres mais que l'on soit en difficulté pour trouver 60 M€ pour refaire l'intégralité de la ligne SNCF entre Besançon et Le Locle, nous pose un certain nombre de difficultés.

Nous, les Communistes, avons porté depuis plus de 40 ans la halte ouest de Besançon. L'hôpital Minjot venait à peine de s'installer que les Communistes faisaient signer des pétitions à Planoise pour revendiquer cette halte ferroviaire. Cette halte, pour laquelle on pourrait discuter sur un certain nombre d'éléments, est indispensable. Pourtant, aujourd'hui, nous avons beaucoup de mal à la faire inscrire à l'intérieur du projet État-Région, et on connaît les réticences très importantes de la part de la SNCF pour créer cette halte ferroviaire.

Vous le voyez, le choix des communistes est un choix difficile ce soir. Nous allons faire un choix sans enthousiasme et avec beaucoup de remarques. D'ailleurs, le vote a été différencié à la demande d'élus de Grand Besançon Métropole, et non pas à la demande des élus bisontins. Je le rappelle, cette demande a été exprimée par des élus de la Périphérie. Sans enthousiasme, cela veut dire que nous nous abstenons sur la première partie. Nous considérons que ce projet pourrait être acceptable à une condition : que l'ensemble des remarques soient applicables. Cela veut dire que ce ne sont pas des choses qui doivent être discutées sans aucun objectif, mais ce sont des choses qui doivent être discutées avec des objectifs de réalisation.

Pour notre part, nous sommes satisfaits que les propositions faites par les élus Communistes ont été retenues sur deux points, dont la participation maximum de 25 % de Grand Besançon Métropole. Là aussi, je trouve une certaine hypocrisie à un certain nombre d'élus qui portent cet engagement haut et fort ici, qui disent que c'est mieux connecté avec le Département, mais qui, à l'intérieur de leur propre exécutif, ne portent pas le fait de souscrire ce qu'ils ont fait depuis des années sur ce contournement. On ne peut pas dire que ce contournement est indispensable pour la vie du département tout en étant dans un exécutif de Département et ne pas porter ces 12,5 % qui permettraient de réaliser ce projet sans mettre en difficulté Grand Besançon Métropole.

Le deuxième point, qui est pour nous extrêmement important, est le respect des engagements de la DREAL sur le respect de la tranquillité des Planoisiens. Il y a des objectifs à l'intérieur de ces éléments, mais on sait que la théorie n'est pas toujours en lien avec la pratique. Nous avons fait ajouter que des études soient réalisées lorsque ce contournement sera réalisé sur les aspects de bruit et de respect de la tranquillité des Planoisiens, en fonction de l'évolution de la loi et par rapport au temps de réalisation. Nous en sommes satisfaits.

On ne peut se satisfaire d'avoir une augmentation de la nuisance pour les Planoisiens. Ce contournement, s'il venait à être réalisé, doit se faire avec moins de nuisances pour les Planoisiens, en

tout cas au niveau sonore et de la pollution. C'est un minimum de respect envers eux et envers les engagements de ceux qui ont porté ce contournement.

Mme LA MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Madame BOUVET.

Mme Nathalie BOUVET : Merci, Madame la Maire.

On peut être un fervent défenseur de l'environnement, comme je le suis, et approuver le projet d'aménagement de la RN 57 entre le boulevard et Beure. Je me félicite que cette dernière version du projet, élaborée en concertation avec les citoyens, concilie les exigences de mobilité et les enjeux environnementaux. Pour preuve, l'aménagement de voies dédiées aux transports en commun et aux modes doux représente plus d'un quart du budget. C'est considérable et cela crée une vraie alternative à la voiture.

En ce qui concerne l'impact du projet sur les milieux naturels et la biodiversité, il est très faible. Les emprises au sol du projet ont été réduites au strict minimum. L'aménagement et la création de passages pour les animaux vont permettre la continuité écologique entre les sites naturels remarquables des collines de Planoise et de Rosemont.

Dans la négociation que vous demandez, Madame la Maire, il est précisé que les terrains concernés seraient des terres héritées d'une activité maraîchère. Ne faites pas croire que l'activité maraîchère ne va pas se poursuivre, ils ont d'ailleurs été consultés par la DREAL. Là où aujourd'hui les eaux pluviales chargées d'hydrocarbures et de métaux lourds s'écoulent dans le milieu naturel sans traitements, ces eaux de chaussées polluées seront toutes collectées et traitées avec ce projet, tout comme les pollutions déversées en cas d'accident.

En supprimant les bouchons récurrents et les trafics d'évitement, le projet aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des riverains, de la RN 57, mais aussi de la population des quartiers actuellement victimes des stratégies de shunt par les automobilistes exaspérés par les bouchons.

L'argument selon lequel le projet isolerait le quartier de Planoise par un mur et une autoroute urbaine est une contre-vérité. Pourquoi ? D'abord parce que le projet prévoit de nouveaux ouvrages de franchissement de la RN 57, tant pour la population que pour les animaux. Ensuite, ce mur, éloigné des habitations, est en fait un écran acoustique qui viendra très nettement améliorer la situation pour les riverains qui n'ont, à l'heure actuelle, aucune protection vis-à-vis du bruit routier. Enfin, comment peut-on parler d'autoroute lorsque la vitesse est limitée à 70 km/h ?

On voit bien dans ce projet que, d'une part, les enjeux environnementaux ont été pris en compte et que, d'autre part, et cela confirme ma conviction, il est tout à fait possible de concilier l'écologie et le progrès.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame VIGNOT.

Je voudrais rétablir quelques contre-vérités qui ont été évoquées ici, tant par M. BODIN que par M. LIME. Vous citez régulièrement la collectivité départementale, je pense qu'il est important aussi de vous rappeler certains éléments.

Vous ne viendrez pas m'opposer le département du Doubs avec le département de la Haute-Saône. En 2004, lors du transfert des routes nationales d'intérêt local, 9 kilomètres de routes nationales dans la Haute-Saône ont été transférés pour 140 sur le département du Doubs. Je pense qu'il est bon de rappeler un certain nombre d'éléments.

Il est important aussi d'être honnête intellectuellement. Vous auriez dû écouter le débat des départementales, Christine BOUQUIN s'est affirmée très clairement sur le projet. Je pense que vous l'avez lu et vu, et je pense qu'elle a été claire par rapport à cela.

Dans l'ordre chronologique, encore faut-il que l'État, qui porte activement le dossier, réunisse l'ensemble des collectivités potentiellement financeurs du projet. Est-ce que cela a été fait ? Non. Encore faut-il que Mme la Présidente de Grand Besançon Métropole, dans le cadre d'échanges bilatéraux entre GBM et le Département, porte le sujet à l'ordre du jour. Est-ce que cela a été fait ? Non.

Je vais vous donner un exemple : l'Université. Quand Jean-Louis FOUSSERET a abordé l'Université avec le Département, le Département est allé hors de son champ de compétence parce que c'était un

projet structurant de son territoire du département du Doubs. Dans le cadre des contrats de territoire, nous avons validé l'accompagnement à hauteur de 2 M€.

Quand on a un problème politique occupant l'espace médiatique et public et qu'on n'arrive pas à le résoudre dans sa propre Majorité, que fait-on ? On crée un problème dans le problème et on fixe une collectivité tierce. C'est ce que vous êtes en train de réaliser, mais cela ne prend pas.

Pour terminer, qui va piloter la RD 673, route de Dole, la jonction avec la Route Nationale 57 ? Qui va piloter la RN 683 avec la jonction de la RN 57 ? Qui va piloter le pont de l'échangeur de Saint-Ferjeux, qui va enjamber la RN 57 ? Qui ? Ce n'est pas inscrit dans le projet. La collectivité départementale n'a jamais refusé de prendre sa part dans les projets structurants, mais encore faut-il qu'elle y soit associée.

Pour conclure par rapport à cela, avant de prendre position, il faudrait peut-être que le projet soit validé. Il sera validé, je l'espère en tout cas, lundi 28 juin. À partir du mardi 29 juin, j'ose espérer que la collectivité départementale sera autour de la table pour échanger et négocier sur le fonctionnement du projet.

Je ne peux pas être plus clair. Je pense que les contre-vérités n'ont pas leur place ici, au sein de cette assemblée.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Je relève trois dimensions à la nécessité d'achever la mise à deux fois deux voies de la RN 57 sur le tronçon Amitié-Beure. Tout d'abord, la dimension économique internationale indéniable entre Besançon et la Suisse. J'imagine que nous aurions beaucoup de difficultés à expliquer à nos amis suisses, qui ont investi dans des structures routières jusqu'à la frontière, que Besançon s'oppose à un tronçon d'à peine 3,4 kilomètres, où les aménagements ont déjà été réalisés en amont et en aval.

La deuxième dimension que je note, c'est la forte dimension écologique. L'étude de la DREAL le démontre clairement, ce projet décongestionne le trafic, et donc réduit la pollution. Tel qu'il est conçu, et Nathalie BOUVET l'a très bien décrit tout à l'heure, ce projet est particulièrement vertueux en matière d'environnement.

La troisième dimension est la dimension financière pour notre collectivité. Si nous ne prenions pas la décision ce soir et lundi en Conseil Communautaire, les engagements financiers de l'État et de la Région partiraient irrémédiablement vers d'autres projets dans d'autres villes concurrentes. Cela veut dire que le refus se ferait à nos dépens. Comme cela a été dit par M. BODIN notamment, la désynchronisation et le report du transport routier vers l'autoroute n'ont effectivement qu'un faible impact, j'ai pu le démontrer tout à l'heure en précisant que les poids lourds en transit ne représentent que 2 % du trafic.

Cela étant, ce soir, j'ai envie de parler des gens. J'ai envie de parler des familles qui n'ont pas d'autres moyens que d'habiter en périphérie. J'ai envie de penser à leur stress de subir tous les jours les embouteillages, du lundi au vendredi, matin et soir. J'ai envie de penser ce soir à la santé des riverains qui subissent tous les jours les nuisances sonores, la pollution supplémentaire induite par les embouteillages, et les embouteillages uniquement pour sortir de leur quartier.

Les études de la DREAL sont sans appel, aux heures de pointe, le trafic est en baisse de 23 % rue de la Pelouse, de 25 % rue Nodier, de 36 % rue du Polygone, de 41 % rue de Velotte et Brulard, de 69 % rue de l'Oratoire. C'est considérable. Je pense aux habitants de Planoise qui se verraient privés d'un aménagement pour les modes doux qui relie enfin leur quartier à la ville.

Enfin, pour finir, je pense aux habitants de Beure, aux habitants des communes du Plateau et du haut de la côte de Larnod. Je veux raisonner dans leur réalité, dans la réalité de ce que vivent les gens avec toutes leurs contraintes, avec toutes leurs galères. Je crois que l'on ne peut pas raisonner depuis l'hypercentre, tout le monde n'a pas les moyens d'y habiter, tout le monde n'a pas les moyens d'y travailler, et tout le monde n'est pas en capacité de se déplacer à vélo.

Pour conclure, je vous dirai que je suis fier d'avoir porté le débat auprès des habitants, parce que c'était un grand manque dans le débat qui s'est installé au sein du Grand Besançon. Je suis fier d'avoir porté le débat auprès de 15 000 Bisontins et Grand Bisontins. Je soutiendrai donc ce projet ce soir et je soutiendrai ce projet lundi. J'espère de tout cœur qu'il se réalisera et que tout le monde comprendra la dimension humaine, économique, sociale et écologique de ce projet.

Quant à vous donner mandat pour échanger et éventuellement bousculer le projet, je n'y suis pas favorable, donc je voterai contre cette proposition.

Toutefois, il n'empêche que l'on ne peut pas nier que ce projet doit absolument s'accompagner d'alternatives, du développement du covoiturage, du développement du ferroutage et de la halte ferroviaire près de l'hôpital.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Kévin.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, moi aussi, je pense aux Planoisiens. Il y a un an déjà, lors de la campagne des municipales, nous avons toutes et tous eu l'occasion d'échanger longuement avec les Bisontines et les Bisontins. À cette occasion, nous avons pu entendre les besoins des habitants du quartier de Planoise, leurs aspirations à plus de tranquillité, leurs espoirs dans la construction d'une autre image pour leur quartier.

Durant ces échanges, une expression m'a choqué, une expression qui me reste encore en tête depuis. Elle concernait l'axe routier dont nous devons parler ce soir. Oui, certains Planoisiens et Planoisiennes ont un terme pour désigner la RN 57 : « le mur de la honte », un mur de séparation entre Planoise et le reste de la ville, un mur qui distinguerait les Bisontins et les autres.

Historiquement, le terme « mur de la honte » renvoie au mur qui séparait Berlin-Est de l'Ouest durant la guerre froide. Il désigne, dans le langage courant, les murs qui devraient faire honte à leurs constructeurs, ceux qui soutiennent la séparation entre deux populations ou restent passifs devant la situation. « Mur de la honte », donc. Le mot est fort et nous devons l'entendre.

De mur, il en est effectivement question dans le projet d'aménagement routier. Un mur antibruit de plusieurs mètres pour protéger les Planoisiens des nuisances sonores. Alors que nous amorçons aujourd'hui la phase opérationnelle du programme de renouvellement urbain, ouvrant la porte à un nouveau Planoise, apaisé, plus dynamique, plus vert et ouvert sur la ville, sur les mobilités douces, sur l'économie numérique et l'agriculture urbaine... Bref, alors que nous construisons ici avec les habitants un quartier ancré dans les enjeux du XXI^e siècle, que nous propose le projet d'aménagement de la RN 57 ? Un mur et une autoroute urbaine qui marquera un peu plus la séparation entre Planoise et le reste de notre ville.

En novembre 2019, lors de la seconde concertation publique, un des participants a très bien résumé la situation de ce quartier : « *Planoise est une nasse, on y pénètre aisément ; en revanche, en sortir pose un véritable problème.* » Le sentiment d'abandon est fort dans nos quartiers prioritaires. Cœur des inégalités, ces quartiers ont vécu de plein fouet la crise sanitaire. Au-delà des problèmes très concrets des habitants, c'est bien de ce sentiment de déclassement et de discrimination territoriale dont nous devons nous inquiéter. Sur ce point, seule la construction d'une nouvelle image pour le quartier peut changer les choses.

En marquant un peu plus la séparation entre les Planoisiens et les Bisontins, en renforçant Planoise comme un territoire limitrophe de la ville, enserré dans les infrastructures routières, le projet actuel ne répond pas aux aspirations que nous voulons pour un nouveau Planoise et ses habitants.

Rappelons-nous donc ces termes, « mur de la honte ».

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : L'intervention de Nicolas pour le Groupe a été faite. Simplement, je voudrais rebondir sur les propos que tu viens de tenir, Kévin. On peut tous avoir des positions différentes, entendables sur un certain nombre de choses, mais faisons attention quand même. *Le mur de la honte*, on sait ce que c'est. On peut faire des parallèles sur d'autres domaines, mais ne nous trompons pas en envoyant ce signal.

(Applaudissements).

Mme LA MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Myriam LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Je vous remercie.

Les Planoisiennes et les Planoisiens sont beaucoup cités ce soir. Je peux vous assurer, pour les rencontrer depuis des semaines et pour y travailler depuis 30 ans, qu'ils en ont assez d'être pris en otage dans les débats au Conseil Municipal. Ils aimeraient qu'on s'occupe réellement d'eux.

Je vous invite à aller voir ma publication de ce soir.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Nous sommes en 2021. Le GIEC s'apprête à rendre un nouveau rapport des plus alarmants sur l'accélération du changement climatique, et qu'est-ce que nous propose l'État ? De consacrer 130 M€ à un projet assimilable à une autoroute urbaine, néfaste pour le climat, pour la biodiversité, et avec des conséquences sociales importantes. C'est cela qui est exaspérant.

Ce projet, hérité du XX^e siècle, d'une autoroute urbaine qui traverse la ville, ne serait-il pas aujourd'hui simplement hors la loi ? C'est la question que je pose à l'État, qui, rappelons-le, a déjà été condamné pour inaction climatique. La France s'est engagée dans l'accord de Paris, décliné dans une stratégie nationale bas carbone qui vise à limiter la hausse de la température mondiale et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Depuis plus de 10 ans, de nombreux textes et différentes lois fixent des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et de préservation de la biodiversité. Nous pouvons notamment citer la loi TEPCV, la loi énergie-climat, qui vise à limiter les consommations d'énergies fossiles de 40 %, et la récente loi climat et résilience, bien qu'incomplète, qui vient renforcer ces objectifs et le principe de zéro artificialisation nette.

Doubler une route, c'est augmenter le nombre de véhicules qui l'empruntent et conduira très vite à de nouveaux bouchons. Toutes les études le démontrent, c'est renforcer les pollutions. Doubler une route, c'est artificialiser les sols, c'est participer au réchauffement du climat et à la dégradation de l'environnement. C'est incompatible avec l'Accord de Paris. Par ce projet, l'État s'assoit sur ses engagements, oublie la loi et acte de nouveau son inaction climatique.

Le projet tel que proposé est le fruit d'un entêtement de l'État, d'un entêtement à considérer la voiture comme principale solution de mobilité. Lorsque l'on s'entête, on est prêt à dépenser sans compter, même si, en réalité, ce n'est pas efficace pour régler le problème. La facture s'élèverait à 130 M€. Il y a moins de 3 ans, c'était 90 M€. Hier, 120 M€. Aujourd'hui, 130 M€. Qu'en sera-t-il demain ?

Quand on parle de route, il ne semble plus y avoir de limite financière, tout le monde semble avoir oublié sa calculatrice. Lorsqu'il s'agit de social ou d'écologie, certains n'ont qu'une expression à la bouche, « rigueur budgétaire ». Pourtant, lorsque l'on parle de routier, il est visiblement possible de dépenser sans compter. Nous pensons précisément l'inverse. Le projet tel que présenté relève de la gabegie financière. Il coûte très cher et ne résoudra presque rien. Pire, il renforcera la rupture urbaine et sociale avec Planoise et contribuera au réchauffement climatique.

De ce point de vue, je partage l'opinion de M. REBSAMEN, maire du Parti Socialiste de Dijon, qui déclare dans la presse : « *Qui peut mettre 120 M€ dans des routes alors que les besoins sont importants dans les écoles, l'enseignement supérieur, etc. ?* » Si l'État et nos collectivités ont 130 M€ à mettre sur la table, nous pourrions les utiliser pour beaucoup d'autres choses.

Nous pourrions les utiliser par exemple en matière de mobilité. 130 M€, c'est l'équivalent de 18 gares, de quoi réactiver l'étoile ferroviaire de Grand Besançon. 130 M€, cela pourrait permettre de faire plus de 7 000 places de covoiturage dans des parkings relais en ouvrages sécurisés et surveillés. 130 M€, c'est encore la possibilité de réaliser plus de 100 kilomètres de pistes cyclables sécurisées, d'acheter plus de 200 bus et d'envisager 7 kilomètres de tramway supplémentaires.

Voilà ce qu'il est possible de faire avec 130 M€. Nous pouvons faire différemment et en apportant des solutions concrètes aux habitants. Ce soir, chacun fera ses choix. Il est possible et urgent de faire autrement. Agir pour la mobilité quotidienne, oui. De cette manière, non.

Face aux engagements de notre programme, le Groupe des élus Écologistes rendra un avis négatif à ce projet, incompatible avec l'urgence écologiste et sociale. J'invite tous les élus de cette assemblée à faire le même vote.

Mme LA MAIRE : Merci.

Fabienne BRAUCHLI.

Mme Fabienne BRAUCHLI : Merci, Madame la Maire.

Ce que l'on peut dire, c'est que ce projet a un impact très important sur la ville et sur sa biodiversité. Sur le volet écologique et environnemental, l'étude d'impact qui a été faite minimise complètement les enjeux. L'inventaire des espèces présentes sur le site semble bien lacunaire pour certains groupes d'espèces. De ce fait, les impacts en matière de biodiversité apparaissent comme largement sous-évalués, et bien en deçà des enjeux réels du site. Tout ceci a donc pour conséquence des mesures compensatoires très insuffisantes.

Ce projet, il faut le dire, impacte un site caractéristique de notre ville. Il touche au cœur de la trame verte et bleue de Besançon, dont l'objectif est de maintenir la conservation des milieux pour enrayer la perte de la biodiversité. Sur site, le projet touche de près le Doubs, qui est un réservoir de biodiversité et un corridor écologique d'enjeu régional. Il touche également les secteurs boisés de la côte de Planoise et de la Roche d'Or, qui présentent, là encore, des enjeux forts, car ils sont colonisés par des espèces sensibles qui peuvent se déplacer d'un site à l'autre.

Ces continuités doivent se lire à l'échelle de la ville, et même de l'agglomération. On ne peut que s'étonner que ce même État qui nous demande de travailler sur les continuités écologiques et de respecter les trames vertes et bleues soit à l'origine de ce projet routier complètement démesuré, qui vient justement renforcer la rupture du corridor écologique.

Enfin, et pour terminer, n'oublions pas que l'on se trouve là à une entrée de ville entourée de collines, qui signe l'identité de Besançon. Il serait fort préjudiciable à l'attractivité de la ville d'altérer cet aspect paysager tout à fait remarquable par la construction d'une autoroute urbaine.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Lorine GAGLIOLO.

Mme Lorine GAGLIOLO : Merci beaucoup, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Vous n'êtes pas sans savoir que je suis garante du Plan Climat sur notre territoire. J'ai bien conscience que nous parlons aujourd'hui sur l'échelle du Conseil Municipal, mais nous sommes engagés sur la trajectoire d'être un territoire à énergie positive en 2050. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que ce Plan Climat est très directement adossé à des enjeux au niveau du domaine du transport, domaine qui pèse le plus lourd dans nos émissions de gaz à effet de serre.

La réduction de la place de la voiture et des poids lourds est l'objectif n° 1 sur le secteur des transports. Nous nous devons de diminuer le trafic routier pour baisser les consommations d'énergie de ce secteur, et donc les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. J'ai déjà entendu des arguments pour l'électrification du parc de véhicules, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'en électrifiant le parc de véhicules on ne règle pas la dimension de baisse de consommation d'énergie du secteur des transports, qui est réellement indispensable.

Nous sommes en train de retravailler un Plan de Mobilité à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole, qui va être extrêmement important pour faire évoluer les usages. Je pense que la mise en deux fois deux voies de ce tronçon n'appelle pas à une évolution des usages et n'appelle pas les habitants à envisager d'autres usages que l'utilisation d'une voiture, puisqu'il va faciliter la circulation. Je redoute aussi un appel d'air, qui me semble inévitable, quoi qu'en dise la DREAL.

D'ailleurs, la DREAL reconnaît que nous serons face à une situation fort ambiguë, puisque la mise en deux fois deux voies devra être accompagnée selon elle d'une grande vigilance dans nos schémas d'aménagement pour éviter le phénomène d'étalement urbain et le recours accru à la voiture.

Je voulais vraiment réaffirmer ce soir que ce projet est à mon sens totalement incompatible avec nos objectifs du Plan Climat. Je suis tout à fait d'accord sur le fait que nous devons régler le problème quotidien des usagers de ce tronçon, mais il ne me semble pas que cette dernière pièce du puzzle soit la solution, en tout cas pas en ces termes.

Les avancées en termes d'écologie qui ont pu être pointées au niveau des écoulements des eaux usées ou de la mise en place des modes doux sont effectivement nécessaires, mais la mise en deux fois deux voies est totalement contradictoire avec toutes les avancées que l'on pourrait faire par ailleurs.

Sachez que notre trajectoire au niveau du Plan Climat ces dernières années et tous les efforts qui ont pu être menés dans l'ensemble des domaines sont complètement annulés par l'augmentation

incessante du nombre de voitures et de poids lourds sur notre territoire. J'ai bien peur que cette mise en deux fois deux voies ne fasse que poursuivre ce chemin.

Mme LA MAIRE : Merci.

Valérie HALLER.

Mme Valérie HALLER : Je voulais revenir sur le mot « contournement ». Nous ne parlons pas d'un contournement ici, puisque la deux fois deux voies, donc la quatre voies, ce qui est la taille d'une autoroute, traverse la ville. Le quartier de Planoise fait bien partie de la ville, donc il traverse la ville. C'est une autoroute qui traverse vraiment l'intérieur de la ville.

Imaginez-vous sincèrement vivre derrière un mur de quatre mètres de haut ? Imaginez-vous vous installer dans un quartier qui va endurer aux premières loges pendant au moins quatre ans d'énormes travaux ? Comment ne pas se sentir exclu du reste de la ville ? C'est une véritable fracture urbaine qui est proposée ici par ce passage d'autoroute entre le quartier de Planoise et le reste de la ville.

Mme LA MAIRE : Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? (*Il n'y en a pas.*)

Écoutez, je tiens quand même à dire que, à l'heure où le GIEC affirme que l'humanité est en danger, le projet voté ce soir est à rebours de l'histoire. Ouvrez les yeux, le projet tel qu'il est proposé par l'État est pour nous un non-sens écologique et social. Il va à l'encontre de ce que nous portons pour Besançon : accompagner les citoyens vers la transition écologique dans l'ensemble des actes de leur vie quotidienne pour notre territoire.

Il y a aujourd'hui une urgence climatique qui nous oblige, mais il existe également une urgence sociale à considérer les alternatives aux transports individuels pour tous ces ménages victimes d'une politique d'aménagement du territoire qui, depuis longtemps, engendre un étalement urbain et accroît les déplacements domicile-travail. Ce phénomène, qui crée une forte dépendance à la voiture, est à l'origine de situations de forte précarité énergétique, et même financière. Les prix du pétrole ont subi une hausse de 30 % sur les douze derniers mois, et ce n'est certainement pas maintenant que ces tendances vont s'inverser. Ce renchérissement est de nature à marquer très fortement le budget de ces ménages et vient renforcer la crise sociale dans laquelle nous nous trouvons.

Construire une autoroute urbaine à Besançon, c'est renforcer ce modèle que nous souhaitons justement inverser. Ce n'est pas une fatalité. Il faut déconstruire ce modèle, lutter contre l'autosolisme et investir dans les solutions de mobilité et d'avenir. Je ne nie pas la question des difficultés de circulation ni les nuisances qu'elles engendrent actuellement pour les riverains et pour ceux qui empruntent cette voie. Je dis seulement que l'on apporte de mauvaises solutions et que l'on refuse d'examiner sérieusement des alternatives qui permettraient d'atténuer très sensiblement les bouchons et leurs nuisances.

En juillet 2020, lors de la présentation de ce projet en préfecture, nous avons demandé de réactualiser les scénarii de trafic proposés en y intégrant de nouvelles hypothèses de déplacement. Cela n'a pas été pris en compte. Le scénario qui a prévalu à la construction du modèle de trafic ne prend donc pas en compte nos demandes liées à l'intégration des données actuelles en termes de déplacement et de mobilité et les projections que nous pouvons en avoir aujourd'hui.

Aucun scénario de trafic n'a été réétudié, aucune solution alternative, même d'aménagement partiel, n'est venue mettre à jour ce dossier, comme si l'important était de réaliser à tout prix ce qui avait été imaginé il y a plusieurs années. Cela étant, je dois le reconnaître, et la force du public a été importante pour cela, il y a eu deux temps de contribution, deux concertations, qui ont amené à ce que la proposition de l'État soit retravaillée. Voyons quand même que la DREAL, dans son premier plan en 2017, proposait quelque chose qu'ils ont retravaillé deux fois. La première fois, c'était justement parce que cela tombait sur les zones humides, alors même que l'on savait que ce n'était pas possible.

Pourtant, des alternatives concrètes existent. Vous le savez, j'ai décidé de prendre un Arrêté d'interdiction de la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes en transit de et vers la RN 83 sur la RN 57. Il doit permettre de réduire la circulation de ces véhicules, et ainsi décongestionner en partie le trafic aux heures de pointe. C'est une première alternative. D'autres communes sur le tronçon de la RN 83 nous emboîteront sans doute le pas, car c'est un problème de santé et de sécurité publique qui les mobilise.

Je tiens à le dire, aujourd'hui, nous avons un problème, et cet Arrêté le présente, c'est que nous avons une politique nationale qui ne va pas sur le réseau ferroviaire. Au total, plus de la moitié des poids lourds, enquête réalisée par la DREAL à minima 51 %, pourraient être déviés sur le réseau autoroutier,

alors qu'au contraire la mise à deux fois deux voies conduirait à un appel d'air du trafic des poids lourds sur l'axe RN 83. Pour rappel, ces transits des poids lourds représentent 9 % du trafic sur cette partie de la RN 57. Aux heures de pointe, ils représentent même 18 % du trafic le matin et 15 % le soir. Le poids des camions, on le sait, est important.

En parallèle, nous devons nous engager au développement de l'offre de transport public du réseau Ginko, les TER, avec la création d'une halte ferroviaire, dont chacun dit aujourd'hui qu'il la demande, et avec le renforcement de la ligne des Horlogers et de la gare de Saône. Je vous rappelle que nous sommes en train de faire la demande pour que, lorsque la ligne sera rouverte après les investissements qui ont été faits, un train sur la ligne des Horlogers démarre le matin à Besançon pour que les salariés puissent y monter.

Nous devons aussi développer le bus Mobigo, dont nous pourrions demander une desserte supplémentaire par Planoise et TEMIS plutôt que le centre et la gare en passant par la côte de Morre. Tout est à faire. Les aires de parking parc et relais, trop près du cœur urbain, doivent être aménagées en périphérie, comme c'est le cas dans de nombreuses agglomérations, et desservies par les transports en commun que je viens d'évoquer. Cela permettrait de diminuer considérablement le trafic pendulaire qui congestionne l'axe de la RN 57.

Le covoiturage doit être incité, notamment avec le développement de parkings dédiés, comme nous l'avons fait sur la commune de Morre, et en accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité. C'est tout un travail que nous avons commencé.

Je parlais du télétravail tout à l'heure. Nous l'avons vu par la force des choses, l'approche que les employeurs et les employés avaient du télétravail a considérablement évolué. Nous devons accompagner cette évolution, qui conduira *de facto* à réduire le nombre de voitures sur nos routes. Des installations de tiers-lieux et de *coworking* sont nécessaires et sont plutôt très positivement vues par les villages. Il faudrait donc consolider l'extension de la fibre, pour un télétravail de proximité et de qualité. On voit bien là où devraient aller les investissements.

La désynchronisation des temps de travail, nous en avons parlé tout à l'heure dans l'organisation du travail de notre établissement, est un travail de longue haleine qui nécessite de travailler en concertation avec de nombreux acteurs de la cité mais qui permet de se poser des questions sur nos modes de vie, notre façon de travailler et surtout l'organisation du travail. Là encore, la crise sanitaire nous a contraints à sortir de nos certitudes et à être imaginatifs. De nombreuses villes ont expérimenté cette désynchronisation surtout pour les transports en commun, mais on peut étendre leur succès tangible au trafic routier afin d'éviter les phénomènes d'hyperpointe que l'on rencontre.

Le développement des modes doux, notamment le vélo, à marche forcée doit nous amener à reconsidérer nos schémas des déplacements. Qui aurait imaginé il y a encore dix ans l'engouement pour les déplacements à vélo et l'arrivée massive des vélos à assistance électrique ? Je rappelle d'ailleurs que nous avons une liste d'attente de 650 personnes. Ces vélos à assistance électriques ont favorisé la remise en selle de bon nombre de pratiquants et autorisent désormais les habitants de la périphérie à prendre leur vélo pour rejoindre leur travail sur des distances de plus de 10 kilomètres.

À cette nouvelle façon d'imaginer les déplacements et aux solutions de mobilité, je souhaiterais que l'on s'engage dans l'objectif de réaliser sans attendre un certain nombre d'ouvrages ou d'études pour valider leur faisabilité. Je pense par exemple à la passerelle reliant Planoise à Micropolis et à la Malcombe. Réclamée depuis des décennies par les habitants de Planoise, elle permettrait de sécuriser la traversée de la route actuelle tout en évitant un premier ralentissement des véhicules avant l'échangeur de Micropolis. Cette passerelle est aussi prévue dans le projet de la RN 57 de la DREAL. Elle n'est pas consubstantielle au doublement de la RN 57 mais bien à la reconnexion indispensable de notre ville avec le quartier de Planoise.

Il en est de même pour la reprise des échangeurs, tant celui de la rue de Dole, avec l'accès à Micropolis, qui relève bien de l'amélioration de la fonction urbaine de l'infrastructure routière, que celui de Beure, qui relie deux routes nationales et a été conçu dans la perspective unique d'être réaménagé. Tous deux sont des vecteurs de forts ralentissements. Leur aménagement, certes lourd, permettrait de limiter considérablement la congestion journalière sans entreprendre pour autant le doublement de la route.

Bien entendu, la réalisation d'une véritable voie de circulation des modes doux doit être réalisée entre Beure et l'Amitié, et c'est demandé depuis de très nombreuses années.

Nos efforts ne doivent donc pas se concentrer sur la création de cette autoroute urbaine dont l'effet sur la circulation ne sera que de courte durée et ne portera pas de réponses aux autres entrées de ville, c'est bien la mobilité globale de notre territoire qui doit être repensée. Pourtant, des élus continuent de vouloir mettre en œuvre un projet pensé au XX^e siècle. Il faut se le dire, on est d'accord, c'est bien un

dossier qui s'est conçu au XX^e siècle et qui, du fait de sa nature, n'est plus en phase avec les enjeux du XXI^e siècle.

Ce projet n'est pas celui pour lequel nous avons été élus, il ne répond pas aux attentes des citoyens, qui attendent de nous de faire des choix responsables en conscience. Ce que les habitants attendent de nous, c'est que nous levions cette saturation. Quant à dire que ce serait la dernière opportunité pour clore ce projet, cela voudrait dire que nous serions en train de vouloir clore le XX^e siècle. Nous ne voulons pas clore le XX^e siècle, nous voulons appréhender le XXI^e siècle et les demandes qui sont faites aujourd'hui.

Je tiens quand même à insister sur le fait que ces deux temps de contribution qui ont permis d'améliorer ce dossier ont peut-être pointé du doigt que ce n'était pas le bon projet. Pour autant, c'est la maîtrise d'ouvrage de l'État, et je regrette d'ailleurs que ce travail ne soit pas fait en coconstruction avec les communes qui sont particulièrement concernées.

Maintenant, je vous propose de soumettre cette délibération au vote. Je reprends la délibération.

Le Conseil Municipal est invité à exprimer un avis positif sur le projet.

Qui vote contre ? 21 voix contre.

Qui s'abstient ? 8 abstentions.

Qui vote pour ? 26 voix pour (en comptant les pouvoirs).

Maintenant, il est question du vote concernant le mandat donné à la Maire et Présidente, plus exactement, pour demander à Grand Besançon Métropole de négocier les points d'amélioration dans le cadre fixé ci-dessus en associant les élus et services de la Ville sur les thématiques relevant de leurs compétences.

Qui vote contre ? 4 voix contre.

Qui s'abstient ? 32 abstentions.

Qui vote pour ? 19 voix pour.

Les deux sont adoptés ».

Le rapport 28 est à nouveau soumis à l'examen et au vote de l'assemblée (cf. page 75)

Mme la Maire lève la séance du Conseil Municipal.